



Information financière au 31 décembre 2019

REXEL

un monde d'énergie



Société anonyme
au capital social de 1 520 510 065 euros
Siège social : 13, boulevard du Fort de Vaux – CS 60002
75017 Paris - France
479 973 513 R.C.S. Paris

Information financière au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019

I. Rapport d'activité	2
II. Etats financiers consolidés	22
III. Rapport des commissaires aux comptes	94

I. Rapport d'activité

SOMMAIRE

1.	 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT DU GROUPE	4
1.1	SITUATION FINANCIERE DU GROUPE.....	4
1.1.1	<i>Présentation générale du Groupe</i>	4
1.1.2	<i>Saisonnalité</i>	4
1.1.3	<i>Effets liés aux variations du prix du cuivre</i>	5
1.1.4	<i>Comparabilité des résultats opérationnels du Groupe et EBITA Ajusté</i>	5
1.2	COMPARAISON DES RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2019 ET AU 31 DECEMBRE 2018.....	8
1.2.1	<i>Résultats consolidés du Groupe Rexel</i>	8
1.2.2	<i>Europe (53% du chiffre d'affaires du Groupe)</i>	11
1.2.3	<i>Amérique du Nord (38% du chiffre d'affaires du Groupe)</i>	13
1.2.4	<i>Asie-Pacifique (9% du chiffre d'affaires du Groupe)</i>	14
1.2.5	<i>Autres activités</i>	16
1.3	PERSPECTIVES 2020	16
2.	 TRESORERIE ET CAPITAUX.....	17
2.1	FLUX DE TRESORERIE.....	17
2.1.1	<i>Impact de l'adoption d'IFRS16</i>	17
2.1.2	<i>Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles</i>	18
2.1.3	<i>Trésorerie nette provenant des activités d'investissement</i>	19
2.1.4	<i>Trésorerie nette provenant des activités de financement</i>	19
2.2	SOURCES DE FINANCEMENT	20

1. | EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT DU GROUPE

Rexel a été créée le 16 décembre 2004. Les actions de la société Rexel sont admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris depuis le 4 avril 2007. Le groupe comprend Rexel et ses filiales (« le Groupe » ou « Rexel »).

La norme IFRS 16 « Contrats de location » a été appliquée pour la première fois en 2019. Les informations au titre de l'année précédente ont été retraitées afin d'assurer la comparabilité des deux périodes (voir les paragraphes 1.1.4, 1.2.1, 2.1 et 2.2).

Le rapport d'activité est présenté en euros et toutes les valeurs sont arrondies au dixième de million le plus proche. Les totaux et sous-totaux présentés dans le rapport d'activité sont calculés en milliers d'euros et arrondis ensuite au dixième de million le plus proche. Par conséquent, les montants peuvent ne pas s'additionner, en raison des arrondis.

1.1 | Situation financière du Groupe

1.1.1 | Présentation générale du Groupe

Le Groupe est l'un des premiers réseaux mondiaux de distribution professionnelle de matériel électrique basse tension et courants faibles, en chiffre d'affaires et en nombre d'agences. Il organise son activité principalement autour des trois zones géographiques dans lesquelles il opère : l'Europe, l'Amérique du Nord et la zone Asie-Pacifique. Cette répartition par zone géographique a été déterminée sur la base de la structure du *reporting* financier du Groupe.

En 2019, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 13 742,3 millions d'euros, dont 7 331,5 millions d'euros en Europe (soit 53% du chiffre d'affaires), 5 233,0 millions d'euros en Amérique du Nord (soit 38% du chiffre d'affaires) et 1 177,9 millions d'euros dans la zone Asie-Pacifique (soit 9% du chiffre d'affaires).

Les activités du Groupe en Europe (53% du chiffre d'affaires du Groupe) sont exercées en France (qui représente 38% du chiffre d'affaires du Groupe dans cette zone), au Royaume-Uni, en Allemagne, en Suède, en Suisse, en Belgique, en Autriche, aux Pays-Bas, en Norvège, en Finlande, en Espagne, en Irlande, en Italie, en Slovénie, au Portugal, en Russie et au Luxembourg.

Les activités du Groupe en Amérique du Nord (38% du chiffre d'affaires du Groupe) sont exercées aux Etats-Unis (79% du chiffre d'affaires de cette zone) et au Canada (21% du chiffre d'affaires de cette zone).

Les activités du Groupe dans la zone Asie-Pacifique (9% du chiffre d'affaires du Groupe) sont exercées en Australie (42% du chiffre d'affaires de cette zone), en Chine (41% du chiffre d'affaires de cette zone), en Nouvelle-Zélande, en Inde et au Moyen-Orient.

Dans le présent rapport, le Groupe commente son chiffre d'affaires, sa marge brute, ses frais administratifs et commerciaux et son résultat opérationnel avant amortissement des actifs incorporels reconnus dans le cadre de l'affectation du prix des acquisitions et avant autres produits et autres charges (EBITA) séparément pour chacune de ces trois zones géographiques ainsi que pour le segment « Autres activités ».

1.1.2 | Saisonnalité

Malgré un faible degré de saisonnalité du chiffre d'affaires, les variations du besoin en fonds de roulement entraînent une saisonnalité des flux de trésorerie. En règle générale, les flux de trésorerie générés par le Groupe sont plus élevés au quatrième trimestre par rapport aux trois premiers trimestres.

1.1.3| Effets liés aux variations du prix du cuivre

Du fait de son activité de vente de câbles, le Groupe est indirectement exposé aux variations du prix du cuivre. En effet, les câbles constituent environ 15% du chiffre d'affaires du Groupe et le cuivre représente environ 60% de leur composition. Cette exposition est indirecte dans la mesure où les prix des câbles sont également dépendants des politiques commerciales des fournisseurs et de l'environnement concurrentiel sur les marchés du Groupe. Les variations du prix du cuivre ont un effet estimé dit « récurrent » et un effet estimé dit « non récurrent » sur la performance du Groupe, appréciés dans le cadre des procédures de *reporting* interne mensuel du Groupe Rexel :

- L'effet récurrent lié aux variations du prix des câbles à base de cuivre correspond à l'effet prix lié au changement de valeur du cuivre incluse dans le prix de vente des câbles d'une période à une autre. Cet effet concerne essentiellement le chiffre d'affaires.
- L'effet non récurrent lié aux variations du prix des câbles à base de cuivre correspond à l'effet de la variation du coût du cuivre sur le prix de vente des câbles entre le moment où ceux-ci sont achetés et celui où ils sont vendus, jusqu'à complète reconstitution des stocks (effet direct sur la marge brute). En pratique, l'effet non récurrent sur la marge brute est déterminé par comparaison entre le prix d'achat historique et le tarif fournisseur en vigueur à la date de la vente des câbles par le Groupe Rexel. De surcroît, l'effet non récurrent sur l'EBITA correspond à l'effet non récurrent sur la marge brute diminué, le cas échéant, de la part non récurrente de la variation des charges administratives et commerciales (essentiellement la part variable de la rémunération des forces de vente qui absorbe environ 10% de la variation de la marge brute).

Ces deux effets sont évalués, dans la mesure du possible, sur l'ensemble des ventes de câbles de la période, une majorité du chiffre d'affaires étant ainsi couverte. Les procédures internes du Groupe Rexel prévoient par ailleurs que les entités qui ne disposent pas des systèmes d'information leur permettant d'effectuer ces calculs sur une base exhaustive doivent estimer ces effets sur la base d'un échantillon représentant au moins 70% des ventes de la période, les résultats étant ensuite extrapolés à l'ensemble des ventes de câbles de la période. Compte tenu du chiffre d'affaires couvert, le Groupe Rexel considère que les effets ainsi mesurés constituent une estimation raisonnable.

1.1.4| Comparabilité des résultats opérationnels du Groupe et EBITA Ajusté

Le Groupe réalise des acquisitions et procède à des cessions, lesquelles peuvent modifier le périmètre de son activité d'une période à l'autre. De plus, les taux de change peuvent connaître des fluctuations importantes. Par ailleurs, le nombre de jours ouvrés au cours de chaque période a également une incidence sur le chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Enfin, le Groupe est exposé aux variations du prix du cuivre. Pour ces raisons, les résultats opérationnels consolidés du Groupe tels que publiés sur plusieurs périodes pourraient ne pas permettre une comparaison pertinente. Par conséquent, dans l'analyse des résultats consolidés du Groupe faite ci-après, des informations financières retraitées des ajustements suivants sont également présentées.

Retraitement de l'effet des acquisitions et des cessions

Le Groupe retraite l'effet des acquisitions et cessions sur son périmètre de consolidation. Dans ses comptes consolidés, le Groupe inclut généralement les résultats d'une entité acquise dès la date de son acquisition et exclut les résultats d'une entité cédée dès la date de sa cession. Afin de neutraliser l'effet des acquisitions et des cessions sur l'analyse de ses opérations, le Groupe compare les résultats de l'exercice en cours aux résultats de la même période de l'année précédente, en prenant pour hypothèse que l'exercice précédent aurait porté sur le même périmètre de consolidation pour les mêmes périodes que l'exercice en cours.

Retraitement de l'effet de la fluctuation des taux de change

Les fluctuations de taux de change contre l'euro ont un impact sur la valeur en euros du chiffre d'affaires, des charges et des autres postes du bilan et du compte de résultat. Le Groupe n'est en revanche que faiblement exposé au risque lié à l'utilisation de plusieurs devises puisque ses transactions transnationales sont limitées. Afin de neutraliser l'effet de la conversion en euros sur l'analyse de ses opérations, le Groupe compare les données publiées pour l'exercice en cours à celles de la même période de l'exercice précédent en utilisant pour ces données les mêmes taux de change que ceux de l'exercice en cours.

Retraitement de l'effet non récurrent lié aux variations du prix du cuivre

Pour l'analyse de la performance financière en données comparables ajustées, l'estimation de l'effet non récurrent lié aux variations du prix du cuivre, tel qu'exposé au 1.1.3 ci-dessus, est éliminée dans les données présentées au titre de l'exercice en cours et dans celles présentées au titre de l'exercice précédent. Les données ainsi retraitées sont qualifiées d' « ajustées » dans le reste de ce document.

Retraitement de l'effet de la variation du nombre de jours ouvrés sur le chiffre d'affaires

La comparaison du chiffre d'affaires consolidé du Groupe d'un exercice sur l'autre est affectée par le nombre de jours ouvrés qui varie selon les périodes. Dans l'analyse de son chiffre d'affaires consolidé, le Groupe indique généralement le chiffre d'affaires retraité de cet effet en comparant les chiffres publiés au titre de l'exercice en cours aux chiffres de la même période de l'exercice précédent ajustés proportionnellement au nombre de jours ouvrés de l'exercice en cours. Cette analyse sur la base du nombre de jours ouvrés n'est pas jugée pertinente pour les autres postes du compte de résultat consolidé du Groupe.

En conséquence, dans l'analyse des résultats consolidés du Groupe ci-après, les informations suivantes peuvent être indiquées à titre de comparaison :

- En données comparables et à nombre de jours réels, qui signifie retraitées de l'effet des acquisitions et cessions et de l'effet de la fluctuation des taux de change. Ces informations sont utilisées pour les comparaisons portant sur le chiffre d'affaires ;
- En données comparables et à nombre de jours constant, qui signifie en données comparables (tel que mentionné ci-dessus) et retraitées de l'effet de la variation du nombre de jours ouvrés. Ces informations sont utilisées exclusivement pour les comparaisons portant sur le chiffre d'affaires ; et
- En données comparables ajustées, qui signifie en données comparables (comme décrit plus haut) et retraitées de l'estimation de l'effet non récurrent lié aux variations du prix des câbles à base de cuivre. Ces informations sont utilisées pour les comparaisons portant sur la marge brute, les frais administratifs et commerciaux et l'EBITA. Ces informations ne sont pas issues des systèmes comptables mais constituent une estimation des données comparables préparées selon les principes décrits ci-dessus.

Changement de méthodes comptables

Le Groupe applique la norme IFRS 16 « Contrats de location » depuis le 1^{er} janvier 2019 selon la méthode rétrospective. Les informations de la période précédente ont été retraitées en conséquence et réconciliées avec les données précédemment publiées.

Cette nouvelle norme remplace la norme IAS 17 « Contrats de location ». Selon IAS 17, les paiements relatifs à des contrats de location opérationnels étaient comptabilisés en tant que charges de loyer dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat. En application de la norme IFRS 16, le Groupe identifie et constate les obligations locatives et les droits d'utilisation des actifs loués au bilan. Au compte de résultat, les droits d'utilisation des actifs loués sont amortis linéairement sur durée la plus courte entre la durée d'utilité estimée et la durée du contrat de location. Les charges d'intérêts relatives aux obligations locatives sont comptabilisées en résultat financier.

La performance du groupe est analysée notamment à travers l'EBITA et l'EBITA Ajusté, qui ne sont pas des agrégats comptables définis par les normes IFRS. Le tableau ci-dessous présente la réconciliation de l'EBITA Ajusté en données comparables avec le résultat opérationnel avant autres produits et autres charges.

	Exercice clos le	
	31 Décembre	
(en millions d'euros)	2019	2018
Résultat opérationnel avant autres produits et autres charges	663,2	584,7
Effet d'adoption IFRS 16	-	32,2
Résultat opérationnel avant autres produits et autres charges retraité selon IFRS 16	663,2	617,0
Effets de périmètre	-	0,5
Effets de change	-	10,7
Effet non récurrent lié au cuivre	7,6	8,1
Amortissement des actifs incorporels reconnus lors de l'affectation du prix des acquisitions	14,3	15,7
EBITA Ajusté en données comparables	685,1	652,0

1.2 | Comparaison des résultats au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018

1.2.1 | Résultats consolidés du Groupe Rexel

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat consolidé de Rexel pour les exercices clos en 2019 et 2018, en millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires. Rexel a adopté la nouvelle norme comptable IFRS 16 « Contrats de location » selon la méthode rétrospective complète à compter du 1^{er} janvier 2019. Les informations de l'exercice précédent ont été retraitées en conséquence.

De surcroît, le tableau ci-dessous présente des données comparables retraitées de l'effet net des variations de périmètre et de l'effet des variations de change. Le tableau présente également des données comparatives ajustées de l'effet des variations du prix des câbles à base de cuivre conformément au paragraphe 1.1.4

	Exercice clos le 31 Décembre 2019		Exercice clos le 31 Décembre 2018				Δ %	
	Publié	Ajusté de l'effet cuivre	Publié	Effet d'adoption IFRS16	Retraité d'IFRS16	2018 comparable et ajusté de l'effet cuivre	Retraité d'IFRS16	Comparable et ajusté de l'effet cuivre
	①	②	③	④	⑤ = ③+④	⑥	①/⑤	②/⑥
Chiffre d'affaires	13,742,3	13,742,3	13,365,7	-	13,365,7	13,554,2	2,8%	1,4%
<i>Variation à nombre de jours constant</i>								
Marge brute	3,432,0	3,439,8	3,286,9	-	3,286,9	3,344,1	4,4%	2,9%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	25,0%	25,0%			24,6%	24,7%		
Frais administratifs et commerciaux	(2,472,9)	(2,473,0)	(2,586,5)	196,9	(2,389,6)	(2,424,4)	3,5%	2,0%
Amortissements	(281,6)	(281,6)	(100,1)	(164,6)	(264,7)	(267,7)	6,4%	5,2%
Frais administratifs et commerciaux ⁽¹⁾	(2,754,6)	(2,754,6)	(2,686,5)	32,2	(2,654,3)	(2,692,1)	3,8%	2,3%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	(20,0)%	(20,0)%			(19,9)%	(19,9)%		
EBITA	677,5	685,1	600,4	32,2	632,6	652,0	7,1%	5,1%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	4,9%	5,0%			4,7%	4,8%		
Amortissement des actifs incorporels ⁽²⁾	(14,3)	-	(15,7)	-	(15,7)	-	(8,8)%	-
Résultat opérationnel avant autres produits et charges	663,2	-	584,7	32,2	617,0	-	7,5%	-
Autres produits et charges	(176,8)	-	(174,9)	(6,3)	(181,2)	-	(2,4)%	-
Résultat opérationnel	486,4	-	409,8	26,0	435,8	-	11,6%	-
Frais financiers	(165,3)	-	(100,6)	(44,3)	(144,9)	-	14,1%	-
Résultat avant impôt	321,1	-	309,3	(18,4)	290,9	-	10,4%	-
Impôts sur le résultat	(117,3)	-	(157,0)	1,7	(155,3)	-	(24,5)%	-
Résultat net	203,8	-	152,3	(16,6)	135,6	-	50,3%	-
<i>Taux d'impôt effectif</i>	37%	-	-	-	53%	-	-	-

(1) Dont dépréciation et amortissements

(2) Amortissement des actifs incorporels reconnus lors de l'affectation du prix des acquisitions

Chiffre d'affaires

En 2019, le chiffre d'affaires consolidé de Rexel s'est élevé à 13 742,3 millions d'euros, contre 13 365,7 millions d'euros en 2018.

En données publiées, le chiffre d'affaires a augmenté de 2,8% par rapport à 2018, incluant un effet favorable lié à l'évolution des taux de change pour 1,8% et un effet net négatif des variations de périmètre pour 0,4%.

- L'effet favorable de l'évolution des taux de change s'est élevé à 237,3 millions d'euros, essentiellement lié à l'appréciation du dollar américain contre l'euro.

- L'effet net négatif des variations de périmètre s'est élevé à 48,8 millions d'euros, résultant de la cession des activités de distributeur généraliste en Chine en 2019.

En données comparables et à nombre de jours constant, les ventes ont augmenté de 1,4%, comprenant un impact négatif de 0,3 point de pourcentage dû à l'évolution des prix des câbles à base de cuivre. Par zone géographique, l'Amérique du Nord a augmenté de 3,9 % et la zone Asie-Pacifique de 1,2 %, tandis que l'Europe a légèrement diminué de 0,2 %. En excluant l'effet des restructurations de l'Espagne et de l'Allemagne intervenues en 2018, les ventes ont augmenté de 2,4 % par rapport à 2018.

En données comparables et à nombre de jours réel, le chiffre d'affaires a progressé de 1,4%.

Le tableau ci-dessous résume les effets du nombre de jours ainsi que des effets de périmètre et de change, sur l'évolution du chiffre d'affaires.

					Exercice clos le 31 Décembre 2019
Croissance en données comparables et à nombre de jours constant	3,1%	2,4%	0,9%	(0,5)%	1,4%
Effet du nombre de jours	(1,0)%	(0,6)%	1,0%	0,3%	(0,0)%
Croissance en données comparables et à nombre de jours réels	2,1%	1,8%	1,9%	(0,2)%	1,4%
Effet de périmètre	(0,4)%	(0,3)%	(0,3)%	(0,4)%	(0,4)%
Effet de change	2,4%	1,8%	1,7%	1,3%	1,8%
Total des effets périmètre et change	2,0%	1,5%	1,3%	0,8%	1,4%
Croissance en données publiées ⁽¹⁾	4,2%	3,3%	3,3%	0,7%	2,8%

⁽¹⁾ Croissance en données comparables et à nombre de jours réels composés avec les effets de périmètre et de change

Marge brute

En 2019, la marge brute s'est établie à 3 432,0 millions d'euros, en hausse de 4,4% par rapport aux 3 286,9 millions d'euros enregistrés en 2018 en données publiées.

En données comparables ajustées, la marge brute a augmenté de 2,9% et le taux de marge brute a augmenté de 36 points de base à 25,0% du chiffre d'affaires, reflétant une amélioration en Europe et en Amérique du Nord alors qu'il a diminué en Asie-Pacifique.

Frais administratifs et commerciaux

En 2019, les frais administratifs et commerciaux se sont élevés à 2 754,6 millions d'euros, en hausse de 3,8% par rapport aux 2 654,3 millions d'euros enregistrés en 2018 en données publiées (retraitées à la suite de l'application de la norme IFRS16).

En données comparables ajustées, les frais administratifs et commerciaux ont augmenté de 2,3%. Ils ont représenté 20,0% du chiffre d'affaires en 2019 par rapport à 19,9% du chiffre d'affaires en 2018, soit une détérioration de 18 points de base.

EBITA

En 2019, en données publiées, l'EBITA s'est élevé à 677,5 millions d'euros contre 632,6 millions d'euros en 2018, en hausse de 7,1% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation comprend un effet favorable des taux de change de 10,7 millions d'euros et un effet positif des variations de périmètre de 0,5 millions d'euros.

En données comparables ajustées, l'EBITA a augmenté de 5,1% pour s'établir à 685,1 millions d'euros, et la marge d'EBITA se situe à 5,0% du chiffre d'affaires, en hausse de 18 points de base par rapport à 2018.

Autres produits et autres charges

En 2019, les autres produits et autres charges ont représenté une charge nette de 176,8 millions d'euros, comprenant principalement :

- 118,0 millions d'euros de dépréciations de goodwill et autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée, dont 58,9 millions d'euros alloués à la Norvège, 22,0 millions d'euros à la Nouvelle-Zélande, 21,3 millions d'euros au Royaume-Uni, 9,3 millions d'euros à la Finlande et 6,6 millions d'euros au Moyen-Orient ;
- 32,6 millions d'euros au titre des plans de restructuration, principalement dans le cadre :
 - De la restructuration des activités au Royaume-Uni, en particulier la réduction du maillage territorial, la fermeture du centre logistique national, l'optimisation de l'offre de produits et le changement de l'équipe de direction ;
 - De l'achèvement du plan de transformation en Allemagne ;
 - De la réduction des effectifs dans certaines régions des États-Unis en adéquation avec une croissance plus faible qu'attendue ;
- 24,0 millions d'euros d'autres dépenses non récurrentes, comprenant : (i) des honoraires liés aux projets de développement, à la transformation des processus opérationnels, aux coûts liés aux acquisitions et aux désinvestissements, à des expertises judiciaires, (ii) des coûts liés au départ de cadres exécutifs et (iii) une charge liée à la liquidation d'un régime de retraite multi-employeur aux États-Unis ;
- 17,2 millions d'euros d'ajustements de la juste valeur des actifs détenus en vue de la cession de Gexpro Services aux États-Unis (distribution de composants aux fabricants d'équipements d'origine) et de l'activité export en Espagne ;
- Partiellement compensée par des gains de cession de 19,5 millions d'euros comprenant principalement un gain de 6,5 millions d'euros résultant de la cession d'une joint-venture en Chine (Rexel Hailongxing), des plus-values immobilières pour 7,0 millions d'euros et un gain de change de 5,6 millions d'euros lié à la liquidation d'une filiale inactive en République Tchèque.

En 2018, les autres produits et autres charges ont représenté une charge nette de 181,2 millions d'euros, comprenant principalement :

- 82,5 millions d'euros de plans de restructuration, notamment en Allemagne (46,1 millions d'euros), en Espagne (11,8 millions d'euros) et au Royaume-Uni (7,9 millions d'euros). Ces plans incluaient la fermeture d'un nombre significatif d'agences, la réorganisation de la logistique et la réduction des effectifs des sièges sociaux dans ces pays.
- 61,9 millions d'euros de dépréciation de goodwill et d'actifs incorporels à durée de vie indéterminée, dont 29,2 millions d'euros alloués à la Norvège, 26,9 millions d'euros à la Finlande et 5,8 millions d'euros à l'Espagne.

- 25,4 millions d'euros de dépréciation d'actifs destinés à la vente dans le cadre de la cession des activités de détaillant et tertiaires en Chine, effective au début de 2019.

Résultat financier

Les charges financières nettes se sont établies à 165,3 millions d'euros contre 144,9 millions d'euros en 2018, comprenant les intérêts sur les obligations locatives de 45,5 millions d'euros (45,3 millions d'euros en 2018). En 2019, une charge non récurrente de 20,8 millions d'euros liée au coût du remboursement anticipé des obligations de 650 millions d'euros à échéance 2023, et au taux d'intérêt de 3,5%, refinancées par l'émission d'une obligation de 600 millions d'euros à échéance 2026 et au taux d'intérêt de 2,75%. Hors cet effet, les charges financières nettes sont restées stables. Le taux d'intérêt effectif de la dette brute s'est amélioré de 18 points de base à 2,6 % en 2019 contre 2,8 % en 2018, se traduisant par une baisse de 4,0 millions d'euros des intérêts sur emprunts, compensée par des éléments non-récurrents (gains/pertes de change).

Impôt

En 2019, la charge d'impôt s'est élevée à 117,3 millions d'euros contre 155,3 millions d'euros en 2018. Cette année, la charge d'impôt sur le résultat comprend un gain exceptionnel de 29,5 millions d'euros à la suite d'une décision favorable de la Cour d'appel, en mars 2019, relative à un litige avec l'administration fiscale française. Par ailleurs, en 2018, Rexel avait reconnu une charge exceptionnelle liée à un redressement fiscal de 13,5 millions d'euros en Finlande. A l'exception de ces deux éléments non récurrents, la charge d'impôt a légèrement augmenté en 2019 par rapport à 2018, reflétant l'amélioration du résultat avant impôt. Ainsi, le taux effectif d'impôt s'est élevé à 36,5 % en 2019 contre 53,4 % en 2018.

Résultat net

En conséquence des éléments mentionnés ci-dessus, le résultat net s'établit à 203,8 millions d'euros en 2019, en amélioration de 50,3% par rapport aux 135,6 millions d'euros en 2018.

1.2.2| Europe (53% du chiffre d'affaires du Groupe)

	Exercice clos le 31 Décembre 2019		Exercice clos le 31 Décembre 2018				Δ %	
	Publié	Ajusté de l'effet cuivre	Publié	Effet d'adoption IFRS16	Retraité d'IFRS16	2018 comparable et ajusté de l'effet cuivre	Retraité d'IFRS16	Comparable et ajusté de l'effet cuivre
	①	②	③	④	⑤ = ③+ ④	⑥	①/⑤	②/⑥
Chiffre d'affaires	7,331,5	7,331,5	7,350,0		7,350,0	7,351,6	(0,3)%	(0,3)%
<i>Variation à nombre de jours constant</i>								<i>(0,2)%</i>
Marge brute	1,999,7	2,004,0	1,961,1		1,961,1	1,967,7	2,0%	1,8%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>27,3%</i>	<i>27,3%</i>	<i>26,7%</i>		<i>26,7%</i>	<i>26,8%</i>		
Frais administratifs et commerciaux	(1,397,2)	(1,397,3)	(1,493,0)	112,2	(1,380,9)	(1,381,6)	1,2%	1,1%
Amortissements	(156,8)	(156,8)	(58,7)	(94,5)	(153,2)	(153,3)	2,4%	2,3%
Frais administratifs et commerciaux	(1,554,0)	(1,554,1)	(1,551,7)	17,7	(1,534,0)	(1,534,9)	1,3%	1,3%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>(21,2)%</i>	<i>(21,2)%</i>	<i>(21,1)%</i>		<i>(20,9)%</i>	<i>(20,9)%</i>		
EBITA	445,7	449,9	409,3	17,7	427,0	432,9	4,4%	3,9%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>6,1%</i>	<i>6,1%</i>	<i>5,6%</i>		<i>5,8%</i>	<i>5,9%</i>		

Chiffre d'affaires

En 2019, le chiffre d'affaires en Europe s'est établi à 7 331,5 millions d'euros contre 7 350,0 millions d'euros en 2018, en baisse de 0,3% par rapport à l'année précédente, en données publiées.

L'effet des variations des taux de change s'est traduit par une augmentation de 1,6 million d'euros, principalement due à l'appréciation du franc suisse par rapport à l'euro et partiellement compensé par la dépréciation de la couronne suédoise par rapport à l'euro.

En données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires est en baisse de 0,2 % par rapport à 2018, incluant un impact négatif de 0,3 point de pourcentage lié à la baisse du prix du cuivre.

En données comparables et à nombre de jours réel, le chiffre d'affaires diminue de 0,3 %, affecté par un impact calendaire défavorable de 0,1 point de pourcentage. Si l'on exclut l'effet des plans de restructuration menés en Espagne et en Allemagne en 2018, le chiffre d'affaires a augmenté de 1,6 % par rapport à 2018.

En **France**, le chiffre d'affaires s'est établi à 2 797,0 millions d'euros en 2019, en hausse de 3,3% par rapport à 2018, en données comparables et à nombre de jours constant, tiré par une activité de projets dans le tertiaire en progression, liée aux effets de l'adaptation au digital ; un marché résidentiel dynamique et une progression constante des activités de spécialité (chauffage, ventilation et génie climatique) résultant des gains de part de marché.

Au **Royaume-Uni**, le chiffre d'affaires s'est établi à 736,5 millions d'euros en 2019, en baisse de 8,4% par rapport à 2018, en données comparables et à nombre de jours constant. Cette baisse est principalement liée à une plus grande sélectivité des affaires (contribuant pour 7,0 points de pourcentage à la baisse). Dans un environnement à faible visibilité, la fermeture de 57 agences en 2018 et 2019 a représenté 2,2% de cette baisse.

En **Allemagne**, le chiffre d'affaires s'est établi à 639,1 millions d'euros en 2019, en baisse de 16,8% par rapport à 2018, en données comparables et à nombre de jours constant, reflétant le reprofilage des opérations pour se recentrer sur les activités les plus profitables (Marché industriel adressé au niveau national et marché de la Construction-Installation restreint au sud du pays). En excluant l'impact de la fermeture de 17 agences en 2018, le chiffre d'affaires a baissé de 2.5%.

En **Scandinavie**, le chiffre d'affaires s'est établi à 953,8 millions d'euros en 2019, soit une hausse de 1,6% par rapport à 2018, en données comparables et à nombre de jours constant, avec une dynamique positive en Suède, en hausse de 3,7 %, tirée par les installateurs grands comptes et les projets d'infrastructure, qui ont commencé à ralentir au quatrième trimestre de 2019. Le chiffre d'affaires en Norvège a diminué de 2,1 % dans un environnement difficile sur le marché industriel et a augmenté de 0,7 % en Finlande.

En **Belgique** et aux **Pays-Bas**, le chiffre d'affaires s'est respectivement élevé à 434,5 millions d'euros et 323,9 millions d'euros en 2019. En données comparables et à nombre de jours constant une augmentation le chiffre d'affaires a augmenté de 6,5% et 12,8% respectivement. En Belgique, le chiffre d'affaire a progressé principalement en raison de la bonne performance des ventes d'équipements photovoltaïques (contribuant pour 1,5 points de pourcentage). A cela s'ajoute l'acquisition d'une agence dans la région de Courtrai en 2018, dont la contribution a représenté 1,3% de la croissance.

En **Suisse** et en **Autriche**, le chiffre d'affaires s'est élevé à 484,5 millions d'euros et 374,2 millions d'euros respectivement en 2019. En données comparables et à nombre de jours constant, la Suisse a enregistré une performance de 1.8% par rapport à 2018, grâce aux équipements d'installation et l'activité d'automatismes industriels. En données comparables et à nombre de jours constant, l'Autriche a progressé de 2,0% par rapport à 2018.

Marge brute

En **2019**, en données comparables ajustées, la marge brute a augmenté de 1,8% et le taux de marge brute a augmenté de 57 points de base pour s'établir à 27,3% du chiffre d'affaires, grâce au repositionnement de l'activité en Allemagne, en Espagne et au Royaume-Uni, ainsi qu'à une attention particulière des marges en France.

Frais administratifs et commerciaux

En données comparables ajustées, les frais administratifs et commerciaux ont augmenté de 1,3% en 2019, représentant 21,2 % des ventes, soit une détérioration de 32 points de base par rapport à 2018. Cette augmentation du pourcentage des frais administratifs et commerciaux ajustés par rapport aux ventes traduit une croissance des volumes des ventes en hausse ainsi que l'inflation des charges de personnel, des honoraires de consultants non-récurrents liés aux plans d'action visant à mettre en œuvre des systèmes analytiques conformément à la stratégie de transformation numérique du groupe ainsi qu'aux coûts variable de livraison, notamment en Allemagne.

EBITA

En 2019, l'EBITA s'est établi à 445,7 millions d'euros contre 427,0 millions d'euros en 2018. En données publiées (retraitées à la suite de l'application de la norme IFRS16), l'EBITA a augmenté de 4,4%, incluant un effet positif de variation des taux de change de 0,5 millions d'euros.

En données comparables ajustées, l'EBITA a augmenté de 3,9% par rapport à 2018 et la marge d'EBITA a augmenté de 25 points de base pour s'établir à 6,1% du chiffre d'affaires.

1.2.3 | Amérique du Nord (38% du chiffre d'affaires du Groupe)

	Exercice clos le 31 Décembre 2019		Exercice clos le 31 Décembre 2018				Δ %	
	Publié	Ajusté de l'effet cuivre	Publié	Effet d'adoption IFRS16	Retraité d'IFRS16	2018 comparable et ajusté de l'effet cuivre	Retraité d'IFRS16	Comparable et ajusté de l'effet cuivre
	①	②	③	④	⑤ = ③+ ④	⑥	①/⑤	②/⑥
Chiffre d'affaires	5,233,0	5,233,0	4,801,3		4,801,3	5,038,0	9,0%	3,9%
<i>Variation à nombre de jours constant</i>								
Marge brute	1,218,2	1,221,6	1,105,3		1,105,3	1,162,8	10,2%	5,1%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	23,3%	23,3%	23,0%		23,0%	23,1%		
Frais administratifs et commerciaux	(908,6)	(908,6)	(885,9)	60,6	(825,3)	(866,3)	10,1%	4,9%
Amortissements	(83,0)	(83,0)	(22,3)	(49,2)	(71,5)	(75,0)	16,2%	10,6%
Frais administratifs et commerciaux	(991,6)	(991,6)	(908,1)	11,4	(896,8)	(941,3)	10,6%	5,3%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	(18,9)%	(18,9)%	(18,9)%		(18,7)%	(18,7)%		
EBITA	226,6	230,0	197,1	11,4	208,5	221,5	8,7%	3,8%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	4,3%	4,4%	4,1%		4,3%	4,4%		

Chiffre d'affaires

En 2019, le chiffre d'affaires de la zone Amérique du Nord s'est établi à 5 233,0 millions d'euros contre 4 801,3 millions d'euros en 2018, soit une augmentation de 9,0% par rapport à l'année précédente, en données publiées.

L'effet favorable de l'évolution des taux de change, notamment lié à l'appréciation du dollar américain par rapport à l'euro, a représenté un montant de 236,7 millions d'euros.

En données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires a progressé de 3,9% par rapport à 2018, incluant un impact négatif de 0,5 point de pourcentage lié à la baisse du prix du cuivre.

Aux **Etats-Unis**, en données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires s'est élevé à 4 135,1 millions d'euros en 2019, en hausse de 3,7% par rapport à 2018. Celle-ci est principalement liée aux marchés tertiaire et résidentiel. Cette hausse reflète également l'effort de recrutement de commerciaux, l'effet des ouvertures d'agences (représentant 1,1 point de pourcentage à cette croissance) et des rénovations d'agences existantes. Bien que les ventes aient été globalement positives sur l'année, les marchés industriel et tertiaire ont montré des premiers signes

de ralentissement à partir du troisième trimestre 2019 et ont affiché une baisse au quatrième trimestre (-2,7 %).

Au **Canada**, en données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires s'est établi à 1 097,8 millions d'euros en 2019, en hausse de 4,4% par rapport en 2018, grâce à la bonne performance des projets commerciaux avec les grands et moyens installateurs. L'activité de spécialité dans l'industrie a également été bien orientée avec les intégrateurs de systèmes.

Marge brute

En 2019, en données comparables ajustées, la marge brute a progressé de 5,1% et le taux de marge brute a augmenté de 26 points de base par rapport à 2018, à 23,3% du chiffre d'affaires, grâce à des initiatives de tarification aux États-Unis, partiellement compensées par l'évolution du poids respectif des canaux de distribution (progression du poids des ventes directes, dont la marge est moindre que celles des ventes sur stock, par rapport à l'année précédente) au Canada.

Frais administratifs et commerciaux

En données comparables ajustées, les frais administratifs et commerciaux ont augmenté de 5,3% en 2019, représentant 18,9% du chiffre d'affaires, soit une baisse de 26 points de base par rapport à 18,7% en 2018, affectée par l'inflation des coûts et les investissements dans le réseau d'agences et les effectifs (malgré certaines initiatives visant à réduire les effectifs au second semestre dans certaines régions), ainsi que par une croissance plus faible du chiffre d'affaires au second semestre de l'année.

EBITA

En 2019, en conséquence, l'EBITA s'est élevé à 226,6 millions d'euros contre 208,5 millions d'euros en 2018, soit une hausse de 8,7% en données publiées), incluant un effet positif de variation des taux de change de 10,2 millions d'euros.

En données comparables ajustées, l'EBITA a augmenté de 3,8% par rapport à 2018 et la marge d'EBITA est restée stable à 4,4% du chiffre d'affaires.

1.2.4 | Asie-Pacifique (9% du chiffre d'affaires du Groupe)

	Exercice clos le 31 Décembre 2019		Exercice clos le 31 Décembre 2018				Δ %	
	Publié	Ajusté de l'effet cuivre	Publié	Effet d'adoption IFRS16	Retraité d'IFRS16	2018 comparable et ajusté de l'effet cuivre	Retraité d'IFRS16	Comparable et ajusté de l'effet cuivre
	①	②	③	④	⑤ = ③+④	⑥	①/⑤	②/⑥
Chiffre d'affaires	1,177,9	1,177,9	1,214,4		1,214,4	1,164,6	(3,0)%	1,1%
<i>Variation à nombre de jours constant</i>								
Marge brute	214,2	214,2	220,0		220,0	212,9	(2,6)%	0,6%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	18,2%	18,2%	18,1%		18,1%	18,3%		
Frais administratifs et commerciaux	(159,8)	(159,8)	(188,4)	22,0	(166,4)	(159,4)	(4,0)%	0,2%
Amortissements	(26,8)	(26,8)	(6,9)	(19,3)	(26,2)	(25,5)	2,6%	5,2%
Frais administratifs et commerciaux	(186,7)	(186,7)	(195,3)	2,7	(192,6)	(185,0)	(3,1)%	0,9%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	(15,8)%	(15,8)%	(16,1)%		(15,9)%	(15,9)%		
EBITA	27,5	27,5	24,7	2,7	27,4	27,9	0,5%	(1,4)%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	2,3%	2,3%	2,0%		2,3%	2,4%		

Chiffre d'affaires

En 2019, le chiffre d'affaires de la zone Asie-Pacifique s'est élevé à 1 177,9 millions d'euros contre 1 214,4 millions d'euros en 2018, en baisse de 3,0% en données publiées.

L'effet défavorable de l'évolution des taux de change a représenté 1,0 million d'euros, principalement dû à la dépréciation du dollar australien par rapport à l'euro.

L'effet de variation de périmètre lié de la cession des activités de distributeur généraliste en Chine en 2019, a représenté un montant négatif de 48,8 millions d'euros.

En données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires a augmenté de 1,2% par rapport à 2018, incluant l'impact positif de 0.3 point en pourcentage en raison de la hausse du prix du cuivre.

En **Australie**, en données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires s'est établi à 492,8 millions d'euros, soit une hausse de 0,2% par rapport à 2018, affecté par la cession de l'activité des automatismes industriels en avril 2018. Hormis cet impact, le chiffre d'affaires en Australie a augmenté de 3,1%, principalement tiré par la performance de l'activité industrielle, du fait de la demande dans les infrastructures et le secteur minier (investissements, maintenance et réparation). Au quatrième trimestre, le chiffre d'affaires a été stimulé grâce à la bonne performance du marché résidentiel.

En **Nouvelle-Zélande**, le chiffre d'affaires s'est élevé à 113,6 millions d'euros en 2019, en baisse de 1,4% par rapport à 2018, en raison d'un environnement difficile sur les marchés industriel et commercial.

En **Chine**, en données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires s'est établi à 480,5 millions d'euros en 2019, soit une hausse de 6,6% par rapport en 2018, principalement portée par un important contrat qui a contribué à hauteur de 50,7 millions d'euros en 2019 alors que l'activité industrielle a subi les effets du conflit commercial avec les Etats-Unis.

La progression du chiffre d'affaires de la zone Asie-Pacifique a également été alimentée par un projet industriel significatif et ponctuel au Moyen-Orient dont les ventes se sont élevées à 28,6 millions d'euros en 2018.

Marge brute

En **2019**, en données comparables ajustées, la marge brute a augmenté de 0,6% et le taux de marge brute s'est établi à 18,2% en diminution de 9 points de base par rapport à 2018, principalement liée à la baisse de la marge commerciale en Chine en raison du poids plus important des ventes avec les intégrateurs et équipementiers industriels, dont les marges sont moindres.

Frais administratifs et commerciaux

En données comparables ajustées, les frais administratifs et commerciaux ont augmenté de 0,9% par rapport à 2018, représentant 15,8% du chiffre d'affaires en 2019, soit une amélioration de 3 points de base par rapport à 2018 traduisant les efforts pour développer la croissance en Chine, partiellement compensés par les économies réalisées dans le Pacifique, principalement en raison de la réduction des effectifs.

EBITA

En **2019**, en conséquence, l'EBITA s'est établi à 27,5 millions d'euros, contre 27,4 millions d'euros en 2018, soit une amélioration de 0,5% en données publiées, incluant un effet favorable de variation des taux de change pour 0,5 millions d'euros

En données comparables ajustées, il a baissé de 1,4% par rapport à 2018. Le taux d'EBITA a diminué de 6 points de base à 2,3% du chiffre d'affaires, impacté par la cession de l'activité d'automatisation industrielle en Australie en 2018.

1.2.5 | Autres activités

	Exercice clos le 31 Décembre 2019	Exercice clos le 31 Décembre 2018			Δ %
	Publié	Publié	Effet d'adoption IFRS 16	Retraité d'IFRS16	Retraité d'IFRS16
	①	②	③	④ = ② + ③	①/④
Chiffre d'affaires	-	-	-	-	-
Marge brute	-	0,6	-	0,6	-
Frais administratifs et commerciaux	(7,3)	(19,2)	2,1	(17,0)	(56,9)%
Amortissements	(15,0)	(12,2)	(1,7)	(13,9)	7,7%
Frais administratifs et commerciaux	(22,3)	(31,4)	0,4	(30,9)	(27,9)%
EBITA	(22,3)	(30,7)	0,4	(30,3)	26,4%

Ce segment concerne principalement les frais de siège non alloués. En 2019, l'EBITA s'est établi en perte à hauteur de 22,3 millions d'euros, contre 30,3 millions d'euros en 2018, principalement en raison d'une réaffectation plus importante des frais administratifs et commerciaux vers les opérations et d'une diminution des frais de siège du Groupe. Sur une base comparable, les dépenses en frais administratifs et commerciaux sont restées stables.

1.3 | Perspectives 2020

Les bénéfices des premiers investissements dans le digital renforcent le sentiment de Rexel que son évolution vers une société pilotée par la donnée consolidera son positionnement et contribuera à la poursuite de gains de parts de marché et l'amélioration de sa profitabilité.

La priorité de Rexel sera l'amélioration du taux d'EBITA ajusté et la génération de flux de trésorerie libre d'investissement nonobstant l'environnement difficile tout en continuant à investir dans la transformation numérique.

Dans un environnement de faible croissance du chiffre d'affaires et avec un effet de base plus difficile au 1^{er} semestre, Rexel cible pour 2020 à périmètre et taux de change comparables :

- Une croissance de l'EBITA ajusté¹ comprise entre 2% et 5% ;
- Un taux de conversion du flux de trésorerie libre d'environ 65% ;
- Une amélioration complémentaire du ratio d'endettement² (Dette Nette /EBITDA après Loyers)

¹ Excluant (i) l'amortissement des éléments reconnus dans le cadre de l'allocation du prix d'achat des acquisitions et (ii) de l'effet non-récurrent relatif aux variations du prix des câbles à base de cuivre.

² tel que calculé selon les termes du contrat de crédit syndiqué

2. | TRESORERIE ET CAPITAUX

2.1 | Flux de trésorerie

Le tableau suivant compare les flux de trésorerie de Rexel de 2019 et de 2018, ainsi qu'une réconciliation entre la trésorerie disponible avant intérêts et impôts, et après intérêts et impôts. En application de la norme IFRS16 le 1^{er} janvier 2019, les données de l'année précédente ont été retraitées et les éléments de réconciliation sont présentés séparément.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 Décembre 2019	Exercice clos le 31 Décembre 2018			Variation
	Publié	Publié	Impact IFRS16	Retraité d'IFRS16	
Flux de trésorerie d'exploitation hors intérêts et impôts	823,3	612,6	155,8	768,4	54,9
Intérêts sur emprunts ⁽¹⁾	(82,3)	(85,3)	1,0	(84,3)	2,0
Impôts payés	(118,2)	(80,7)	-	(80,7)	(37,5)
Flux de trésorerie d'exploitation avant la variation du besoin en fonds de roulement	622,7	446,5	156,8	603,4	19,4
Variation du besoin en fonds de roulement	(70,0)	(161,8)	1,9	(159,9)	89,9
Flux nets des activités opérationnelles	552,7	284,7	158,7	443,4	109,3
Flux nets des activités d'investissement	(118,2)	(95,5)	3,2	(92,3)	(25,9)
<i>Dont investissements opérationnels ⁽²⁾</i>	<i>(116,5)</i>	<i>(93,8)</i>	<i>3,2</i>	<i>(90,6)</i>	<i>(25,9)</i>
Flux nets des activités de financement ⁽³⁾	(456,3)	(158,2)	(161,9)	(320,0)	(136,3)
Variation nette de la trésorerie	(21,9)	31,1	0,1	31,1	(53,0)
Flux de trésorerie d'exploitation	823,3	612,6	155,8	768,4	54,9
Remboursement des obligations locatives	(175,2)	-	(166,5)	(166,5)	(8,7)
Variation du besoin en fonds de roulement	(70,0)	(161,8)	1,9	(159,9)	89,9
Investissements opérationnels	(116,5)	(93,8)	3,2	(90,6)	(25,9)
Trésorerie disponible après investissement, avant intérêts et impôts	461,6	357,0	(5,7)	351,3	110,3
Intérêts sur emprunts	(82,3)	(85,3)	1,0	(84,3)	2,0
Impôts payés	(118,2)	(80,7)	-	(80,7)	(37,5)
Trésorerie disponible après intérêts et impôts	261,1	191,0	(4,7)	186,3	74,8
Total de la trésorerie disponible après intérêts et impôts	261,1	191,0	(4,7)	186,3	74,8

Besoin en fonds de roulement, en % du chiffre d'affaires ⁽⁴⁾ au :	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Données comparables	11,0%	11,3%

(1) Hors intérêts sur les dettes d'obligations locatives

(2) Net des cessions

(3) Incluant remboursement des dettes d'obligations locatives

(4) Besoin en fonds de roulement, fin de période, divisé par le chiffre d'affaires des 12 derniers mois.

2.1.1 | Impact de l'adoption d'IFRS16

L'application de la norme IFRS16 a eu pour conséquence une augmentation de 156,8 millions d'euros des flux de trésorerie d'exploitation. Cette augmentation résulte principalement du remboursement en principal des obligations locatives, précédemment inclus dans la ligne « Flux nets des activités opérationnelles » selon la norme IAS 17, et désormais enregistrés dans la ligne « Flux nets des activités de financement » selon la norme IFRS16.

Le Groupe a décidé de présenter les paiements de loyers en réduction de la trésorerie disponible après investissement, agrégat utilisé par le Groupe pour mesurer la performance de la trésorerie générée. La trésorerie nette disponible après investissement diminue légèrement de 4,7 millions d'euros du fait de l'adoption d'IFRS16, en raison des remboursements des dettes de location financement, précédemment inclus dans les flux des activités de financement et désormais intégrées dans les paiements de loyers, en réduction du flux de trésorerie d'exploitation après investissement.

2.1.2| Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles

Les flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles du Groupe ont représenté une ressource de 552,7 millions d'euros en 2019, contre 443,4 millions en 2018.

Flux de trésorerie d'exploitation

Les flux de trésorerie d'exploitation avant intérêts, impôt et variation du besoin en fonds de roulement sont passés de 768,4 millions d'euros en 2018 à 823,3 millions d'euros en 2019, du fait de l'amélioration de l'EBITA de 44,9 millions d'euros passant de 632,6 millions d'euros en 2018 à 677,5 millions en 2019.

Intérêts et impôts

Les intérêts versés ont légèrement diminué, passant de 84,3 millions d'euros en 2018 à 82,3 millions d'euros en 2019, reflétant la baisse du taux d'intérêt effectif en 2019 par rapport à 2018 du fait du refinancement de l'obligation de 650 millions d'euros à 3,50 % et à échéance 2023 par l'émission obligataire de 600 millions d'euros à 2,75 % et à échéances 2026.

L'impôt sur les sociétés payé a augmenté de 37,5 millions d'euros, pour s'établir à 118,2 millions d'euros en 2019 contre 80,7 millions d'euros en 2018, en raison d'un effet de base défavorable. En 2018, Rexel a bénéficié de l'encaissement des réclamations auprès de l'administration fiscale française portant sur la taxe sur les dividendes de 3%, déclarée inconstitutionnelle, ainsi que du remboursement des acomptes excédentaires d'impôt sur les sociétés en France et aux Etats-Unis.

Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement a représenté un emploi net de 70,0 millions d'euros en 2019, contre 159,9 millions d'euros en 2018. La variation des stocks a contribué à hauteur de 62,7 millions d'euros dans la variation du besoin en fonds de roulement (130,3 millions d'euro en 2018), du fait de la croissance du chiffre d'affaires compensée par des initiatives pour optimiser de la rotation des stocks. De plus, les créances clients ont généré une ressource de trésorerie de 18,7 millions d'euros en 2019 contre un emploi de 28,7 millions d'euros en 2018 grâce à un meilleur recouvrement des créances clients.

Besoin en fonds de roulement au 31 décembre 2019

En pourcentage du chiffre d'affaires des 12 derniers mois, à données comparables, le besoin en fonds de roulement s'est amélioré de 22 points de base, passant de 11,3 % du chiffres d'affaires au 31 décembre 2018 à 11,0 % au 31 décembre 2019. Cette augmentation est principalement liée à la baisse des créances clients en pourcentage des ventes qui se sont établies à 14,9 % au 31 décembre 2019 contre 15,6 % au 31 décembre 2018 en raison d'un meilleur recouvrement des créances clients et d'un ralentissement des ventes au cours des deux derniers mois de 2019.

2.1.3| Trésorerie nette provenant des activités d'investissement

La trésorerie nette provenant des activités d'investissement comprend les acquisitions et les cessions d'immobilisations ainsi que les investissements financiers. Elle a représenté un emploi de 118,2 millions d'euros en 2019 contre 92,3 millions d'euros en 2018.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 Décembre	
	2019	2018 (1)
Acquisition d'immobilisations opérationnelles	-125,5	-118,8
Produits de cession d'immobilisations opérationnelles	7,9	23,9
Variation nette des dettes et créances sur immobilisations	1,2	4,3
Flux nets des activités d'investissement opérationnelles	-116,5	-90,6
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	-4,2	-2,7
Cession de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée	6,5	0,0
Flux nets des activités d'investissement financier	2,3	-2,7
Variation nette des placements à long terme	-4,0	1,0
Flux nets des activités d'investissement	-118,2	-92,3

(1) Retraité d' IFRS16

Acquisitions et cessions d'immobilisations opérationnelles

Les acquisitions d'immobilisations net des cessions ont représenté un emploi de 116,5 millions d'euros en 2019, contre 90,6 millions d'euros en 2018.

En 2019, les dépenses brutes d'investissement se sont élevées à 125,5 millions d'euros (118,8 millions d'euros en 2018), principalement liées à des projets informatiques et numériques. Les projets informatiques et numériques représentaient 62 % du total des investissements bruts en 2019 (54 % en 2018). Les cessions d'immobilisations se sont élevées à 7,9 millions d'euros (23,9 millions d'euros en 2018, comprenant la cession de l'activité relative aux automatismes industriels Rockwell en Australie).

2.1.4| Trésorerie nette provenant des activités de financement

En 2019, la trésorerie nette provenant des activités de financement reflète un emploi net de 456,3 millions d'euros, comprenant principalement :

- Le remboursement anticipé de l'obligation de 650 millions d'euros, à échéance 2023 pour un montant total de 666,9 millions d'euros incluant une prime de remboursement de 16,9 millions d'euros.
- Le remboursement de 175,2 millions d'euros des obligations locatives.
- La distribution de dividendes pour 133,0 millions d'euros.
- La diminution de 71,6 millions d'euros des cessions de créances commerciales au titre des programmes de titrisation.

Partiellement compensée par :

- L'émission d'une obligation de 600 millions d'euros, à échéance 2026, et au taux d'intérêt de 2,75% pour un montant net des coûts de transactions de 594 millions d'euros.

En 2018, la trésorerie nette provenant des activités de financement reflète un décaissement net de 320,0 millions d'euros, comprenant principalement :

- La diminution de 166,5 millions d'euros d'obligations locatives.
- La distribution de dividendes pour 126,8 millions d'euros.
- Le rachat net d'actions propres pour un montant de 10,2 millions d'euros.
- Une baisse de 9,6 millions d'euros des facilités de crédit et billets de trésorerie.
- Une diminution de 6,9 millions d'euros des cessions de créances commerciales au titre des programmes de titrisation.

2.2 | Sources de financement

En complément de la trésorerie provenant de son activité, le Groupe se finance principalement au moyen d'emprunts obligataires, de cessions de créances commerciales et de lignes de crédit multilatérales. Au 31 décembre 2019, l'endettement net consolidé de Rexel s'établissait à 1 945,9 millions d'euros, et s'analysait comme suit (Les obligations locatives ne sont pas incluses dans la dette financière nette).

<i>(en millions d'euros)</i>	31 Décembre 2019			31 Décembre 2018 (1)		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Obligations	-	1,413,4	1,413,4	-	1,456,2	1,456,2
Titrisation	620,0	332,9	952,9	517,0	484,2	1,001,2
Emprunt auprès des établissements de crédit	13,0	0,9	13,9	7,7	0,9	8,6
Billets de trésorerie	50,0	-	50,0	40,0	-	40,0
Concours bancaires et autres emprunts	65,5	-	65,5	84,1	-	84,1
Intérêts courus	4,6	-	4,6	5,0	-	5,0
Moins coûts de transaction	(4,2)	(14,1)	(18,4)	(4,4)	(16,3)	(20,7)
Total des dettes financières et intérêts courus	748,8	1,733,1	2,481,8	649,5	1,925,0	2,574,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie			(514,3)			(544,9)
Intérêts courus à recevoir			(2,0)			(2,2)
Dérivés de couverture de la dette			(19,6)			(12,7)
Endettement financier net			1,945,9			2,014,7

(1) Retraité pour l'application de la norme IFRS16. "Obligation locative" : une obligation financière locative de 15,7 m€ précédemment identifiée avec la norme IAS17 a été décomptabilisé de la dette financière nette. Les obligations locatives identifiées avec la norme IFRS16 ne sont pas comptabilisés avec les dettes financières nettes.

Au 31 décembre 2019, la liquidité du Groupe s'élevait à 1 284,5 millions d'euros (1 305,7 millions d'euros au 31 décembre 2018) et s'analysait comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	514,3	544,9
Découverts bancaires	(65,5)	(84,1)
Billets de trésorerie	(50,0)	(40,0)
Contrat de Crédit Sénior non tiré	850,0	850,0
Lignes bilatérales	35,6	34,9
Liquidité	1 284,5	1 305,7

Contrat de crédit syndiqué

Selon les termes du contrat de crédit syndiqué, Rexel doit maintenir un ratio d'endettement inférieur à 3,50 au 30 juin et au 31 décembre de chaque année. Le ratio d'endettement, tel que calculé selon les termes du Contrat de Crédit Senior, s'est élevé à 2,47 au 31 décembre 2019 (contre 2,67 au 31 décembre 2018).

Le ratio d'endettement est calculé en faisant abstraction des effets de la norme IFRS 16, selon les principes en vigueur avant l'application de cette norme afin de neutraliser l'effet sur le ratio d'endettement du changement des méthodes comptables, conformément aux termes et conditions du contrat de crédit syndiqué.

II. États financiers consolidés

SOMMAIRE

Compte de résultat consolidé	24
Résultat global consolidé.....	25
Bilan consolidé	26
Tableau des flux de trésorerie consolidé	27
Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	28
Notes annexes aux états financiers consolidés	29
1. Informations générales	29
2. Evénements significatifs	29
3. Principales méthodes comptables.....	29
4. Regroupements d'entreprises	47
5. Information sectorielle	47
6. Frais administratifs et commerciaux.....	48
7. Charges de personnel	48
8. Autres produits et autres charges.....	49
9. Charges financières nettes.....	50
10. Impôt sur les bénéfices.....	50
11. Actifs non courants	53
12. Actifs courants	59
13. Actifs et passifs destinés à être cédés	61
14. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	62
15. Synthèse des actifs financiers	62
16. Capital social et prime d'émission	63
17. Dividendes.....	64
18. Paiements fondés sur des actions	64
19. Résultats par action.....	69
20. Provisions et autres passifs non courants.....	69
21. Avantages du personnel.....	70
22. Endettement financier.....	77
23. Risques de marché et instruments financiers	83
24. Synthèse des passifs financiers	88
25. Transactions avec les parties liées.....	88
26. Honoraires des Commissaires aux Comptes	89
27. Litiges et autres passifs éventuels.....	89
28. Evènements postérieurs à la période de reporting.....	90
29. Sociétés consolidées au 31 décembre 2019.....	91

Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2019	2018 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	5	13 742,3	13 365,7
Coût des ventes		(10 310,3)	(10 078,7)
Marge brute		3 432,0	3 286,9
Frais administratifs et commerciaux	6	(2 768,8)	(2 670,0)
Résultat opérationnel avant autres produits et charges		663,2	617,0
Autres produits	8	26,9	15,5
Autres charges	8	(203,7)	(196,7)
Résultat opérationnel		486,4	435,8
Produits financiers		2,7	3,3
Coût de l'endettement financier		(71,8)	(75,9)
Frais financiers liés aux opérations de refinancement		(20,8)	-
Autres charges financières		(75,4)	(72,2)
Charges financières (nettes)	9	(165,3)	(144,9)
Résultat net avant impôt		321,1	290,9
Impôt sur le résultat	10	(117,3)	(155,3)
Résultat net		203,8	135,6
Dont attribuable :			
<i>aux actionnaires de la société mère</i>		204,4	134,0
<i>aux intérêts ne conférant pas le contrôle</i>		(0,6)	1,6
Résultat net par action :			
<i>Résultat de base par action (en euros)</i>	19	0,68	0,44
<i>Résultat dilué par action (en euros)</i>	19	0,68	0,44

⁽¹⁾ Retraité consécutivement à l'adoption de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (voir note 3.2.1).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Résultat global consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2019	2018 ⁽¹⁾
Résultat net		203,8	135,6
Eléments destinés à être reclassés ultérieurement en compte de résultat			
Profit / (perte) sur couvertures d'investissements nets à l'étranger		(15,2)	(18,7)
Effet d'impôt		5,2	6,4
Sous-total		(10,0)	(12,3)
Ecarts de conversion		87,6	35,4
Effet d'impôt		(5,6)	(10,7)
Sous-total		82,0	24,7
Profit / (perte) sur couvertures de flux de trésorerie		(9,6)	(1,2)
Effet d'impôt		3,1	0,5
Sous-total		(6,5)	(0,8)
Eléments non reclassables ultérieurement en compte de résultat			
Gains / (pertes) actuariels(les) sur engagements de retraite et avantages assimilés	21.3	(50,3)	41,7
Effet d'impôt		4,1	(3,6)
Sous-total		(46,2)	38,1
Autres éléments du résultat global au titre de la période, nets d'impôt		19,3	49,7
Résultat global consolidé au titre de la période, net d'impôt		223,1	185,3
Dont attribuable :			
<i>aux actionnaires de la société mère</i>		223,7	183,6
<i>aux intérêts ne conférant pas le contrôle</i>		(0,5)	1,7

⁽¹⁾ Retraité consécutivement à l'adoption de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (voir note 3.2.1).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bilan consolidé

(en millions d'euros)	Note	Au 31 décembre		Au 1 ^{er} janvier
		2019	2018 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾
Actif				
Goodwill	11.1	3 785,5	3 871,1	3 914,9
Immobilisations incorporelles	11.1	1 027,5	1 037,9	1 049,7
Immobilisations corporelles	11.2	273,3	266,6	254,4
Droit d'utilisation des actifs loués	11.3	898,2	833,4	830,5
Actifs financiers non courants	11.4	49,2	42,6	38,0
Actifs d'impôt différé	10.2	60,1	88,1	99,4
Total des actifs non courants		6 093,8	6 139,7	6 186,8
Stocks	12.1	1 696,9	1 674,2	1 544,9
Créances clients	12.2	2 059,3	2 091,5	2 074,4
Créances d'impôt courant		7,9	14,4	48,1
Autres actifs	12.3	533,1	506,2	501,2
Actifs destinés à être cédés	13	169,4	42,5	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	514,3	544,9	563,6
Total des actifs courants		4 980,9	4 873,7	4 732,2
Total des actifs		11 074,8	11 013,3	10 919,0
Capitaux propres				
Capital social	16	1 520,5	1 519,9	1 516,7
Prime d'émission	16	1 451,2	1 554,0	1 559,2
Réserves		1 258,4	1 068,5	1 011,1
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société		4 230,1	4 142,5	4 087,0
Intérêts ne conférant pas le contrôle		5,2	3,9	2,2
Total des capitaux propres		4 235,3	4 146,4	4 089,1
Dettes				
Dettes financières non courantes	22.1	1 733,1	1 925,0	2 436,2
Obligations locatives non courantes	11.3	846,5	783,9	762,6
Provisions pour retraites et avantages assimilés	21.2	312,1	266,2	319,9
Passifs d'impôt différé	10.2	184,6	208,6	158,6
Provisions et autres passifs non courants	20	40,8	54,5	49,0
Total des passifs non courants		3 117,1	3 238,1	3 726,3
Dettes financières courantes	22.1	744,2	644,4	149,4
Intérêts courus	22.1	4,6	5,0	6,3
Obligations locatives courantes	11.3	163,5	160,6	162,6
Dettes fournisseurs		2 021,7	2 024,1	2 034,1
Dettes d'impôt exigible		14,1	26,8	34,8
Autres dettes	24	738,9	728,9	716,5
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés	13	35,3	38,9	-
Total des passifs courants		3 722,4	3 628,8	3 103,5
Total des passifs		6 839,4	6 867,0	6 829,8
Total des passifs et des capitaux propres		11 074,8	11 013,3	10 919,0

⁽¹⁾ Retraité consécutivement à l'adoption de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (voir note 3.2.1).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2019	2018 ⁽¹⁾
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Résultat opérationnel		486,3	435,8
Amortissements, dépréciations et mises au rebut d'actifs	6-8	433,1	380,4
Avantages du personnel		(24,5)	(18,5)
Variation des autres provisions		(15,4)	8,7
Autres éléments opérationnels sans effet sur la trésorerie		(10,6)	7,2
Intérêts sur obligations locatives	11.3	(45,5)	(45,3)
Intérêts financiers payés		(82,3)	(84,3)
Impôt payé		(118,2)	(80,7)
Flux de trésorerie des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement		622,7	603,4
Variation des stocks		(62,7)	(130,3)
Variation des créances clients		18,7	(28,7)
Variation des dettes fournisseurs		(3,8)	14,2
Variations des autres créances et autres dettes		(22,3)	(15,1)
Variation du besoin en fonds de roulement		(70,0)	(159,9)
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles		552,7	443,4
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(124,3)	(114,5)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		7,9	23,9
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise		(4,2)	(2,7)
Cession de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée		6,5	0,0
Variation des placements à long terme		(4,0)	1,0
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement		(118,2)	(92,3)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Ventes / (Achats) d'actions propres		2,2	(10,2)
Emission d'emprunts obligataires nette des coûts de transactions	22.2	594,4	-
Remboursement d'emprunts obligataires	22.2	(666,9)	-
Variation nette des facilités de crédit, des billets de trésorerie et autres dettes financières	22.2	(6,4)	(9,6)
Variation nette des financements reçus au titre des programmes de titrisation	22.2	(71,6)	(6,9)
Remboursement des obligations locatives	11.3	(175,2)	(166,5)
Dividendes payés	17	(133,0)	(126,8)
Trésorerie nette provenant des activités de financement		(456,3)	(320,0)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
		(21,9)	31,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		544,9	563,6
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue		(3,0)	(20,6)
Trésorerie reclassée en actifs destinés à être cédés	13	(5,6)	(29,3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		514,3	544,9

⁽¹⁾ Retraité consécutivement à l'adoption de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (voir note 3.2.1).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)

	Capital social	Prime d'émission	Résultats accumulés non distribués	Réserve de conversion	Réserve de couverture des flux de trésorerie futurs	Revalorisation de la dette nette de pension	Total attribuable aux actionnaires de la société mère	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Note									
Pour la période close le 31 décembre 2018									
Au 1^{er} janvier 2018 (publié)	1 516,7	1 559,2	1 287,0	(19,7)	2,6	(190,5)	4 155,4	2,2	4 157,6
Effet du changement de méthode comptable relatif à l'application de la norme IFRS 16	-	-	(68,5)	-	-	-	(68,5)	(0,0)	(68,5)
Au 1^{er} janvier 2018 (retraité)	1 516,7	1 559,2	1 218,5	(19,7)	2,6	(190,5)	4 087,0	2,2	4 089,1
Résultat net (retraité)	-	-	134,0	-	-	-	134,0	1,6	135,6
Autres éléments du résultat global (retraité)	-	-	-	12,3	(0,8)	38,1	49,6	0,1	49,7
Résultat global de l'exercice (retraité)	-	-	134,0	12,3	(0,8)	38,1	183,6	1,7	185,3
Distribution de dividendes en numéraire	-	-	(126,8)	-	-	-	(126,8)	-	(126,8)
Augmentation de capital	3,2	(5,2)	2,0	-	-	-	0,0	0,1	0,1
Paiements fondés sur des actions	-	-	8,4	-	-	-	8,4	-	8,4
Cessions / (achats) d'actions propres	-	-	(9,6)	-	-	-	(9,6)	-	(9,6)
Au 31 décembre 2018 (retraité)	1 519,9	1 554,0	1 226,4	(7,4)	1,8	(152,4)	4 142,5	3,9	4 146,4
Pour la période close le 31 décembre 2019									
Au 1^{er} janvier 2019 (retraité)	1 519,9	1 554,0	1 226,4	(7,4)	1,8	(152,4)	4 142,5	3,9	4 146,4
Résultat net	-	-	204,4	-	-	-	204,4	(0,6)	203,8
Autres éléments du résultat global	-	-	-	71,9	(6,5)	(46,2)	19,2	0,1	19,3
Résultat global de l'exercice	-	-	204,4	71,9	(6,5)	(46,2)	223,7	(0,5)	223,1
Distribution de dividendes en numéraire	-	(104,9)	(28,0)	-	-	-	(133,0)	-	(133,0)
Attribution gratuite d'actions et annulation d'actions attribuées gratuitement	0,6	2,1	(2,7)	-	-	-	(0,0)	-	(0,0)
Paiements fondés sur des actions	-	-	7,3	-	-	-	7,3	-	7,3
Achat d'intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	(5,0)	-	-	-	(5,0)	2,7	(2,3)
Cession de participations	-	-	-	(7,4)	-	-	(7,4)	(0,9)	(8,3)
Cessions / (achats) d'actions propres	-	-	2,1	-	-	-	2,1	-	2,1
Au 31 décembre 2019	1 520,5	1 451,2	1 404,4	57,1	(4,7)	(198,6)	4 230,1	5,2	4 235,3

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes annexes

1. | INFORMATIONS GÉNÉRALES

La société Rexel a été créée le 16 décembre 2004. Ses actions sont admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris depuis le 4 avril 2007. Le groupe comprend Rexel et ses filiales (« le Groupe » ou « Rexel »).

L'activité du Groupe s'exerce principalement dans le secteur de la distribution professionnelle de matériel électrique basse tension et courants faibles. Il s'adresse à une variété étendue de clients et marchés dans le domaine de la construction, de l'industrie et des services. L'offre de produits comprend les équipements d'installation électrique, les conduits et câbles, les produits d'éclairage, de sécurité et communication et de génie climatique, l'outillage, ainsi que les produits blancs et bruns. Le Groupe exerce principalement son activité en Europe, en Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada) et dans la zone Asie-Pacifique (principalement en Chine, Australie et Nouvelle-Zélande).

Les présents états financiers consolidés couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 12 février 2020.

2. | EVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

En 2019, Rexel a refinancé l'obligation de 650 millions d'euros à échéance 2023 portant intérêt à 3,50% par l'émission d'une nouvelle obligation de 600 millions d'euros à échéance 2026 portant intérêt à 2,75% permettant ainsi d'allonger la maturité de sa dette tout en optimisant son coût moyen de financement. Une charge financière de 20,8 millions d'euros a été comptabilisée au titre de ce refinancement (voir note 22.1.2).

Le 30 décembre 2019, le Groupe a conclu un accord de cession des actifs et titres de participation relatifs à l'activité non stratégique de Gexpro Services. Gexpro Services, qui opère principalement aux Etats-Unis et dans une moindre mesure en Hongrie, est spécialisée dans la fourniture de solutions intégrées sur mesure, comportant des produits et des fournitures destinés aux intégrateurs et équipements industriels (énergie et renouvelables, technologie, transport, aerospace...). Au 31 décembre 2019, les actifs et passifs relatifs à cette activité ont été reclassés en actifs et passifs destinés à être cédés. La cession de ces actifs devrait intervenir au cours du premier trimestre 2020 (voir note 13.1).

3. | PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

3.1 | Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 (désignés ci-après comme « les états financiers ») ont été établis en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne, et avec celles émises par le Comité des Normes Comptables Internationales (IASB), applicables au 31 décembre 2019.

Le Groupe a appliqué pour la première fois en 2019 la norme IFRS 16 « Contrats de location », dont les effets significatifs sont décrits dans la note 3.2.1.

Le référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

3.2 | Préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au dixième de million le plus proche sauf indication contraire. Les totaux et sous-totaux présentés dans les états financiers consolidés sont calculés en milliers d'euros et arrondis ensuite au dixième de million le plus proche. Par conséquent, les montants peuvent ne pas s'additionner en raison des arrondis.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction d'exercer des jugements, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un effet sur l'application des méthodes comptables, sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées régulièrement. L'effet des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes ultérieures affectées.

Les informations sur les principales hypothèses relatives aux estimations et sur les jugements exercés dans l'application des méthodes comptables, dont l'effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers est significatif, sont décrites dans les notes suivantes :

- Regroupements d'entreprises (notes 3.5 et 4) ;
- Dépréciation du *goodwill* et des actifs incorporels (notes 3.5 et 11.1) ;
- Evaluation des obligations liées aux avantages du personnel (notes 3.15 et 21) ;
- Provisions et passifs éventuels (notes 3.17, 20 et 27) ;
- Rabais fournisseurs (notes 3.19 et 12.3) ;
- Contrats de location (notes 3.7 et 11.3) ;
- Reconnaissance des impôts différés actifs (notes 3.22 et 10) ;
- Evaluation des paiements fondés sur des actions (notes 3.16 et 18).

3.2.1 | *Changements de méthodes - amendements des normes IFRS*

Le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2019 la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

D'autres nouveaux amendements et interprétations, tels que l'interprétation IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux », sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2019 mais n'ont pas eu d'effet significatif sur les états financiers du Groupe.

3.2.1.1. | *IFRS 16 « Contrats de location »*

La norme IFRS 16 « Contrats de location » remplace la norme IAS 17 « Contrats de location », les interprétations IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », SIC 15 « Avantages dans les contrats de location simple » et SIC 27 « Evaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location ».

La norme IFRS 16 présente un modèle unique de comptabilisation chez le preneur. Selon ce modèle, le preneur constate un actif représentant le droit d'utilisation d'un actif loué pendant la durée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers futurs (voir note 3.7).

Le Groupe a conclu des contrats de location pour la plupart de ses immeubles, comprenant le réseau d'agences commerciales, les centres logistiques et les bâtiments administratifs, ainsi que pour les autres équipements tels que les véhicules.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 depuis le 1^{er} janvier 2019 selon la méthode rétrospective complète. Le Groupe a choisi de se prévaloir de la mesure de simplification l'autorisant à ne pas réapprécier si un contrat est, ou contient, un contrat de location à la date de la première application. En conséquence, le Groupe a appliqué la norme uniquement aux contrats qui étaient considérés comme des contrats de location selon la norme IAS 17 et l'interprétation IFRIC 4. Le Groupe a également utilisé les dérogations relatives aux contrats de location d'une durée égale ou inférieure à 12 mois sans option d'achat (« contrats de location à court terme ») ou ceux dont l'actif sous-jacent est de faible valeur (« actifs à faible valeur »).

Effet de l'adoption de l'adoption d'IFRS 16 « Contrats de location »

L'effet de l'adoption d'IFRS 16 « Contrats de location » sur le bilan au 1er janvier 2018 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Au 1er janvier 2018		
	Publié	Ajustements	IFRS 16 retraité
Actif			
Goodwill	3 914,9	-	3 914,9
Immobilisations incorporelles	1 049,7	-	1 049,7
Immobilisations corporelles	272,0	(17,6) (1)	254,4
Droit d'utilisation des actifs loués	-	830,5 (2)	830,5
Actifs financiers non courants	38,0	0,0	38,0
Actifs d'impôt différé	96,6	2,8 (3)	99,4
Total des actifs non courants	5 371,2	815,6	6 186,8
Stocks	1 544,9	-	1 544,9
Créances clients	2 074,4	(0,0)	2 074,4
Créances d'impôt courant	48,1	-	48,1
Autres actifs	512,7	(11,5) (4)	501,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	563,6	(0,0)	563,6
Total des actifs courants	4 743,7	(11,5)	4 732,2
Total des actifs	10 114,9	804,1	10 919,0
Total des capitaux propres	4 157,6	(68,5)	4 089,1
Dettes			
Dettes financières non courantes	2 450,5	(14,3) (5)	2 436,2
Obligations locatives non courantes	-	762,6 (6)	762,6
Provisions pour retraites et avantages assimilés	319,9	-	319,9
Passifs d'impôt différé	172,8	(14,2) (3)	158,6
Provisions et autres passifs non courants	56,3	(7,3) (7)	49,0
Total des passifs non courants	2 999,6	726,7	3 726,3
Dettes financières courantes	155,5	(6,2) (5)	149,4
Intérêts courus	6,3	(0,0)	6,3
Obligations locatives courantes	-	162,6 (6)	162,6
Dettes fournisseurs	2 034,8	(0,7)	2 034,1
Dettes d'impôt exigible	34,8	-	34,8
Autres dettes	726,3	(9,9) (4)	716,5
Total des passifs courants	2 957,7	145,8	3 103,5
Total des passifs	5 957,3	872,6	6 829,8
Total des passifs et des capitaux propres	10 114,9	804,1	10 919,0

- (1) Décomptabilisation selon IFRS 16 des actifs capitalisés, auparavant enregistrés au titre des contrats de location-financement.
- (2) Le droit d'utilisation des actifs loués, net des pertes de valeur, a été comptabilisé et présenté séparément.
- (3) Diminution des passifs d'impôt différé nets des actifs d'impôt différé de 17,0 millions d'euros consécutivement à l'effet d'impôt différé sur les variations d'actifs et de passifs.
- (4) Décomptabilisation des charges constatées d'avance pour 11,5 millions d'euros et des charges à payer pour 9,9 millions d'euros relatifs aux contrats de location simple.
- (5) Décomptabilisation selon IFRS 16 des dettes de location-financement reconnues précédemment pour 20,5 millions d'euros en dettes financières.
- (6) Les obligations locatives ont été comptabilisées pour un montant de 925,2 millions d'euros et sont présentées séparément.
- (7) Décomptabilisation des provisions pour contrats de location onéreux selon IFRS 16.

L'effet de l'adoption d'IFRS 16 « Contrats de location » sur le bilan au 31 décembre 2018 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2018		
	Publié	Ajustements	IFRS 16 retraité
Actif			
Goodwill	3 871,1	-	3 871,1
Immobilisations incorporelles	1 038,8	(1,0)	1 037,9
Immobilisations corporelles	281,1	(14,5) (1)	266,6
Droit d'utilisation des actifs loués	-	833,4 (2)	833,4
Actifs financiers non courants	42,6	-	42,6
Actifs d'impôt différé	85,8	2,3 (3)	88,1
Total des actifs non courants	5 319,4	820,2	6 139,7
Stocks	1 674,2	-	1 674,2
Créances clients	2 091,5	-	2 091,5
Créances d'impôt courant	14,4	-	14,4
Autres actifs	519,0	(12,8) (4)	506,2
Actifs destinés à être cédés	41,9	0,6 (2)	42,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	544,9	-	544,9
Total des actifs courants	4 885,9	(12,2)	4 873,7
Total des actifs	10 205,3	808,0	11 013,3
Total des capitaux propres	4 232,2	(85,9)	4 146,4
Dettes			
Dettes financières non courantes	1 936,2	(11,2) (5)	1 925,0
Obligations locatives non courantes	-	783,9 (6)	783,9
Provisions pour retraites et avantages assimilés	266,2	-	266,2
Passifs d'impôt différé	225,2	(16,6) (3)	208,6
Provisions et autres passifs non courants	63,2	(8,7) (7)	54,5
Total des passifs non courants	2 490,7	747,4	3 238,1
Dettes financières courantes	649,0	(4,5) (5)	644,4
Intérêts courus	5,0	-	5,0
Obligations locatives courantes	-	160,6 (6)	160,6
Dettes fournisseurs	2 024,6	(0,4)	2 024,1
Dettes d'impôt exigible	26,8	-	26,8
Autres dettes	738,8	(9,9) (4)	728,9
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés	38,3	0,6 (6)	38,9
Total des passifs courants	3 482,4	146,4	3 628,8
Total des passifs	5 973,1	893,9	6 867,0
Total des passifs et des capitaux propres	10 205,3	808,0	11 013,3

- (1) Décomptabilisation selon IFRS 16 des actifs capitalisés, auparavant enregistrés au titre des contrats de location-financement.
- (2) Le droit d'utilisation des actifs loués, net des pertes de valeur, a été comptabilisé pour 834,0 millions d'euros et est présenté séparément ou inclus dans les actifs destinés à être cédés le cas échéant.
- (3) Diminution des passifs d'impôt différé nets des actifs d'impôt différé de 18,9 millions d'euros consécutivement à l'effet d'impôt différé sur les variations d'actifs et de passifs.
- (4) Décomptabilisation des charges constatées d'avance pour 12,8 millions d'euros et des charges à payer pour 9,9 millions d'euros relatifs aux contrats de location simple.
- (5) Décomptabilisation selon IFRS 16 des dettes de location-financement reconnues précédemment pour 15,7 millions d'euros en dettes financières.
- (6) Les obligations locatives ont été comptabilisées pour un montant de 945,1 millions d'euros et sont présentées séparément ou inclus dans les passifs liés aux actifs destinés à être cédés le cas échéant.
- (7) Décomptabilisation des provisions pour contrats de location onéreux selon IFRS 16.

L'effet de l'adoption d'IFRS 16 « Contrats de location » sur le compte du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2018		
	Publié	Ajustements	IFRS 16 retraité
Chiffre d'affaires	13 365,7	-	13 365,7
Coût des ventes	(10 078,7)	-	(10 078,7)
Marge brute	3 286,9	-	3 286,9
Frais administratifs et commerciaux	(2 702,2)	32,2 (1)	(2 670,0)
Résultat opérationnel avant autres produits et charges	584,7	32,2	617,0
Autres produits et autres charges	(174,9)	(6,2) (2)	(181,2)
Résultat opérationnel	409,8	26,0	435,8
Charges financières nettes	(100,6)	(44,3) (3)	(144,9)
Résultat net avant impôt	309,2	(18,3)	290,9
Impôt sur le résultat	(157,0)	1,6 (4)	(155,3)
Résultat net	152,3	(16,7)	135,6
Résultat net par action (en euros)	0,50	(0,06)	0,44
Résultat net dilué par action (en euros)	0,50	(0,06)	0,44

- (1) Effet de l'annulation des charges de loyer pour un montant de 196,9 millions d'euros compensée par l'amortissement des droits d'utilisation des actifs reconnus d'un montant de 164,6 millions d'euros.
- (2) Effet de la perte de valeur sur les droits d'utilisation des actifs s'élevant à 12,3 millions d'euros après la décomptabilisation des provisions pour immeubles vacants d'un montant de 6,1 millions d'euros.
- (3) Effet de la charge d'intérêt relative aux obligations locatives en application d'IFRS 16.
- (4) Effet des ajustements ci-dessus sur la charge d'impôt sur le résultat.

Il n'y a pas d'effet significatif sur le résultat global.

L'effet de l'adoption d'IFRS 16 « Contrats de location » sur le tableau des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2018		
	Publié	Ajustements	IFRS 16 retraité
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	284,7	158,7	443,4
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	(95,5)	3,2	(92,3)
Trésorerie nette provenant des activités de financement	(158,2)	(161,9)	(320,0)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	31,1	-	31,1

La trésorerie nette provenant des activités opérationnelles a augmenté de 158,7 millions et la trésorerie nette provenant des activités de financement a diminué de 161,9 millions représentant principalement les paiements en principal des obligations locatives.

3.2.1.2. | Autres nouvelles normes et interprétations applicables depuis le 1^{er} janvier 2019

Les interprétations et amendements suivants sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2019 et n'ont pas eu d'effet significatif sur les états financiers consolidés du Groupe. Le Groupe n'est pas concerné par les autres publications du Comité des Normes Comptables Internationales (IASB) et du Comité d'Interprétation des Normes Internationales d'Information Financière (IFRIC).

- Interprétation IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux »

Cette interprétation clarifie l'application d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat. Elle ne s'applique pas aux impôts et taxes exclus du champ d'application de l'IAS 12 « Impôts sur le résultat », ni aux intérêts et pénalités qui leur sont liés. Elle précise particulièrement :

- si le traitement de l'incertitude fiscale doit s'effectuer de façon globale ou séparé ;
- les hypothèses à retenir relatives à l'examen des traitements fiscaux par les administrations fiscales ;
- comment une entité détermine le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases d'imposition, les déficits reportables, les crédits d'impôt non utilisés et les taux d'imposition ;
- qu'une entité doit réévaluer ses jugements et ses estimations en cas de changement dans les faits et circonstances.

Une entité doit déterminer s'il faut considérer une position fiscale incertaine seule ou conjointement avec une ou plusieurs autres positions fiscales incertaines et doit privilégier une approche qui permet de mieux évaluer la résolution des incertitudes.

Le Groupe exerce un jugement significatif pour identifier les incertitudes liées aux traitements fiscaux. Dès lors que le Groupe évolue dans un environnement international complexe, il a évalué si l'interprétation avait une incidence sur ses états financiers consolidés. Le Groupe a déterminé, sur la base de son analyse de conformité et de son système de contrôle interne, qu'il est probable que ses traitements fiscaux soient acceptés par les autorités fiscales.

- Amendements à l'IAS 19 « Avantages du personnel »

Les amendements précisent que lorsque la modification, réduction ou liquidation d'un régime intervient au cours de l'exercice, l'entité doit déterminer le coût des services rendus pour la période postérieure à ces événements au moyen des hypothèses actuarielles utilisées pour la réévaluation du passif net au titre des prestations accordées afin de refléter les avantages accordés et les actifs de couverture après l'événement concerné. Elle doit aussi calculer les intérêts nets pour la période de l'exercice postérieure à la modification, réduction ou liquidation, au moyen du passif net au titre des prestations définies et du taux d'actualisation utilisé pour la réévaluation du passif au titre des prestations après l'événement concerné.

- Le 12 décembre 2017, l'IASB a publié le cycle d'amélioration des normes IFRS 2015-2017, contenant quelques amendements aux IFRS et notamment :
 - IAS 12 « Impôts sur le résultat » : les amendements précisent que les conséquences fiscales des distributions de dividendes doivent être reconnues dans le compte de résultat quelle que soit l'origine de l'impôt sur les distributions.
 - IAS 23 « Coûts d'emprunt » : les amendements précisent que si un emprunt spécifique demeure après que l'actif, auquel il était adossé, a été mis en service pour son usage prévu ou sa cession, alors cet emprunt est considéré comme faisant partie des ressources générales affectées au calcul du taux de capitalisation des emprunts.

3.2.2 | Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure approuvées par l'Union européenne applicables pour les périodes ultérieures

Les normes et interprétations suivantes ont été publiées par l'IASB et le Comité d'Interprétation des normes comptables et ont été approuvées par l'Union européenne mais ne sont pas encore applicables :

- Amendements à l'IAS 1 « Présentation des états financiers » et à l'IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations complètes et erreurs » : modification de la définition du terme « significatif » :

En octobre 2018, l'IASB a publié des amendements à l'IAS 1 et l'IAS 8 pour homogénéiser sa définition de la matérialité et clarifier certains aspects de la définition. La nouvelle définition stipule qu'une information est significative si son omission, son inexactitude ou son opacité pourrait influencer les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers prendraient sur la base de ces derniers. Les amendements sont applicables de façon prospective pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020, avec une application anticipée possible. Rexel ne prévoit pas d'effet significatif sur ces états financiers consolidés lié à l'adoption de ces amendements.

- Amendements aux normes IFRS 9 « Instruments financiers », IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » :

En septembre 2019, l'IASB a publié des amendements aux normes IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 pour résoudre les problèmes liés à la réforme de l'IBOR et ses effets éventuels sur les conditions d'application de la comptabilité de couverture, au cours de la période précédant le remplacement d'un taux de référence par un taux d'intérêt alternatif. Les amendements :

- Modifient les conditions spécifiques d'application de la comptabilité de couverture afin que les entités qui les appliquent continuent à utiliser les taux de référence pour la valorisation des instruments financiers et précisent que les flux de trésorerie provenant de l'instrument de couverture ne seront pas modifiés en raison de la réforme des taux d'intérêt de référence ;
- Sont obligatoires pour toutes les relations de couverture directement concernées par cette réforme ;
- Ne visent pas à alléger toute autre conséquence résultant de la réforme des taux d'intérêt de référence (si une relation de couverture ne satisfait plus aux conditions d'application de la comptabilité de couverture pour des raisons autres que celles spécifiées par les amendements, la comptabilité de couverture ne doit plus être appliquée) et
- Requièrent des informations sur les effets des amendements sur les relations de couverture.

Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020 et doivent être appliquées de façon rétrospective. Le Groupe a choisi de les appliquer par anticipation, comme les amendements le permettent.

3.2.3 | Normes et interprétations publiées par l'IASB et par le Comité d'Interprétation des normes internationales d'Information Financière (IFRIC) et non encore approuvées par l'Union européenne

Les normes et interprétations suivantes ont été publiées par l'IASB, mais ne sont pas encore approuvées par l'Union européenne. Leur effet éventuel sur le Groupe est en cours d'analyse :

- Amendements à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » : définition d'une entreprise

En octobre 2018, l'IASB a publié des amendements à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » qui visent à aider les entités à faire la distinction entre l'acquisition d'une entreprise et d'un groupe d'actifs.

Ils clarifient les critères requis pour qualifier une entreprise, suppriment l'évaluation de la capacité des acteurs du marché à remplacer des éléments manquants, ajoutent des précisions pour aider les entités à déterminer si l'activité est significative, affinent la définition d'une entreprise et de sa finalité et introduit un test facultatif de concentration de la juste valeur.

Ces amendements sont applicables de façon prospective aux acquisitions qui ont lieu à compter du 1er janvier 2020, avec une application anticipée autorisée. Dès lors que les amendements s'appliquent de façon prospective aux transactions ou autres événements qui interviennent à partir de la date de première application, le Groupe ne sera pas affecté par ces amendements à la date de transition.

3.3 | Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Rexel S.A., société mère du Groupe, et ses filiales directes et indirectes au 31 décembre 2019. Les filiales (y compris les entités *ad hoc*) sont des entités contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financière et opérationnelle de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote exerçables effectifs ou potentiels sont pris en considération.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est obtenu et jusqu'à la date où il cesse. Tous les actifs et passifs, pertes et gains latents, produits et charges, dividendes et autres transactions résultant de transactions intra-groupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes supportées par les filiales consolidées sont attribuées aux intérêts ne conférant pas le contrôle pour leur quote-part, y compris lorsqu'elles conduisent à reconnaître des montants débiteurs.

3.4 | Conversion des opérations en devises étrangères

Les opérations incluses dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évaluées en utilisant la devise de l'environnement économique dans lequel l'entité opère (monnaie fonctionnelle).

La monnaie fonctionnelle de Rexel et la monnaie de présentation des états financiers du Groupe sont l'euro.

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euro en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant du règlement des transactions en monnaie étrangère et de la conversion au cours de clôture des actifs et passifs non monétaires en monnaie étrangère sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction.

Activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le *goodwill* et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation, sont convertis en euro en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euro en utilisant le cours approchant les cours de change aux dates de transactions. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres (écarts de conversion).

Investissement net dans une activité à l'étranger

Les écarts de change résultant de la conversion d'un investissement net dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en réserve de conversion. Ils sont repris lors de la sortie de l'activité à l'étranger et sont intégrés au résultat de cession.

3.5 | Immobilisations incorporelles

Goodwill

Le coût d'une acquisition est déterminé à la date d'acquisition. Les contreparties conditionnelles sont comptabilisées à leur juste valeur estimée à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur des contreparties conditionnelles, classées en actifs ou en dettes, sont comptabilisées en résultat. Pour chaque acquisition, le Groupe évalue les intérêts ne conférant pas le contrôle, soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans les actifs nets identifiables. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

A la date d'acquisition, l'excédent entre la contrepartie transférée augmentée des intérêts ne conférant pas le contrôle et la juste valeur des actifs nets acquis est comptabilisé en *goodwill*.

Le *goodwill* est ensuite évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Il est affecté à des unités génératrices de trésorerie (UGT).

Le *goodwill* n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'être intervenue et dans tous les cas au moins une fois par an. De telles circonstances incluent des changements significatifs, défavorables et présentant un caractère durable de l'environnement économique ou des hypothèses et objectifs mis en avant lors de l'acquisition.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat (dans la rubrique « Autres charges »).

Les pertes de valeur comptabilisées au titre du *goodwill* sont irréversibles.

Si le *goodwill* a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, le *goodwill* lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. Le *goodwill* ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et des pertes de valeur.

Les actifs incorporels identifiables, acquis lors d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés à la juste valeur dans le cadre de l'affectation du coût de regroupement. Les actifs incorporels sont considérés comme identifiables, s'ils résultent de droits contractuels ou légaux ou s'ils sont séparables.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel, sauf si cette durée d'utilité est indéfinie. Les actifs incorporels, dont la durée d'utilité est indéfinie, font l'objet d'un test de dépréciation systématique au minimum à chaque date de clôture. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle à durée de vie indéfinie est réexaminée annuellement, afin de déterminer si l'appréciation du caractère indéfini de la durée d'utilité pour cet actif continue d'être justifiée. Lorsque la durée d'utilité devient déterminable, l'appréciation du caractère indéfini de la durée d'utilité est modifiée de manière prospective. Les autres actifs incorporels sont amortis à partir de la date à laquelle ils sont prêts à être mis en service. Les durées d'utilité estimées pour les frais de développement de logiciels activés sont comprises entre 3 et 10 ans.

3.6 | Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est évaluée à son coût diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et des pertes de valeur.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- | | |
|--|-------------|
| • Bâtiments administratifs et commerciaux | 20 à 35 ans |
| • Agencements et aménagements, installations générales | 5 à 10 ans |
| • Matériel de transport | 3 à 8 ans |
| • Matériel informatique | 3 à 5 ans |

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

3.7 | Contrats de location

Lors de la signature d'un accord, le Groupe détermine si celui-ci est un contrat de location ou intègre une composante de location. C'est le cas lorsque l'accord inclut le droit de contrôler un actif identifié pendant une période donnée en échange d'une rémunération. Il applique un modèle unique de comptabilisation et d'évaluation pour toutes les locations à l'exception de celles de courte durée ou relative à des actifs de faible valeur. Le Groupe comptabilise à l'actif des droits d'utilisation des actifs loués représentant le droit d'utiliser les actifs sous-jacents et au passif des obligations locatives représentant les loyers à payer.

Droit d'utilisation des actifs

Le Groupe comptabilise le droit d'utilisation des actifs à la date de prise d'effet du contrat (*i.e.* la date à laquelle l'actif sous-jacent est prêt à être utilisé). Le droit d'utilisation des actifs loués est évalué à son coût diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés, et ajusté des réévaluations des obligations locatives. Le coût du droit d'utilisation des actifs comprend le montant de l'évaluation des obligations locatives comptabilisées, les coûts directs initiaux engagés, le montant des loyers versés à la date de prise d'effet ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. A moins que le Groupe ne soit raisonnablement certain d'obtenir la propriété de l'actif loué à la fin de la période de location, le droit d'utilisation des actifs est amorti linéairement sur la plus courte durée entre sa durée d'utilité estimée et la durée du contrat de location. Le droit d'utilisation des actifs loués peut faire l'objet d'une dépréciation (voir note 3.8).

Obligations locatives

A la date de prise d'effet du contrat, le Groupe comptabilise des obligations locatives évaluées à la valeur actualisée des loyers à payer sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent des paiements fixes (incluant les paiements fixes en substance), déduction faite, le cas échéant, des incitations locatives à recevoir, des paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux et des sommes que le Groupe devrait payer au titre de la valeur résiduelle des garanties données. Les paiements de loyers comprennent également le prix d'exercice de toute option d'achat que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer et les pénalités exigées en cas de résiliation anticipée du contrat de location, si la durée du contrat de location prend en compte l'exercice par le Groupe de l'option de résiliation anticipée du contrat de location. Les paiements de loyers variables qui ne dépendent pas d'un index ou d'un taux sont comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle intervient l'événement ou la condition qui déclenche le paiement.

Pour calculer la valeur actualisée des paiements de loyers, le Groupe utilise le taux d'emprunt marginal à la date de prise d'effet du contrat dès lors que le taux d'intérêt implicite du contrat de location n'est pas disponible en pratique. Après la date de prise d'effet du contrat, le montant des obligations locatives est augmenté du montant des intérêts dus au titre des obligations locatives et diminué du montant des loyers payés. Par ailleurs, la valeur comptable des obligations locatives est réestimée en cas de changement de la durée du contrat de location, du montant des loyers fixes en substance ou de l'appréciation d'une option d'achat de l'actif sous-jacent.

Contrats de location de courte durée et contrats de location d'actifs à faible valeur

Le Groupe applique la dérogation relative à la comptabilisation des contrats de courte durée (i.e. les contrats de location dont la durée est égale ou inférieure à 12 mois et qui ne contiennent pas d'option d'achat). Il applique également la dérogation relative à la comptabilisation des contrats dont l'actif sous-jacent est de faible valeur aux locations de matériel de bureau notamment copieurs, imprimantes, ordinateurs de bureaux dont la valeur individuelle est de faible valeur. Les loyers relatifs à ces contrats sont constatés en charge en « Frais administratifs et commerciaux » de façon linéaire sur la durée du contrat.

Durée des contrats de location

Le Groupe détermine la durée du contrat de location comme étant la durée pendant laquelle le contrat n'est pas résiliable, à laquelle s'ajoutent les durées visées par toute option de prolongation de contrat de location que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer ou toute option de résiliation du contrat de location que le Groupe a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Le Groupe bénéficie d'une option de renouvellement pour certains contrats relatifs aux locaux de son réseau d'agences commerciales. Dans le cadre du renouvellement des contrats de location, le Groupe prend en compte, contrat par contrat, tous les facteurs pertinents constitutifs d'un avantage économique pour le Groupe, notamment le coût de déménagement, y compris l'effet des perturbations éventuelles sur l'activité résultant de la résiliation d'un bail, l'attractivité du site et les sommes investies dans l'aménagement des locaux. Le Groupe prend en compte généralement les options de renouvellement dès la conclusion du contrat initial. Après la date de prise d'effet du contrat, le Groupe réestime la durée du contrat si un événement ou changement de circonstances important dépendant de sa volonté est susceptible d'affecter sa capacité d'exercer (ou de ne pas exercer) l'option de renouvellement (i.e. un changement de stratégie commerciale).

A la suite de la publication de la décision finale de l'IFRS IC le 16 décembre 2019 portant sur la durée des contrats de location qui intègrent une option de résiliation ou de renouvellement, le Groupe procède actuellement au recensement des contrats potentiellement concernés, à la collecte des informations nécessaires et aux analyses qui permettront d'estimer les éventuels impacts sur la durée des contrats de location, et par conséquent sur la valeur des droits d'utilisation et de la dette locative du Groupe.

Taux d'actualisation

Le Groupe utilise le taux d'emprunt marginal pour évaluer les obligations locatives dès lors qu'il n'est pas possible de déterminer facilement le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Le taux d'emprunt marginal est déterminé par référence au taux du swap de référence sur 7 ans applicable à chaque filiale dans sa devise fonctionnelle, auquel est ajoutée la marge de crédit du Groupe, qui est issue des obligations senior émises représentant la principale source de financement du Groupe.

Impôt sur le résultat

Le Groupe a choisi de comptabiliser l'impôt différé sur le droit d'utilisation des actifs et sur les obligations locatives.

3.8 | Dépréciation des actifs non financiers

Une perte de valeur apparaît lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable, qui est la plus élevée de sa juste valeur diminuée des coûts de transaction et de sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de transaction est fondée sur les données disponibles issues de transactions entre tiers pour des actifs similaires à des prix de marché observables diminués des coûts de vente marginaux. La valeur d'utilité est calculée sur la base d'un modèle des flux de trésorerie actualisés, qui sont issus du budget des trois prochaines années et extrapolées pour deux années supplémentaires. La valeur d'utilité est la plus pertinente pour évaluer le *goodwill* et les autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie déterminés par le Groupe, tels que le réseau de distribution et les partenariats stratégiques avec les fournisseurs. La dépréciation s'applique également au droit d'utilisation des actifs loués et aux autres actifs immobilisés après que le *goodwill* et les immobilisations incorporelles ont été dépréciés en totalité.

3.9 | Stocks

Les stocks comprennent essentiellement des marchandises. Ils sont évalués au plus faible entre le coût et la valeur nette de réalisation. Le coût est calculé par référence à la méthode du Premier Entré, Premier Sorti, en incluant les coûts de transport et en déduisant les remises et rabais fournisseurs. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé à la date de clôture, diminué des coûts estimés pour réaliser la vente, en tenant compte de leur obsolescence technique ou commerciale et des risques liés à leur faible rotation.

3.10 | Actifs financiers

Classification et évaluation des actifs financiers

Lors de sa comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVCAP) ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat (JVRES). Les actifs financiers détenus par le Groupe sont composés principalement de créances commerciales, de trésorerie et équivalents de trésorerie, d'instruments dérivés financiers comprenant des *swaps* de taux d'intérêt et des contrats de change à terme destinés à la couverture, ainsi que d'autres instruments dérivés non éligibles à la comptabilisation de couverture.

Lors de la comptabilisation initiale, à l'exception des créances commerciales, le Groupe évalue un actif financier à la juste valeur, à laquelle s'ajoutent, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas classé en JVRES, les coûts de transaction. Les créances commerciales, ne contenant pas de composante financière significative, sont évaluées à leur valeur de transaction lors de leur comptabilisation initiale.

Les créances commerciales sont classifiées comme étant évaluées au coût amorti étant donné qu'elles sont uniquement détenues dans le but de percevoir les flux de trésorerie contractuel correspondant aux remboursements du principal et aux versements d'intérêts sur le principal restant dû. Les actifs financiers évalués au coût amorti sont ensuite évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont susceptibles d'être dépréciés. Les produits et charges liés à une décomptabilisation, à une modification ou à une dépréciation de l'actif financier sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les instruments dérivés actifs désignés comme instruments de couverture des flux de trésorerie sont évalués, lors de la comptabilisation initiale, à la JVCAP. Les variations de juste valeur sont constatées dans le résultat global. Lors de la décomptabilisation, les variations de juste valeur cumulées dans le résultat global sont recyclées dans le compte de résultat (voir note 3.12).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture sont classifiés comme JVRES. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse et les dépôts à vue, ainsi que les placements à court terme très liquides dont le risque de variation de valeur n'est pas significatif. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés au bilan à la juste valeur et les variations sont constatées dans le compte de résultat.

Décomptabilisation des créances clients

Rexel gère plusieurs programmes de titrisation de créances commerciales et d'affacturage lui permettant de céder des créances commerciales éligibles et de recevoir un paiement en numéraire. Les créances clients sont décomptabilisées dès lors que le Groupe a transféré ses droits à recevoir des paiements au titre de l'actif ou qu'il a rempli son obligation de payer les flux de trésorerie reçus à une tierce partie dans le cadre d'un accord de transfert d'une part, et qu'il a transféré, en substance, tous les risques et avantages attachés aux créances d'autre part.

Quand le Groupe a transféré ses droits à recevoir des paiements en numéraire au titre d'un actif ou a conclu un contrat de transfert de créances, il évalue dans quelle mesure il a conservé les risques et avantages liés à la possession des créances. Quand il n'a pas transféré les risques et avantages de l'actif, les créances cédées restent inscrites à l'actif du bilan tandis que les financements reçus sont traités comme des dettes financières.

Dépréciation

Le Groupe constate une dépréciation pour les pertes de crédit attendues sur toutes les créances clients. Il applique la méthode simplifiée pour calculer les pertes de crédit attendues et comptabilise une provision pour dépréciation fondée sur une matrice standard d'antériorité des créances échues. Le Groupe considère qu'une créance client échue depuis plus de 30 jours présente un risque de défaut. La perte de crédit attendue comptabilisée par le Groupe sur les créances non risquées (non échues et échues depuis moins de 30 jours) est calculée selon l'historique des pertes de crédit rapportées aux ventes. Dans certains cas, le Groupe peut également constater qu'une créance présente un risque de non-recouvrement lorsqu'il existe des indications objectives que le Groupe ne recevra pas le montant contractuel de la créance en totalité.

3.11 | Passifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés en passifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat, en emprunts et dettes financières, en dettes fournisseurs ou en instruments dérivés affectés à des couvertures efficaces. Les passifs financiers du Groupe sont composés de dettes fournisseurs et autres créditeurs, d'emprunts et dettes financières incluant les découverts, ainsi que d'instruments dérivés financiers. Les passifs financiers sont évalués, lors de leur comptabilisation initiale, à la juste valeur et, pour ce qui concerne les emprunts et les dettes financières, sont diminués des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. Ces coûts de transaction incluent les honoraires et les commissions payés aux agents et aux conseils, ainsi que les prélèvements des autorités de marché, les commissions de bourse et les droits d'enregistrement. En revanche, ils n'incluent ni les primes d'émission, ni l'allocation de frais administratifs internes ou de frais de siège.

Les dettes fournisseurs ne comprennent que les dettes dues aux fournisseurs de marchandises destinées à être revendues. Les factures à payer aux fournisseurs de frais généraux sont classées en autres dettes dans les passifs courants. Les coûts de transaction sont considérés comme étant comptabilisés à la juste valeur étant donné que ces dettes ne contiennent pas de composante financière significative (la date d'échéance étant inférieure à un an).

La catégorie « emprunts et dettes financières » est la plus importante pour le Groupe. Après leur comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont inclus dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et, ainsi, sont amortis en résultat sur la durée de l'instrument. Les pertes et profits liés à la décomptabilisation sont comptabilisés en compte de résultat.

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat incluent uniquement les instruments financiers dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture. Les variations ultérieures de juste valeur sont constatées en compte de résultat.

Les instruments financiers passifs de couverture de flux de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le résultat global lors de leur comptabilisation initiale. Les variations ultérieures de juste valeur sont constatées en résultat global. Lors de leur décomptabilisation, l'effet cumulé des variations de juste valeur est recyclé en résultat (voir note 3.12).

3.12 | Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés, tels que les contrats à terme, des *swaps* de taux d'intérêt afin de couvrir ses risques de taux de change et ses risques de taux d'intérêt. Ces instruments financiers dérivés sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur du jour où le contrat de dérivé est conclu. Postérieurement, ils sont réévalués à la juste valeur. Les dérivés sont assimilés à des actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et à des passifs financiers lorsque la juste valeur est négative.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont classées de la façon suivante :

- Couverture de juste valeur afin de couvrir l'exposition à la variabilité de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement hors bilan ;
- Couverture de flux de trésorerie afin de couvrir l'exposition à la variabilité des flux de trésorerie associée à un risque particulier sur un actif ou un passif ou sur une transaction prévue hautement probable ou au risque de variation des taux de change sur un engagement hors bilan ;
- Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Lors de la mise en place d'une relation de couverture, le Groupe désigne formellement la couverture et décrit dans une documentation structurée la relation de couverture qu'il espère atteindre en décrivant l'objectif de l'entité en matière de gestion des risques et sa stratégie de couverture.

Couverture de juste valeur

La comptabilité de couverture de juste valeur est utilisée lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné en tant que couverture des variations de juste valeur d'une dette figurant au bilan, telle qu'une dette financière à taux fixe, comme, par exemple, des obligations.

Les instruments de couverture sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les éléments couverts sont réévalués à leur juste valeur pour la part du risque couvert. Les ajustements de la valeur nette comptable de l'élément couvert correspondant sont également comptabilisés en résultat.

Pour la couverture de juste valeur adossée à des éléments comptabilisés au coût amorti, tout ajustement de la valeur comptable est amorti par le compte de résultat sur la durée de vie restante de l'instrument dérivé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Quand la couverture est décomptabilisée, la juste valeur non amortie est constatée immédiatement en résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une transaction future hautement probable, la part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée dans la réserve de couverture des flux de trésorerie incluse dans les autres éléments du résultat global.

Si la transaction future conduit ultérieurement à comptabiliser un actif ou un passif non financier, les profits et pertes associés sont recyclés de la réserve de couverture des flux de trésorerie vers le coût initial de l'actif ou du passif non financier. Si la transaction future conduit ultérieurement à comptabiliser un actif ou un passif financier, les profits et pertes associés, qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, sont repris dans le résultat de la ou des période(s) au cours desquelles l'actif ou le passif affecte le résultat (par exemple, lorsque le produit ou la charge d'intérêt est comptabilisé).

Pour les couvertures de flux de trésorerie autres que celles décrites dans le paragraphe précédent, les profits et pertes associés cumulés sont recyclés de la réserve de couverture des flux de trésorerie vers le résultat de la ou des périodes au cours desquelles la transaction future couverte affecte le résultat. La part inefficace du profit ou de la perte est comptabilisée immédiatement en résultat.

Lorsque la transaction couverte n'est plus hautement probable, le profit (la perte) cumulé(e) latent(e), qui avait été comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global, est reclassé(e) immédiatement en résultat.

Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger

La part du produit ou de la perte sur un instrument de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, qui est considérée comme une couverture efficace, est comptabilisée directement en autres éléments du résultat global. La part inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont reconnus dans le compte de résultat lorsque l'activité à l'étranger est cédée.

3.13 | Estimation de la juste valeur

Le Groupe évalue les instruments financiers tels que les dérivés à la juste valeur à chaque arrêté.

Tous les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est soit reconnue, soit donnée en information sont classés dans des catégories selon une hiérarchie de juste valeur :

Niveau 1

La juste valeur des instruments financiers échangés sur des marchés actifs (tels que les dérivés et les placements échangés sur des marchés publics) est fondée sur le prix de marché coté à la date de clôture. Le prix de marché coté utilisé pour les actifs financiers détenus par le Groupe est le prix vendeur ; le prix de marché coté approprié pour les dettes financières est le prix acheteur. Cette méthode d'évaluation est qualifiée de niveau 1 dans la hiérarchie définie par la norme IFRS 13.

Niveau 2

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs (par exemple les dérivés de gré à gré) est déterminée grâce à des techniques d'évaluation. Les hypothèses utilisées sont observables soit directement (c'est-à-dire telles que des prix) ou indirectement (c'est-à-dire déterminées à partir de prix). Cette méthode d'évaluation est qualifiée de niveau 2 dans la hiérarchie définie par la norme IFRS 13.

Le niveau utilisé pour évaluer la juste valeur d'un instrument financier est indiqué dans la synthèse des actifs financiers (note 15) et dans la synthèse des passifs financiers (note 24).

3.14 | Capital

Rachat d'instruments de capitaux propres

Lorsque la Société rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en réduction des capitaux propres.

Dividendes

Les dividendes payés en numéraire sont comptabilisés en tant que dette au cours de la période où la distribution a été votée.

3.15 | Avantages du personnel

3.15.1 | Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme comprennent les salaires et rémunérations, les cotisations de Sécurité sociale, les absences rémunérées, l'intéressement et les primes payables dans les douze mois suivant la fin de la clôture de l'exercice. Ils sont évalués sur une base non actualisée et sont comptabilisés dans le résultat opérationnel dès que le service est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant correspondant aux bonus et plans d'intéressement réglés en trésorerie, dès lors que le Groupe a une obligation légale ou implicite de payer ces rémunérations en raison de services rendus par les salariés et lorsque l'obligation peut être estimée de façon fiable.

3.15.2 | Engagements de retraite et autres avantages à long terme

Les engagements de retraites et avantages assimilés couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent notamment les indemnités de départ à la retraite, les compléments de retraite, ainsi que la couverture de certains frais médicaux pour les retraités ;
- les autres avantages à long terme (pendant la période d'activité) qui recouvrent principalement les médailles du travail.

Ces avantages se caractérisent de deux manières :

- les régimes à cotisations définies, qui ne sont pas porteurs d'engagement futur lorsque l'obligation juridique ou implicite de l'employeur est limitée au versement régulier de cotisations enregistrées en charges lorsqu'elles sont dues ;
- les régimes à prestations définies, par lesquels l'employeur garantit un niveau futur de prestations.

Engagements de retraite

L'obligation nette du Groupe au titre des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi, incluant les régimes de retraite, est calculée séparément pour chaque plan, en estimant le montant des avantages futurs auxquels les employés ont droit, au titre des services rendus dans la période en cours et dans les périodes passées. Ce montant est actualisé afin de calculer sa valeur actuelle. Le taux d'actualisation est le taux de rendement à la clôture des obligations de première catégorie, présentant une échéance similaire aux engagements du Groupe. Le calcul est réalisé périodiquement, par un actuair indépendant, à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées.

Le passif, enregistré au bilan au titre des régimes à prestations définies, représente la valeur actualisée de l'obligation au titre des plans à prestations définies à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs dédiés.

Lorsque la valeur des actifs du plan excède le montant des engagements du Groupe, l'actif reconnu est limité à la valeur actualisée des remboursements futurs des fonds disponibles du régime ou des réductions de cotisations futures.

Lorsque les droits des employés augmentent (ou sont réduits), la part de l'augmentation (ou de la diminution), liée aux services passés rendus par les employés, est reconnue immédiatement en charge (produit) dans le compte de résultat. Le coût des services au titre de la période, ainsi que les coûts administratifs de gestion des fonds, sont présentés au compte de résultat en frais commerciaux et administratifs. Les charges et produits liés à l'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies nette des actifs du plan sont présentés en charges et produits financiers.

Les réévaluations de l'obligation au titre des régimes à prestations définies comprenant (i) les pertes et gains actuariels, (ii) le rendement réel des actifs incluant les dépenses administratives liées à la gestion des actifs et (iii) les variations de l'effet du plafonnement des actifs sont constatées dans les autres éléments du résultat global.

Autres avantages à long terme

Les avantages à long terme comprennent essentiellement les médailles du travail et les congés sabbatiques. L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Ce montant est actualisé au taux fondé sur des obligations de première catégorie, dont les dates d'échéance sont proches de celles des engagements du Groupe prévalant à la date de clôture.

Les pertes et gains actuariels sont reconnus immédiatement en résultat, dans les frais administratifs et commerciaux.

3.16 | Paiements fondés sur des actions

Les programmes d'attribution gratuite d'actions, qualifiés de transaction réglée en instruments de capitaux propres, permettent aux membres du personnel du Groupe de recevoir des actions de la société mère du Groupe. La juste valeur des actions attribuées est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des autres réserves sur la période durant laquelle le personnel acquiert les droits. La charge est déterminée en tenant compte d'une estimation du nombre d'instruments en fonction des conditions d'attribution.

La juste valeur des actions attribuées est évaluée à la date d'attribution en utilisant un modèle approprié en fonction des caractéristiques des plans.

3.17 | Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, lorsqu'elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Dès lors que l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux reflétant, d'une part, les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent par le marché et, d'autre part, les risques spécifiques à ce passif, le cas échéant.

Provisions pour restructuration

Une restructuration est un programme planifié et contrôlé par la Direction, qui modifie de façon significative, soit le champ d'activité de l'entité, soit la manière dont cette activité est gérée.

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration et a, soit commencé à exécuter le plan, soit rendu public le plan. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées. Les dépenses de restructuration sont comptabilisées en « autres charges » (voir note 3.20). Les coûts de restructuration comprennent principalement les charges de personnel (indemnités pour rupture de contrat de travail, préretraite, préavis non effectués), les fermetures d'établissements et les indemnités de rupture de contrats non résiliables.

Provisions pour contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

Provisions pour litiges et contentieux

Les provisions pour litiges et contentieux comprennent les coûts estimés au titre des risques, litiges, contentieux et réclamations de la part de tiers, ainsi que l'effet probable des garanties données par le Groupe dans le cadre de cession d'immobilisations ou de filiales.

Ces provisions incluent également les charges relatives aux contentieux de nature sociale et fiscale. Le montant des redressements notifiés (ou en cours de notification) par l'administration compétente ne fait pas l'objet d'une provision s'il existe une probabilité satisfaisante de faire valoir le bien-fondé de la position du Groupe dans le contentieux en cours l'opposant à l'administration compétente.

La part des redressements non contestés est enregistrée en dettes, dès que le montant peut être chiffré de manière fiable.

3.18 | Produits des contrats conclus avec les clients

Les obligations de performance de Rexel consistent essentiellement à fournir des produits électriques et à les acheminer sur le site du client en fournissant la prestation de transport. Compte tenu de la nature de son activité, les contrats conclus avec les clients ont généralement une durée inférieure à un an.

Les revenus générés par la vente de produits et les prestations de transport facturées aux clients sont présentés en chiffre d'affaires dans le compte de résultat. Les ventes sont comptabilisées au moment où le contrôle des marchandises est transféré au client, en général lors de la livraison ou de l'expédition des marchandises.

Rexel satisfait à ses obligations de prestation par le biais de ventes sur stocks ou de ventes directes :

- Les ventes sur stocks sont expédiées directement des entrepôts de Rexel vers les sites des clients,
- Les ventes directes sont représentatives d'accords avec les clients au terme desquels le Groupe mandate un fournisseur tiers pour expédier des produits chez le client sur la base d'un bon de commande du client adressé à Rexel sans que ces produits ne transitent par les entrepôts du Groupe. Dans la plupart des cas, le Groupe agit comme principal dès lors :
 - o qu'il a la responsabilité ultime de satisfaire la commande du client et qu'il fixe le prix ;
 - o qu'il obtient le contrôle des marchandises au moment où elles sont enlevées par le transporteur jusqu'à ce qu'elles soient livrées sur le site du client ;
 - o qu'il porte le risque de stock durant le transfert des marchandises et le risque de retour consécutif à la livraison.

Dans des cas très limités où ces conditions ne sont pas remplies, Rexel est considéré comme agent et comptabilise en chiffre d'affaires une commission représentant la différence entre le montant facturé au client et celui facturé par le fournisseur.

Le Groupe accorde des remises de volume à certains clients dès lors que les quantités achetées sur une période donnée sont supérieures à un seuil fixé contractuellement. Les remises sont déduites des montants dus par les clients. Pour estimer le montant des remises à accorder, le Groupe applique la méthode du montant le plus probable d'après le contrat et comptabilise un rabais à accorder aux clients.

Certains contrats accordent aux clients un droit de retour de marchandises dans une période donnée. Pour les marchandises qui sont susceptibles d'être retournées, le Groupe constate une dette liée à la réduction du chiffre d'affaires pour le montant estimé le plus probable. Un droit de retour correspondant au droit de récupérer des produits en provenance d'un client est également comptabilisé à l'actif en contrepartie du coût des ventes.

3.19 | Rabais fournisseurs

Conformément à la pratique en vigueur dans le secteur de la distribution, Rexel conclut des accords annuels avec un certain nombre de fournisseurs, au terme desquels le Groupe reçoit des rabais fondés sur des volumes d'achats, des subventions marketing et d'autres remises du fait des achats de marchandises réalisés avec ces fournisseurs.

Les rabais relatifs aux achats de marchandises destinées à être revendues sont comptabilisés en diminution du coût des marchandises vendues ou contribuent à réduire la valeur d'inventaire des marchandises en stock à la clôture de l'exercice.

Une partie de ces rabais liés aux volumes d'achat est calculée mécaniquement selon des taux garantis (rabais inconditionnels) avec une part limitée de jugement. Une autre partie de ces rabais est conditionnée à l'atteinte d'objectifs et est déterminée selon des taux croissants par tranche d'achats réalisés sur une période donnée (rabais conditionnels). La plupart des accords s'appliquent sur la base d'achats annuels qui sont éligibles à un rabais. La détermination du montant des rabais enregistrés au compte de résultat à la clôture de l'exercice est fondée sur la méthode du montant le plus probable et repose sur l'estimation des achats bénéficiant de rabais par catégorie d'articles.

Les rabais liés à des actions marketing spécifiques, qui représentent une part mineure des rabais reçus par le Groupe, sont comptabilisés en minoration du coût des ventes lorsque les prestations sont exécutées.

3.20 | Autres produits et autres charges

Les autres produits et autres charges opérationnels comprennent, quel que soit leur montant, les gains et pertes sur cessions d'actifs, les dépréciations d'actifs, les charges de restructuration et d'intégration des entreprises acquises, les coûts de cessation d'activité, les frais connexes des acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises, ainsi que d'autres éléments significatifs tels que les litiges. Ces éléments sont présentés séparément dans le compte de résultat, afin de permettre l'évaluation de la performance commerciale des secteurs opérationnels par la Direction Générale de Rexel, agissant en tant que principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8 « Secteurs Opérationnels ».

3.21 | Charges financières (nettes)

Les charges financières (nettes) comprennent les intérêts à payer sur les emprunts qui sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les dividendes sur les actions préférentielles remboursables, les intérêts à recevoir sur les placements, les produits provenant des autres dividendes, les profits et pertes de change et les produits et charges sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat (voir note 3.12).

Les produits correspondant à des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat soit dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements, soit, dans le cas des titres cotés, à la date de détachement du coupon. La composante intérêt des loyers payés est reconnue en compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.22 | Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont constatés directement en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé respectivement en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant d'une part les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasiment adoptés à la date de clôture et d'autre part tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) le *goodwill* non déductible fiscalement, (ii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dès lors qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible, ainsi que (iii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction, qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur les hypothèses retenues par le Groupe pour recouvrer la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables suffisants pour le recouvrer. Il est réduit dès lors qu'il devient improbable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible, en constatant une provision pour dépréciation de cet actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de régler les actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Le calcul de l'impôt sur le résultat de l'exercice est expliqué dans la note 10.

3.23 | Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les secteurs opérationnels sont déterminés sur la base de l'information mise à la disposition de la Direction pour analyser les résultats de l'activité du Groupe. La structure de cette information est organisée par zone géographique en accord avec l'organisation interne du Groupe.

Sur ces bases, les secteurs opérationnels sont les suivants l'Europe, l'Amérique du Nord, la zone Asie-Pacifique.

Le *reporting* financier du Groupe est revu mensuellement par la Direction Générale agissant en tant que principal décideur opérationnel.

3.24 | Résultats par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué pour ses actions ordinaires.

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action dilué est déterminé en retraitant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent les options sur actions et les actions attribuées gratuitement aux membres du personnel.

4. | REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

En 2018 et en 2019, le Groupe n'a réalisé aucun investissement significatif.

5. | INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs opérationnels présentés sont l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie-Pacifique.

Informations par secteur géographique pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

2019 (en millions d'euros)	Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique	Total des secteurs opérationnels	Holdings et autres éléments de réconciliation	Total consolidé
Exercice clos le 31 décembre						
Ventes sur stock	6 904,1	3 380,7	1 048,6	11 333,4	-	11 333,4
Ventes directes	641,9	1 888,5	130,5	2 660,9	-	2 660,9
Ristournes, escomptes et services	(214,5)	(36,2)	(1,3)	(252,0)	-	(252,0)
Chiffre d'affaires hors groupe	7 331,5	5 233,0	1 177,9	13 742,3	-	13 742,3
EBITA ⁽¹⁾	445,7	226,6	27,5	699,8	(22,3)	677,5
Dépréciation du goodwill	(80,2)	-	(17,8)	(98,0)	-	(98,0)
Au 31 décembre						
Besoin en fonds de roulement	694,9	709,5	138,3	1 542,7	(16,4)	1 526,4
Goodwill	2 263,6	1 402,2	119,7	3 785,5	-	3 785,5
2018 ⁽²⁾ (en millions d'euros)						
	Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique	Total des secteurs opérationnels	Holdings et autres éléments de réconciliation	Total consolidé
Exercice clos le 31 décembre						
Ventes sur stock	6 889,7	3 056,8	1 073,2	11 019,7	-	11 019,7
Ventes directes	673,8	1 763,7	141,9	2 579,4	-	2 579,4
Ristournes, escomptes et services	(213,5)	(19,2)	(0,7)	(233,3)	-	(233,3)
Chiffre d'affaires hors groupe	7 350,0	4 801,3	1 214,4	13 365,7	-	13 365,7
EBITA ⁽¹⁾	427,0	208,5	27,4	662,9	(30,3)	632,6
Dépréciation du goodwill	(56,3)	-	-	(56,3)	-	(56,3)
Au 31 décembre						
Besoin en fonds de roulement	655,6	727,2	136,6	1 519,4	(3,1)	1 516,3
Goodwill	2 324,0	1 408,0	139,0	3 871,1	-	3 871,1

(1) L'EBITA est défini comme le résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations incorporelles reconnues lors de l'allocation du prix d'acquisition des entités acquises et avant autres produits & autres charges.

(2) Retraité consécutivement à l'adoption de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (voir note 3.2.1).

La réconciliation de l'EBITA avec le résultat net avant impôt du Groupe est présentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018 ⁽¹⁾
EBITA	677,5	632,6
Amortissement des immobilisations incorporelles reconnues lors de l'allocation du prix d'acquisition des entités acquises	(14,3)	(15,7)
Autres produits et autres charges	(176,8)	(181,2)
Charges financières nettes	(165,3)	(144,9)
Résultat net avant impôt	321,1	290,9

(1) Retraité consécutivement à l'adoption de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (voir note 3.2.1).

La réconciliation du total des actifs et passifs alloués avec le total des actifs du Groupe est présentée dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2019	2018 ⁽¹⁾
Besoin en fonds de roulement	1 526,4	1 516,3
Goodwill	3 785,5	3 871,1
Total des actifs et passifs alloués	5 311,9	5 387,4
Passifs inclus dans le besoin en fonds de roulement	2 757,7	2 752,0
Intérêts courus à recevoir	2,0	2,2
Autres actifs non courants	2 248,1	2 180,5
Actifs d'impôt différé	60,1	88,1
Créances d'impôt courant	7,9	14,4
Actifs destinés à être cédés	169,4	42,5
Instruments dérivés	3,3	1,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	514,3	544,9
Total des actifs du Groupe	11 074,8	11 013,3

(1) Retraité consécutivement à l'adoption de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (voir note 3.2.1).

6. | FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018 ⁽¹⁾
Charges de personnel	1 690,2	1 631,3
Coûts de transport	247,8	242,7
Autres charges externes	402,2	386,2
Amortissements	281,6	264,7
Charges d'occupation des locaux	106,7	103,0
Amortissements des immobilisations incorporelles reconnues lors de l'allocation du prix d'acquisition des entités acquises	14,3	15,7
Créances irrécouvrables	26,1	26,4
Total des frais administratifs et commerciaux	2 768,8	2 670,0

(1) Retraité consécutivement à l'adoption de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (voir note 3.2.1).

(2) Comprend la charge d'amortissement du droit d'utilisation des actifs loués pour un montant de 178,3 millions d'euros (170,9 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018) (voir note 11.3).

7. | CHARGES DE PERSONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Salaires et charges sociales	1 622,2	1 562,5
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	7,3	9,1
Charges de retraite - régime à prestations définies	12,7	14,0
Autres charges de personnel	48,1	45,7
Total charges de personnel	1 690,2	1 631,3

Le tableau suivant présente l'effectif moyen par zone géographique :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Europe	15 254	15 723
Amérique du Nord	8 692	8 451
Asie - Pacifique	2 525	2 671
Total des secteurs opérationnels	26 471	26 844
Holdings	160	171
Effectif moyen du Groupe	26 631	27 015

8. | AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018 ⁽¹⁾
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles	7,0	5,2
Gains sur cession d'immobilisations financières ⁽²⁾	12,5	-
Gains sur clôture de contrats de location	5,5	0,5
Reprise de provisions non utilisées	0,2	9,0
Gains sur compléments de prix	-	0,3
Autres produits opérationnels	1,6	0,5
Total des autres produits	26,9	15,5
Charges de restructuration ⁽³⁾	(32,6)	(76,5)
Dépréciation du <i>goodwill</i> et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie..... ⁽⁴⁾	(118,0)	(61,9)
Dépréciation des actifs destinés à être cédés ⁽⁵⁾	(17,2)	(25,4)
Pertes sur clôture de contrats de location	(0,6)	(0,1)
Moins-values de cession d'immobilisations	(6,5)	(1,5)
Dépréciation des immobilisations corporelles	(2,0)	(15,3)
Litiges	(2,7)	(4,0)
Autres charges opérationnelles ⁽⁶⁾	(24,0)	(12,0)
Total des autres charges	(203,7)	(196,7)

- (1) Retraité consécutivement à l'adoption de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (voir note 3.2.1).
- (2) Comprenant (i) un gain d'un montant de 6,5 millions d'euros relatif à la vente à l'actionnaire minoritaire de la participation du Groupe de 65% dans Rexel Hailongxing Electrical Equipment Ltd, une *joint-venture* exerçant à Pékin (Chine), pour un prix de cession de 5,5 millions d'euros, et (ii) un gain de change d'un montant de 5,6 millions d'euros résultant du recyclage en résultat de la réserve de conversion consécutivement à la liquidation de Rexel CZ, une filiale inactive du Groupe en République Tchèque dont l'activité avait été cédée en 2014.
- (3) Comprenant principalement (i) les coûts engagés dans le cadre de la restructuration des activités au Royaume-Uni, comprenant la réduction du maillage territorial, la fermeture du centre logistique national, l'optimisation de l'offre de produits et le changement de l'équipe de direction, (ii) les coûts engagés pour l'achèvement du plan de transformation en Allemagne initié en 2018 et (iii) la réduction des effectifs aux Etats-Unis en adéquation avec une croissance et une activité plus faibles qu'attendu (en 2018, les charges de restructuration étaient liées principalement à la fermeture d'agences, à la réorganisation logistique et à la réduction des effectifs des sièges sociaux essentiellement en Allemagne, en Espagne et au Royaume-Uni).
- (4) Composé de la dépréciation du goodwill, du réseau de distribution et des autres immobilisations incorporelles pour respectivement 98,0 millions d'euros, 17,5 millions d'euros et 2,5 millions d'euros, au titre de la Norvège (58,9 millions d'euros), du Royaume-Uni (21,4 millions d'euros), de la Nouvelle-Zélande (21,8 millions d'euros), de la Finlande (9,3 millions d'euros) et du Moyen-Orient (6,6 millions d'euros). En 2018, la charge de dépréciation concernait la Norvège (29,2 millions d'euros), la Finlande (26,9 millions d'euros) et l'Espagne (5,8 millions d'euros) (voir note 11.1).
- (5) Comprenant les ajustements de juste valeur des actifs détenus en vue de la cession prochaine de Gexpro Services aux Etats-Unis pour 10,9 millions d'euros et de l'activité d'exportation en Espagne pour 6,3 millions d'euros (en 2018, dépréciation des actifs destinés à être cédés en Chine pour 25,4 millions d'euros pour lesquels la cession est intervenue en début d'année 2019) (voir note 13).
- (6) Incluant en 2019 (i) des honoraires non récurrents liés à des projets de transformation des processus opérationnels et de développement, des coûts liés aux acquisitions et aux désinvestissements, et aux expertises judiciaires, pour un montant de 10,4 millions d'euros (ii) les coûts liés au départ de certains cadres exécutifs et (iii) une perte consécutive à la liquidation d'un régime de retraite multi-employeur aux Etats-Unis (en 2018, comprenait l'effet de l'égalisation des droits à la retraite minimum garantie d'un plan de retraite au Royaume-Uni et la cessation de contrat de travail de cadres exécutifs).

9. | CHARGES FINANCIÈRES NETTES

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018 ⁽¹⁾
Produits d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie ...	1,5	1,3
Produits d'intérêts sur les créances et prêts	1,3	2,0
Total des produits financiers	2,7	3,3
Charges d'intérêt sur la dette (comptabilisée au coût amorti).....	(77,6)	(80,3)
Produit (charge) d'intérêt sur les dérivés de taux d'intérêt.....	7,8	7,7
Variation de juste valeur des instruments dérivés de taux par le résultat	(2,0)	(3,3)
Coût de l'endettement financier	(71,8)	(75,9)
Frais financiers liés aux opérations de remboursement ⁽²⁾	(20,8)	-
<i>Gain / (perte) de change</i>	(12)	13
<i>Variation de juste valeur des instruments dérivés de change par le résultat</i> ...	0,8	(0,1)
Résultat de change net.....	(0,4)	1,3
Charge nette sur engagements au titre des avantages du personnel .	(9,6)	(8,4)
Charge d'intérêts sur obligations locatives	(45,5)	(45,3)
Charges financières diverses	(19,9)	(19,8)
Autres charges financières	(75,4)	(72,2)
Charges financières nettes	(165,3)	(144,9)

⁽¹⁾ Retraité consécutivement à l'adoption de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (voir note 3.2.1).

⁽²⁾ Relatifs au remboursement anticipé des obligations de 650 millions d'euros à échéance 2023 portant intérêt à 3,5% (voir note 22.1.2).

10. | IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Au 1^{er} janvier 2005, Rexel et ses filiales françaises ont constitué un groupe d'intégration fiscale. Rexel utilise également les possibilités de consolidation fiscale dans les pays où de tels régimes existent.

10.1 | Charge d'impôt

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018 ⁽¹⁾
Impôt courant	(109,0)	(110,0)
Impôt différé	(7,4)	(45,9)
Ajustements d'impôt courant et différé relatifs aux exercices antérieurs.....	(0,9)	0,6
Charge d'impôt totale	(117,3)	(155,3)

⁽¹⁾ Retraité consécutivement à l'adoption de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (voir note 3.2.1).

10.2 | Actifs et passifs d'impôt différé

La variation des actifs / (passifs) d'impôt différé nets au bilan se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018 ⁽¹⁾
Impôt différé net à l'ouverture de l'exercice	(120,6)	(59,2)
Impôt différé par résultat.....	(6,0)	(48,6)
Autres éléments du résultat global	6,8	(7,3)
Variations de périmètre	0,0	0,2
Ecart de conversion	(0,9)	(5,2)
Autres variations	(4,0)	(0,4)
Impôt différé net à la clôture de l'exercice	(124,5)	(120,6)

⁽¹⁾ Retraité consécutivement à l'adoption de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (voir note 3.2.1).

Les actifs / (passifs) d'impôt différé proviennent des postes suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2019	2018 ⁽¹⁾
Immobilisations incorporelles	(316,7)	(306,6)
Immobilisations corporelles	(8,3)	(9,0)
Droits d'utilisation des actifs loués	29,4	24,7
Actifs financiers	11,3	20,2
Créances clients	10,4	12,9
Stocks	22,5	20,1
Avantages du personnel	86,4	78,6
Provisions pour risques et charges	8,5	7,0
Coûts de transaction sur la dette	(0,1)	2,4
Autres postes	(8,8)	(15,2)
Déficits fiscaux	206,9	233,3
Impôt différé avant dépréciation	41,6	68,3
Dépréciation des actifs d'impôt différé	(166,1)	(188,9)
Actifs (passifs) nets d'impôt différé	(124,5)	(120,6)
dont actifs d'impôt différé	60,1	88,1
dont passifs d'impôt différé	(184,6)	(208,6)

⁽¹⁾ Retraité consécutivement à l'adoption de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (voir note 3.2.1).

La dépréciation des actifs d'impôt différé à hauteur de 166,1 millions d'euros au 31 décembre 2019 (188,9 millions d'euros au 31 décembre 2018 retraité) résulte de l'analyse du caractère recouvrable des actifs d'impôt différé de chaque entité fiscale, qui repose sur les résultats taxables prévisionnels des 5 prochains exercices et sur l'analyse des risques liés aux redressements fiscaux notifiés et contestés par le Groupe.

Au 31 décembre 2019, les déficits fiscaux reportables ayant fait l'objet d'une dépréciation, puisque non utilisés dans les 5 ans à venir, concernent principalement ceux encourus en Espagne, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Chine et en Italie. La date d'expiration des déficits reportables est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2019	2018
Un an.....	0,7	-
Deux ans.....	0,5	0,3
Trois ans.....	0,1	2,1
Quatre ans.....	2,2	3,9
Cinq ans.....	2,0	5,2
Plus de cinq ans.....	785,7	757,6
Total des déficits fiscaux (base taxable) soumis à dépréciation	791,2	769,1

10.3 | Analyse du taux effectif d'impôt

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre			
	2019		2018 ⁽¹⁾	
Résultat avant impôt et avant quote-part de résultat dans les entreprises associées	321,1		290,9	
Taux d'impôt légal en France		34,4%		34,4%
Impôt sur le résultat calculé sur la base du taux légal.....	(110,6)		(100,2)	
Différences entre le taux français et les taux étrangers	15,0	(4,7%)	15,8	(5,4%)
Variations de taux d'impôt	(0,0)	0,0%	1,1	(0,4%)
(Déficits fiscaux et crédits d'impôt non reconnus), déficits fiscaux antérieurs reconnus	(2) (14,8)	4,6%	(31,2)	10,7%
(Charges non déductibles), produits non imposables.....	(3) (29,3)	9,1%	(21,0)	7,2%
Autres	(4) 22,5	(7,0%)	(19,8)	6,8%
Charge d'impôt de l'exercice	(117,3)	36,5%	(155,3)	53,4%

- (1) Retraité consécutivement à l'adoption de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (voir note 3.2.1).
- (2) Incluant l'effet d'impôt lié à l'absence de reconnaissance des déficits fiscaux reportables en Allemagne pour 5,3 millions d'euros (18,1 millions d'euros en 2018) et en Espagne pour 2,5 millions d'euros (5,8 millions d'euros en 2018).
- (3) Comprenant l'effet d'impôt lié à la non-déductibilité de la dépréciation du *goodwill* pour un montant de 21,5 millions d'euros (13,6 millions d'euros en 2018).
- (4) Comprenant (i) la reprise de provision de 29,5 millions d'euros relative au litige concernant la déductibilité de frais financiers qui a fait l'objet d'un arrêt de la Cour d'Appel Administrative en 2019 favorable à Rexel (voir note 27.1) et (ii) la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour 7,0 millions d'euros (6,6 millions d'euros en 2018). En 2018, les autres effets concernaient la charge d'impôt liée au redressement fiscal dans la succursale finlandaise de Hagemayer Finance BV pour un montant de 13,5 millions d'euros (voir note 27.1).

11. | ACTIFS NON COURANTS

11.1 | *Goodwill* et immobilisations incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Partenariats stratégiques	Réseaux de distribution	Logiciels et autres	Total immobilisations incorporelles	<i>Goodwill</i>
Valeurs brutes au 1er janvier 2018	185,6	647,6	680,2	1 513,4	4 474,9
Variations de périmètre	-	-	0,1	0,1	2,9
Acquisitions	-	-	52,3	52,3	-
Cessions	-	-	(3,9)	(3,9)	(11,2)
Ecarts de conversion	-	2,9	4,4	7,3	16,5
Autres variations	-	-	(1,0)	(1,0)	(4,6)
Valeurs brutes au 31 décembre 2018 ⁽¹⁾	185,6	650,4	732,2	1 568,3	4 478,4
Variations de périmètre	-	-	(13,5)	(13,5)	(31,7)
Acquisitions	-	-	57,1	57,1	-
Cessions	-	-	(13,5)	(13,5)	-
Ecarts de conversion	-	12,1	9,6	21,7	71,1
Autres variations	-	-	(14,8)	(14,8)	(54,5)
Valeurs brutes au 31 décembre 2019	185,6	662,5	757,1	1 605,2	4 463,3
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2018	-	(5,8)	(457,9)	(463,7)	(560,0)
Variations de périmètre	-	-	(0,1)	(0,1)	-
Dotations aux amortissements	-	-	(59,6)	(59,6)	-
Dépréciations	-	(5,6)	(1,0)	(6,6)	(56,3)
Reprise d'amortissement	-	-	3,2	3,2	-
Ecarts de conversion	-	-	(4,0)	(4,0)	4,3
Autres variations	-	-	0,4	0,4	4,6
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2018 ⁽¹⁾	-	(11,4)	(519,0)	(530,4)	(607,4)
Variations de périmètre	-	-	11,5	11,5	31,3
Dotations aux amortissements	-	-	(62,4)	(62,4)	-
Dépréciations	-	(17,5)	(2,5)	(20,0)	(98,0)
Reprise d'amortissement	-	-	10,6	10,6	-
Ecarts de conversion	-	(0,2)	(5,6)	(5,8)	(3,7)
Autres variations	-	-	18,9	18,9	-
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2019	-	(29,1)	(548,6)	(577,7)	(677,8)
Valeurs nettes au 1er janvier 2018	185,6	641,8	222,3	1 049,7	3 914,9
Valeurs nettes au 31 décembre 2018 ⁽¹⁾	185,6	639,0	213,3	1 037,9	3 871,1
Valeurs nettes au 31 décembre 2019	185,6	633,4	208,5	1 027,5	3 785,5

⁽¹⁾ Retraité consécutivement à l'adoption de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (voir note 3.2.1).

Partenariats stratégiques

Les partenariats stratégiques, acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, résultent de droits contractuels. Ils sont évalués sur la base d'un modèle de flux de trésorerie actualisés.

Réseaux de distribution

Les réseaux de distribution sont considérés comme des actifs séparables dans la mesure où ils pourraient être franchisés. Ils correspondent à la valeur apportée aux agences par leur appartenance à un réseau, notamment à travers les enseignes et les catalogues. Ils sont évalués en utilisant un taux de redevance applicable à des contrats de franchise et en tenant compte de leur rentabilité. Le taux de redevance est compris dans une fourchette de 0,4% à 1,0% des ventes, selon les pays.

Les partenariats stratégiques et les réseaux de distribution ont une durée de vie indéfinie, s'il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce qu'ils génèrent des entrées nettes de trésorerie pour le Groupe. Ils ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an et chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.

Logiciels et autres immobilisations incorporelles

Ce poste comprend principalement la valeur nette comptable des logiciels pour un montant de 135,0 millions d'euros au 31 décembre 2019 (126,0 millions d'euros au 31 décembre 2018 retraité) et celle des relations clients pour un montant de 21,0 millions d'euros au 31 décembre 2019 (34,7 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Des relations clients sont reconnues lorsqu'une entité acquise bénéficie de relations contractuelles avec des clients clés. Elles sont évaluées en utilisant la méthode du surprofit et sont amorties sur leur durée de vie en fonction de leur attrition constatée sur une base historique, comprise entre 5 et 15 ans.

Goodwill

Le *goodwill* acquis lors d'un regroupement d'entreprises représente un paiement en prévision d'avantages économiques futurs générés par des actifs qui ne peuvent être identifiés individuellement et comptabilisés séparément, tels que les parts de marché, la valeur du capital humain, la capacité à développer des actifs existants et les synergies attendues de l'acquisition. Dans le secteur de la distribution professionnelle, ces synergies recouvrent en particulier celles attendues en termes d'achats, de logistique, de réseau et de gestion administrative. Le *goodwill* fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an.

Le tableau suivant présente l'allocation du *goodwill* et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie par unités génératrices de trésorerie :

(en millions d'euros)

	Secteur géographique	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
		Goodwill	Immobilisations incorporelles	Total	Goodwill	Immobilisations incorporelles	Total
UGT							
France	Europe	1 066,8	169,4	1 236,2	1 065,6	169,4	1 235,0
Etats-Unis	Amérique du Nord	936,5	152,6	1 089,0	972,4	149,7	1 122,1
Canada	Amérique du Nord	465,7	69,4	535,1	435,7	64,9	500,6
Suisse	Europe	276,2	38,8	315,0	266,0	37,4	303,4
Royaume-Uni	Europe	181,3	60,1	241,5	193,4	57,2	250,6
Suède	Europe	177,2	18,0	195,2	180,5	18,3	198,8
Allemagne	Europe	98,2	51,7	149,9	98,2	51,7	149,9
Australie	Asie-Pacifique	102,8	24,3	127,1	101,4	23,9	125,3
Autriche	Europe	89,8	13,0	102,8	88,5	13,0	101,5
Belgique	Europe	79,4	-	79,4	79,3	-	79,3
Norvège	Europe	70,3	12,6	82,9	128,1	12,5	140,5
Autres		241,4	209,2	450,6	262,1	226,6	488,7
	Total	3 785,5	819,0	4 604,6	3 871,1	824,7	4 695,8

Test de dépréciation du goodwill

Le Groupe réalise des tests de dépréciation du *goodwill* au niveau du pays, qui représente, pour une entité, le niveau le plus fin de suivi des opérations gérées par la direction, afin d'apprécier le retour sur investissement.

Principales hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'utilité

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est déterminée sur la base de la valeur d'utilité, dont le calcul repose sur les flux de trésorerie issus du plan stratégique à 3 ans établi lors du processus budgétaire en novembre 2019. Les flux de trésorerie sont extrapolés sur une période supplémentaire de deux années et prennent en compte une valeur terminale. Un taux de croissance à long terme a été utilisé pour le calcul de la valeur terminale. Par ailleurs, les flux de trésorerie sont actualisés à un taux représentant le coût moyen pondéré du capital après impôt pour chaque pays. Le risque spécifique à chaque unité génératrice de trésorerie est pris en compte à travers le taux d'intérêt de la dette souveraine de chaque pays et le coefficient bêta. Le coût moyen pondéré du capital représente la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs, non déjà retenus dans les projections de flux de trésorerie, en prenant en considération la structure financière et des conditions de financement d'un acteur standard du marché.

Le calcul de la valeur d'utilité est particulièrement sensible aux hypothèses du taux d'EBITA retenu dans la valeur terminale, du taux d'actualisation et du taux de croissance à long terme :

- Taux d'EBITA

Le taux d'EBITA retenu dans la valeur terminale est déterminé pays par pays en fonction des performances passées et attendues, de la part de marché de Rexel, des caractéristiques du marché local, ainsi que par référence à des unités génératrices de trésorerie du Groupe ayant un profil identique.

- Taux d'actualisation et taux de croissance à long terme

Les taux d'actualisation après impôt et les taux de croissance à long terme utilisés pour évaluer la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie sont les suivants :

	2019			2018		
	Taux d'actualisation (WACC)	Taux de croissance à long terme (g)	WACC - (g)	Taux d'actualisation (WACC)	Taux de croissance à long terme (g)	WACC - (g)
UGT						
France	7,9%	1,8%	6,2%	7,3%	1,8%	5,6%
Etats-Unis	8,4%	2,3%	6,2%	8,5%	2,3%	6,3%
Canada	8,3%	2,0%	6,3%	8,5%	2,3%	6,3%
Suisse	7,5%	1,8%	5,8%	7,2%	1,0%	6,2%
Royaume-Uni	8,1%	1,8%	6,4%	7,6%	1,8%	5,9%
Suède	7,6%	1,8%	5,9%	7,6%	1,8%	5,9%
Allemagne	7,0%	1,8%	5,3%	6,8%	1,8%	5,1%
Australie	8,9%	2,5%	6,4%	8,8%	2,5%	6,3%
Autriche	7,5%	1,8%	5,8%	7,7%	1,8%	6,0%
Belgique	7,4%	1,8%	5,7%	7,2%	1,8%	5,5%
Norvège	7,8%	1,8%	6,1%	7,7%	1,8%	6,0%
Autres	7,4% à 16,6%	1,8% à 3,0%	5,6% à 13,6%	5,8% à 15,7%	1,0% à 5,0%	4,8% à 10,7%

Dépréciation

Compte tenu d'une rentabilité plus faible que prévue en 2019 en Norvège, en Finlande, en Nouvelle-Zélande, au Moyen-Orient et au Royaume-Uni, le Groupe a revu ses prévisions à la baisse, y compris, le cas échéant, le taux d'EBITA retenu dans la valeur terminale. Il en résulte une charge de dépréciation de 98,0 millions d'euros, allouée aux *goodwill* de la Norvège pour 58,9 millions d'euros, du Royaume-Uni pour 21,4 millions d'euros, de la Nouvelle-Zélande pour 11,1 millions d'euros et du Moyen-Orient pour 6,6 millions d'euros. Par ailleurs, le réseau de distribution et les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ont été dépréciés à hauteur de 20,0 millions d'euros dont 10,7 millions d'euros en Nouvelle-Zélande et 9,3 millions d'euros en Finlande, portant la valeur nette comptable du *goodwill* et du réseau de distribution de la Norvège à 82,9 millions d'euros, celle du Royaume-Uni à 241,5 millions d'euros, celles de la Nouvelle-Zélande et du Moyen-Orient à zéro au 31 décembre 2019.

En 2018, une dépréciation avait été constatée pour un montant de 56,3 millions d'euros, allouée aux *goodwill* de la Norvège pour 29,2 millions d'euros, de la Finlande pour 21,3 millions d'euros et de l'Espagne pour 5,8 millions d'euros, portant la valeur nette comptable du *goodwill* de la Norvège à 128,1 millions d'euros, celles de la Finlande et de l'Espagne à zéro. Par ailleurs, une dépréciation des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie de la Finlande avait été constatée pour un montant de 5,6 millions d'euros.

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente l'effet sur la charge de dépréciation du *goodwill* par unité génératrice de trésorerie d'une variation de 50 points de base du taux d'EBITA, du taux d'actualisation et du taux de croissance à long terme :

	Goodwill et immobilisations incorporelles nettes à durée de vie indéfinie	EBITA (-50 pts de bps)	Taux d'actualisation (+ 50 pts de bps)	Croissance à long terme (-50 pts debps)
UGT				
France	1 236,2	-	-	-
Etats-Unis	1 089,0	-	-	-
Canada	535,1	(44,3)	(43,6)	(31,6)
Suisse	315,0	-	-	-
Royaume-Uni	241,5	(36,3)	(23,2)	(17,4)
Suède	195,2	-	-	-
Allemagne	149,9	(37,3)	(17,9)	(14,5)
Australie	127,1	(19,1)	(12,4)	(9,0)
Autriche	102,8	-	-	-
Belgique	79,4	-	-	-
Norvège	82,9	(11,6)	(9,0)	(7,0)
Autres	450,6	(1,4)	(0,6)	(0,4)
Total	4 604,6	(150,0)	(106,7)	(79,9)

11.2 | Immobilisations corporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains et constructions	Matériels et outillages	Autres actifs corporels	Total immobilisations corporelles
Valeurs brutes au 1er janvier 2018 ⁽¹⁾	188,3	612,1	34,8	835,2
Variations de périmètre	-	0,1	-	0,1
Acquisitions	2,4	57,9	6,2	66,5
Cessions	(5,2)	(26,4)	(2,8)	(34,5)
Ecarts de conversion	0,7	1,4	0,1	2,2
Autres variations	-	(1,5)	(0,1)	(1,6)
Valeurs brutes au 31 décembre 2018 ⁽¹⁾	186,3	643,6	38,2	868,0
Variations de périmètre	(3,2)	(8,1)	-	(11,3)
Acquisitions	2,4	56,8	9,2	68,4
Cessions	(7,3)	(35,4)	(1,6)	(44,3)
Ecarts de conversion	3,7	7,2	0,3	11,2
Autres variations	0,2	4,6	(10,0)	(5,3)
Valeurs brutes au 31 décembre 2019	181,9	668,7	36,1	886,7
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2018 ⁽¹⁾	(102,5)	(457,3)	(21,0)	(580,9)
Variations de périmètre	-	(0,1)	-	(0,1)
Dotations aux amortissements	(5,8)	(41,6)	(2,4)	(49,9)
Dépréciations	(0,2)	(0,2)	-	(0,4)
Reprises d'amortissements	3,6	25,6	0,3	29,4
Ecarts de conversion	(0,4)	(0,6)	-	(0,9)
Autres variations	-	1,4	-	1,4
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2018 ⁽¹⁾	(105,4)	(472,9)	(23,1)	(601,4)
Variations de périmètre	2,7	6,7	-	9,4
Dotations aux amortissements	(5,4)	(47,4)	(2,4)	(55,2)
Dépréciations	-	(0,1)	-	(0,1)
Reprises d'amortissements	3,6	35,1	1,1	39,8
Ecarts de conversion	(2,1)	(4,8)	-	(6,9)
Autres variations	-	1,1	(0,0)	1,0
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2019	(106,5)	(482,3)	(24,5)	(613,4)
Valeurs nettes au 1er janvier 2018 ⁽¹⁾	85,8	154,8	13,8	254,4
Valeurs nettes au 31 décembre 2018 ⁽¹⁾	80,9	170,7	15,0	266,6
Valeurs nettes au 31 décembre 2019	75,4	186,4	11,6	273,3

(1) Retraité consécutivement à l'adoption de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (voir note 3.2.1).

11.3 | Contrats de location

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des droits d'utilisation des actifs loués et leur variation au cours de la période :

<i>(en millions d'euros)</i>	Propriétés	Autres équipements	Total droit d'utilisation des actifs loués
Au 1er janvier 2018	763,9	66,6	830,5
Augmentations	148,7	32,5	181,2
Amortissements et dépréciations	(148,4)	(33,8)	(182,3)
Ecarts de conversion	3,0	0,9	3,9
Au 31 décembre 2018	767,2	66,2	833,4
Augmentations	200,0	38,3	238,2
Amortissements et dépréciations	(145,1)	(35,0)	(180,1)
Ecarts de conversion	10,8	0,9	11,7
Variation de périmètre	(4,9)	(0,0)	(5,0)
Au 31 décembre 2019	827,9	70,3	898,2

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des obligations locatives et leur variation au cours de l'exercice :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2019			Au 31 décembre 2018		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Propriétés	133,9	802,4	936,3	133,5	743,7	877,2
Autres équipements	29,7	44,1	73,7	27,1	40,2	67,3
Total obligations locatives	163,5	846,5	1 010,0	160,6	783,9	944,5

<i>(en millions d'euros)</i>	Total obligations locatives
Au 1er janvier 2018	925,1
Augmentations	180,9
Charge d'intérêts	45,3
Paiements	(211,8)
Ecarts de conversion	5,0
Au 31 décembre 2018	944,5
Augmentations	233,1
Charge d'intérêts	45,5
Paiements	(220,7)
Ecarts de conversion	13,5
Variation de périmètre	(5,9)
Au 31 décembre 2019	1 010,0

L'échéancier des obligations locatives se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
Echéances :	2019	2018
Un an	163,5	160,6
Deux ans	146,8	139,7
Trois ans	125,1	123,2
Quatre ans	107,7	102,7
Cinq ans	92,1	86,3
Au-delà.....	374,8	331,9
Total obligations locatives.....	1 010,0	944,5

Le tableau ci-dessous présente les charges et produits constatés dans le compte de résultat au titre des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2019 :

<i>(en millions of euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Charge d'amortissement des droits d'usage	(178,3)	(170,9)
Charge d'intérêts sur obligations locatives	(45,5)	(45,3)
Charge locative des contrats de location à court terme et à faible valeur	(15,5)	(15,4)
Charge de dépréciation	(1,8)	(11,3)
Gain net à la suite de résiliation de contrat	4,9	0,4
Montant total comptabilisé en compte de résultat	(236,2)	(242,5)

11.4 | Actifs financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2019	2018
Dépôts	29,0	24,7
Instruments dérivés	19,9	17,7
Prêts	0,1	0,1
Autres actifs financiers	0,3	0,2
Actifs financiers	49,2	42,6

12. | ACTIFS COURANTS

12.1 | Stocks

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2019	2018
Coût	1 772,7	1 753,2
Dépréciation	(75,8)	(79,0)
Stocks	1 696,9	1 674,2

Evolution des provisions pour dépréciation

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018
Dépréciation des stocks au 1^{er} janvier	(79,0)	(77,8)
Variations de périmètre	5,1	(0,4)
Dépréciation nette	(5,1)	(7,0)
Ecart de conversion	(1,4)	(0,5)
Autres variations	4,5	6,7
Dépréciation des stocks au 31 décembre	(75,8)	(79,0)

12.2 | Créances clients

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2019	2018
Valeur nominale	2 157,3	2 205,3
Dépréciation	(98,0)	(113,8)
Créances clients	2 059,3	2 091,5

Les créances clients incluent les taxes collectées pour le compte des autorités fiscales qui, dans certains cas, peuvent être récupérées auprès de celles-ci lorsque le client fait défaut. Ces taxes recouvrables s'élevaient à 250,0 millions d'euros au 31 décembre 2019 (250,0 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Le Groupe a mis en place des programmes d'assurance-crédit dans certains pays significatifs. Le montant des créances couvertes par ces programmes s'élevait à 832,4 millions d'euros au 31 décembre 2019 (820,1 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Enfin, dans certains pays, le Groupe bénéficie de garanties supplémentaires en fonction des spécificités juridiques locales, notamment aux États-Unis et au Canada. Les montants couverts par ces garanties représentent 213,4 millions d'euros au 31 décembre 2019 (225,6 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Evolution des provisions pour dépréciation

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018
Dépréciation des créances clients au 1er janvier	(113,8)	(118,1)
Variations de périmètre	0,7	(0,1)
Dépréciation nette	(22,0)	4,5
Ecart de conversion	(0,8)	(0,2)
Autres mouvements	37,9	-
Dépréciation des créances clients au 31 décembre.....	(98,0)	(113,8)

(1) Dont reprise de provisions relatives à des créances passées en pertes pour un montant de 25,6 millions d'euros en 2019 (25,5 millions d'euros en 2018)

Au 31 décembre 2019, des créances clients font l'objet de dépréciations estimées sur une base individuelle à la suite de la constatation d'un risque avéré de défaut du client en question, pour un montant de 89,1 millions d'euros (88,4 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Conformément au principe comptable énoncé dans la note 3.10, toutes les créances ont fait l'objet d'une dépréciation fondée sur une matrice standard d'antériorité pour un montant de 23,9 millions d'euros au 31 décembre 2019 (26,5 millions d'euros au 31 décembre 2018).

L'échéancier des créances est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2019	2018
Non échues.....	1 727,0	1 739,7
De 1 à 30 jours	255,5	273,2
De 31 à 60 jours	72,0	73,7
De 61 à 90 jours	30,0	31,1
De 91 à 180 jours	34,9	37,5
> 180 jours	37,7	50,2
Total	2 157,3	2 205,3

12.3 | Autres actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2019	2018⁽¹⁾
Rabais fournisseurs à recevoir ⁽²⁾	316,1	297,8
TVA déductible et autres taxes sur les ventes	23,6	16,3
Charges constatées d'avance	36,9	26,8
Instruments dérivés	3,3	1,5
Autres créances	153,3	163,8
Autres actifs	533,1	506,2

(1) Retraité consécutivement à l'adoption de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (voir note 3.2.1).

(2) Les rabais des fournisseurs relatifs aux marchandises et services ont représenté un produit de 883,5 millions d'euros en 2019 (874,6 millions d'euros en 2018).

13. | ACTIFS ET PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES

Les actifs et les passifs sont classés comme « détenus en vue de la vente » dès lors que leur valeur comptable est recouvrable au travers d'une transaction de vente plutôt qu'au travers de leur utilisation. Cette condition est remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs) est disponible pour une vente immédiate en l'état. Le Groupe doit être engagé à vendre et la vente doit être hautement probable dans l'année qui suit la date de classification. L'évaluation des actifs (ou d'un groupe d'actifs et passifs destiné à être cédé) est mise à jour immédiatement avant la classification en « détenus en vue de la vente » en fonction des différentes normes IFRS qui leur sont applicables. Puis, lorsqu'ils sont classés en « Actifs destinés à être cédés », les actifs non courants (ou les groupes d'actifs) et les passifs non courants sont évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession.

Les actifs et passifs de ces activités classés en actifs et passifs destinés à être cédés se présentent ainsi :

(en millions d'euros)			Au 31 décembre	
	Gexpro Services	Activité Export Espagne	2019	2018 ⁽¹⁾
			TOTAL	TOTAL
Actifs				
Actifs non courants	52,2	-	52,2	1,3
Actifs courants	103,2	8,5	111,6	11,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie ...	0,9	4,7	5,6	29,3
Total des actifs	156,2	13,2	169,4	42,5
Passifs				
Dettes financières	6,0	0,3	6,3	19,9
Passifs courants	26,9	2,1	29,0	19,0
Total des passifs	32,9	2,4	35,3	38,9
Actifs nets destinés à être cédés	123,3	10,8	134,1	3,6

(1) Retraité consécutivement à l'adoption de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (voir note 3.2.1).

13.1 | Actifs et passifs destinés à être cédés au 31 décembre 2019

Gexpro Services

Le 30 décembre 2019, le Groupe a signé un accord de cession avec le fonds d'investissement « LKCM Headwater Investments » en vue de se désengager des activités non stratégiques de Gexpro Services. Gexpro Services, qui faisait partie de l'acquisition de GE Supply par Rexel en 2006, est spécialisée dans la fourniture de solutions intégrées sur mesure, comportant des produits et équipementiers industriels (énergie et renouvelables, technologie, transport, aerospace). L'accord requiert la réalisation de certaines conditions préalables à la cession qui devrait intervenir au cours du 1^{er} trimestre 2020. Au 31 décembre 2019, la cession étant hautement probable, le groupe d'actifs à céder a été reclassé en « Actifs destinés à être cédés » et les passifs associés en « Passifs liés aux actifs destinés à être cédés ». Les actifs nets ont été évalués à leur juste valeur diminuée des coûts de cession conduisant à constater une dépréciation du *goodwill* de 10,9 millions d'euros.

La vente de ces actifs devrait être effective au cours du 1^{er} trimestre 2020.

Au 31 décembre 2019, la réserve de conversion incluse dans les capitaux propres s'élève à 4,0 millions d'euros et sera recyclée en résultat lors de la cession effective.

Activité d'exportation en Espagne

En 2019, le Groupe a initié un processus de désinvestissement de sa participation à 100% dans Suministros Electricos Erka S.L.U., filiale non stratégique située en Espagne et spécialisée dans les activités d'exportation de matériel électrique. Le 6 février 2020, Rexel a conclu avec l'acquéreur une option de vente qui devrait être exercée au cours du 1^{er} trimestre 2020. La cession étant jugée hautement probable au 31 décembre 2019, le groupe d'actifs à céder a été reclassé en « Actifs destinés à être cédés » et les passifs associés en « Passifs liés aux actifs destinés à être cédés ». Les actifs nets ont été évalués à leur juste valeur diminuée des coûts de cession conduisant à constater une dépréciation de 6,3 millions d'euros.

13.2 | Actifs et passifs destinés à être cédés au 31 décembre 2018

LuckyWell et Maxqueen

Le 10 décembre 2018, le Groupe avait conclu deux accords en vue de céder ses titres de participation dans les sociétés LuckyWell (société détenue à 100%) et Maxqueen (société détenue à 60%), deux sous-filiales dont les sièges sociaux sont respectivement situés à Pékin et Shanghai. Au 31 décembre 2018, le groupe d'actifs devant être cédé avait été classé dans les postes « actifs destinés à être cédés » au bilan. Avant ce reclassement, les actifs nets avaient été évalués à la juste valeur diminuée des coûts de transaction et une dépréciation des actifs destinés à être cédés a été enregistré pour un montant de 25,4 millions d'euros. Ces transactions sont devenues effectives en 2019 et un produit de 0,4 million d'euros, représentant la réserve de conversion accumulée, a été constaté en résultat.

14. | TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2019	2018
Disponibilités	513,3	543,9
Fonds de caisse	1,0	0,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	514,3	544,9

15. | SYNTHÈSE DES ACTIFS FINANCIERS

(en millions d'euros)	Note	Catégorie IFRS 9	Hiérarchie Juste Valeur *	Au 31 décembre			
				2019		2018 ⁽¹⁾	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Instruments dérivés dans une relation de couverture ⁽²⁾		JV Rés.	2	19,4	19,4	13,3	13,3
Instruments dérivés dans une relation de couverture ⁽²⁾		JV Cap.	2	0,5	0,5	4,3	4,3
Autres instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.....		JV Rés.	2	-	-	0,0	0,0
Dépôts		Coût amorti		29,0	29,0	24,7	24,7
Prêts		Coût amorti		0,1	0,1	0,1	0,1
Autres actifs financiers ⁽³⁾		N/A		0,2	N/A	0,2	N/A
Actifs financiers non courants	11.4			49,2	-	42,6	-
Créances clients	12.2	Coût amorti		2 059,3	2 059,3	2 091,5	2 091,5
Rabais fournisseurs à recevoir		Coût amorti		316,1	316,1	370,0	370,0
TVA et autres créances d'impôt ⁽³⁾		N/A		23,6	N/A	16,3	N/A
Autres créances		Coût amorti		153,3	153,3	91,6	91,6
Instruments dérivés dans une relation de couverture.....		JV Cap.	2	0,2	0,2	0,9	0,9
Autres instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.....		JV Rés.	2	3,1	3,1	0,6	0,6
Charges constatées d'avance ⁽³⁾		N/A		36,9	N/A	26,8	N/A
Autres actifs courants	12.3			533,1	-	506,2	-
Disponibilités et fonds de caisse		JV Rés.		514,3	514,3	544,9	544,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14			514,3	-	544,9	-
Juste valeur par le résultat sur option		JV Rés.					
Juste valeur par les autres éléments du résultat global		JV Cap.					

* Pour la définition des hiérarchies de la juste valeur, voir la note 3.13

(1) Retraité consécutivement à l'adoption de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (voir note 3.2.1).

(2) Méthode comptable spécifique aux relations de couverture.

(3) Ne constitue pas un instrument financier au sens de la norme IFRS 9.

16. | CAPITAL SOCIAL ET PRIME D'ÉMISSION

16.1 | Evolution du capital social et de la prime d'émission

Le capital de Rexel est composé d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 5 euros. Les opérations sur le capital et la prime d'émission sont détaillées dans le tableau suivant :

	Nombre d'actions	Capital social (en millions d'euros)	Prime d'émission (en millions d'euros)
Au 1er janvier 2018	303 343 177	1 516,7	1 559,2
Emission d'actions liée au plan de souscription d'actions réservé aux salariés ..	86 301	0,4	-
Emission d'actions liée aux plans d'attribution gratuite d'actions..... ⁽¹⁾	559 421	2,8	-
Attribution gratuite d'actions	-	-	(9,5)
Annulation d'actions attribuées gratuitement	-	-	4,3
Au 31 décembre 2018	303 988 899	1 519,9	1 554,0
Emission d'actions liée aux plans d'attribution gratuite d'actions..... ⁽²⁾	113 114	0,6	-
Attribution gratuite d'actions	-	-	(10,4)
Annulation d'actions attribuées gratuitement	-	-	12,6
Distribution de dividendes	-	-	(104,9)
Au 31 décembre 2019	304 102 013	1 520,5	1 451,2

(1) Emission de 331 145 actions dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions de 2013 (« Plan 5+0 ») et de 228 276 actions dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions de 2014 (« Plan 4+0 »).

(2) Emission de 113 114 actions dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions de 2015 (« Plan 4+0 »).

16.2 | Gestion du capital et actions propres

L'Assemblée générale du 23 mai 2019 a autorisé le Conseil d'administration de la Société, avec faculté de subdélégation, à acheter ou faire acheter un nombre maximal d'actions de la Société représentant jusqu'à 10% du capital social de la Société à un prix maximum de 30 euros par action. Ce programme est limité à 250 millions d'euros et a une durée de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée générale, soit jusqu'au 23 novembre 2020.

Les objectifs de ce programme sont par ordre de priorité décroissant :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un courtier en valeurs mobilières ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société ;
- de conserver et de remettre des actions ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe et ce dans la limite de 5 % du capital social de la Société ;
- de remettre des actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ;
- d'annuler tout ou partie des titres ainsi rachetés ;
- ainsi que tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de ce programme, Rexel a conclu avec un établissement financier un mandat conforme à la Charte de Déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en vue de favoriser la liquidité des transactions sur les actions Rexel pour un montant de 14,9 millions d'euros au 31 décembre 2019 (14,2 millions d'euros au 31 décembre 2018).

En complément de ce programme, Rexel a racheté des actions propres pour les remettre aux bénéficiaires de plans d'attribution gratuite d'actions (1 120 003 actions détenues au 31 décembre 2019).

Au 31 décembre 2019, Rexel détenait 1 748 912 actions propres (2 108 720 au 31 décembre 2018), valorisées au cours moyen de 12,35 euros (11,85 euros au 31 décembre 2018) et comptabilisées en réduction des capitaux propres, pour un montant de 21,6 millions d'euros (25,0 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Par ailleurs, les plus-values réalisées sur la cession des actions propres au cours de l'exercice 2019 se sont élevées à 0,8 million d'euros nettes d'impôt et ont été comptabilisées en augmentation des capitaux propres (moins-values nettes de 1,1 million d'euros en 2018).

17. | DIVIDENDES

	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Dividende par action attribué aux actions ordinaires.....	0,44 €	0,42 €
Dividendes versés en numéraire (en millions d'euros)	133,0	126,8

18. | PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

18.1 | Plans d'attribution gratuite d'actions

En complément à sa politique à long terme d'intéressement des salariés, Rexel a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions dont les caractéristiques sont exposées ci-après :

Plans mis en place en 2019

Le 23 mai 2019, Rexel a mis en place trois plans d'attribution gratuite d'actions en faveur de ses cadres dirigeants pour un nombre maximum de 2 082 522 actions. Au titre de ces plans, les bénéficiaires sont éligibles à recevoir des actions Rexel à l'issue d'une période de trois ans (24 mai 2022), ces actions étant alors cessibles immédiatement après leur remise aux bénéficiaires dans le cadre d'un plan intitulé « Plan 3+0 ».

La remise effective de ces actions est soumise au respect de conditions de présence, de performance et de marché telles que présentées dans le tableau suivant :

Plan	3+0 Plan d'attribution d'actions de performance	3+0 Plan d'attribution d'actions de présence et de performance	3+0 Plan d'attribution d'actions de présence	Total
Conditions d'acquisition	Présence au 3ème anniversaire de la mise en place du plan et conditions basées sur :	Pour un nombre défini d'actions, présence au 3ème anniversaire de la mise en place du plan sans conditions de performance et pour les actions restantes, conditions également basées sur :	Présence au 3ème anniversaire de la mise en place du plan sans conditions de performance	
	(i) la moyenne annuelle des taux de croissance de l'EBITA en valeur 2018-2021 (ii) la moyenne annuelle des taux de croissance des ventes 2018-2021 (iii) la moyenne entre les années 2019,2020 et 2021 du ratio flux de trésorerie libre avant intérêts et impôts sur EBITDA (iv) la performance de l'action Rexel sur les marchés financiers par rapport à ses pairs			
Date de livraison des actions du plan	24 mai 2022	24 mai 2022	24 mai 2022	
Juste valeur des actions à la date d'octroi du 23 mai 2019 (1)	8,59	8,83	9,23	8,74
Nombre maximum d'actions attribuées au 23 mai 2019	1 016 875	932 147	133 500	2 082 522
Ajustement des droits (voir note 18.2)	34 040	32 081	4 698	70 819
Nombre d'actions annulées (29 000)	(29 000)	(24 250)	(3 000)	(56 250)
Nombre maximum d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2019	1 021 915	939 978	135 198	2 097 091

(1) La juste valeur des actions attribuées a été déterminée selon un modèle Monte Carlo, qui simule l'évolution du cours de bourse de Rexel et des sociétés de l'échantillon sur trois ans. L'effet relatif aux restrictions de dividendes attachées à ces actions jusqu'à leur remise aux bénéficiaires a été déduit de la juste valeur.

Plans mis en place en 2018

Le 24 mai 2018, Rexel a mis en place trois plans d'attribution gratuite d'actions en faveur de ses cadres dirigeants pour un nombre maximum de 1 900 032 actions. Au titre de ces plans, les bénéficiaires sont éligibles à recevoir des actions Rexel à l'issue d'une période de trois ans (25 mai 2021), ces actions étant alors cessibles immédiatement après leur remise aux bénéficiaires dans le cadre d'un plan intitulé « Plan 3+0 ».

La remise effective de ces actions est soumise au respect de conditions de présence, de performance et de marché telles que présentées dans le tableau suivant :

Plan	3+0 Plan d'attribution d'actions de performance	3+0 Plan d'attribution d'actions de présence et de performance	3+0 Plan d'attribution d'actions de présence	Total
Conditions d'acquisition	Présence au 3ème anniversaire de la mise en place du plan et conditions basées sur :	Pour un nombre défini d'actions, présence au 3ème anniversaire de la mise en place du plan sans conditions de performance et pour les actions restantes, conditions également basées sur :	Présence au 3ème anniversaire de la mise en place du plan sans conditions de performance	
	(i) la moyenne annuelle des taux de croissance de l'EBITA en valeur 2017-2020			
	(ii) la moyenne annuelle des taux de croissance des ventes 2017-2020			
	(iii) la moyenne entre les années 2018,2019 et 2020 du ratio flux de trésorerie libre avant intérêts et impôts sur EBITDA			
	(iv) la performance de l'action Rexel sur les marchés financiers par rapport à ses pairs			
Date de livraison des actions du plan	25 mai 2021	25 mai 2021	25 mai 2021	
Juste valeur des actions à la date d'octroi du 24 mai 2018 (1)	10,52	10,88	11,50	10,71
Nombre maximum d'actions attribuées au 24 mai 2018	1 007 625	822 907	69 500	1 900 032
Nombre d'actions annulées	(59 300)	(29 588)	(1 000)	(89 888)
Nombre maximum d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2018	948 325	793 319	68 500	1 810 144
Ajustement des droits (voir note 18.2)	30 124	25 116	2 376	57 616
Nombre d'actions annulées	(74 175)	(82 202)	(2 500)	(158 877)
Nombre maximum d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2019	904 274	736 233	68 376	1 708 883

- (1) La juste valeur des actions attribuées a été déterminée selon un modèle Monte Carlo, qui simule l'évolution du cours de bourse de Rexel et des sociétés de l'échantillon sur trois ans. L'effet relatif aux restrictions de dividendes attachées à ces actions jusqu'à leur remise aux bénéficiaires a été déduit de la juste valeur.

Plans mis en place en 2017

Le 23 mai 2017, Rexel a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions en faveur de ses cadres dirigeants pour un nombre maximum de 1 873 975 actions. Au titre de ces plans, les bénéficiaires, selon leur pays de résidence, sont éligibles à recevoir des actions Rexel à l'issue d'une période de :

- trois ans (24 mai 2020), ces actions n'étant cessibles qu'à l'issue d'une période supplémentaire de deux ans (24 mai 2022) dans le cadre d'un plan intitulé « Plan 3+2 » ;
- quatre ans (24 mai 2021), ces actions étant alors cessibles immédiatement après leur remise aux bénéficiaires dans le cadre d'un plan intitulé « Plan 4+0 ».

La remise effective de ces actions est soumise au respect de conditions de présence, de performance et de marché telles que présentées dans le tableau suivant :

Conditions d'acquisition	Présence au 3ème anniversaire de la mise en place du plan et conditions basées sur :	Présence au 4ème anniversaire de la mise en place du plan et conditions basées sur :	Total
	(i) moyenne de la variation de l'EBITA en valeur entre 2016 et 2019, (ii) la croissance organique moyenne du chiffre d'affaires entre 2016 et 2019 (iii) la moyenne du ratio flux de trésorerie libre avant intérêts et impôts sur EBITDA entre 2017 et 2019, (iv) la performance de l'action Rexel sur les marchés financiers par rapport à ses pairs.		
Plan	3+2	4+0	
Date de livraison des actions du plan	24 mai 2020	24 mai 2021	
Juste valeur des actions à la date d'octroi du 23 mai 2017	(1) 12,75	12,34	12,48
Nombre maximum d'actions attribuées au 23 mai 2017	643 200	1 230 775	1 873 975
Nombre d'actions annulées	(75 475)	(216 675)	(292 150)
Nombre maximum d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2018	567 725	1 014 100	1 581 825
Ajustement des droits (voir note 18.2)	18 245	30 698	48 943
Nombre d'actions annulées	(39 425)	(126 025)	(165 450)
Nombre maximum d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2019	546 545	918 773	1 465 318

(1) La juste valeur des actions attribuées a été déterminée selon un modèle Monte Carlo, qui simule l'évolution du cours de bourse de Rexel et des sociétés de l'échantillon sur trois ans. L'effet relatif aux restrictions de dividendes attachées à ces actions jusqu'à leur remise aux bénéficiaires a été déduit de la juste valeur.

Plans mis en place en 2016

Le 23 juin 2016, Rexel a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions en faveur de ses cadres dirigeants pour un nombre maximum de 1 820 625 actions. Au titre de ces plans, les bénéficiaires, selon leur pays de résidence, sont éligibles à recevoir des actions Rexel à l'issue d'une période de :

- trois ans (24 juin 2019), ces actions n'étant cessibles qu'à l'issue d'une période supplémentaire de deux ans (24 juin 2021) dans le cadre d'un plan intitulé « Plan 3+2 » ;
- quatre ans (24 juin 2020), ces actions étant alors cessibles immédiatement après leur remise aux bénéficiaires dans le cadre d'un plan intitulé « Plan 4+0 ».

La remise effective de ces actions est soumise au respect de conditions de présence, de performance et de marché telles que présentées dans le tableau suivant :

Conditions d'acquisition	Présence au 3ème anniversaire de la mise en place du plan et conditions basées sur :	Présence au 4ème anniversaire de la mise en place du plan et conditions basées sur :	Total
	(i) moyenne de la variation de l'EBITA en valeur entre 2015 et 2018, (ii) la croissance organique moyenne du chiffre d'affaires entre 2015 et 2018 (iii) la moyenne du ratio flux de trésorerie libre avant intérêts et impôts sur EBITDA entre 2016 et 2018, (iv) la performance de l'action Rexel sur les marchés financiers par rapport à ses pairs.		
Plan	3+2	4+0	
Date de livraison des actions du plan	24 juin 2019	24 juin 2020	
Juste valeur des actions à la date d'octroi du 23 juin 2016	(1) 10,91	10,50	10,64
Nombre maximum d'actions attribuées au 23 juin 2016	741 500	1 079 125	1 820 625
Ajustement des droits	(2) 25 142	36 695	61 837
Nombre d'actions annulées	(323 626)	(311 094)	(634 720)
Nombre maximum d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2018	443 016	804 726	1 247 742
Ajustement des droits (voir note 18.2)	-	11 375	11 375
Nombre d'actions annulées	(255 838)	(480 794)	(736 632)
Nombre d'actions livrées	(187 178)	-	(187 178)
Nombre maximum d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2019	-	335 307	335 307

(1) La juste valeur des actions attribuées a été déterminée selon un modèle Monte Carlo, qui simule l'évolution du cours de bourse de Rexel et des sociétés de l'échantillon sur trois ans. L'effet relatif aux restrictions de dividendes attachées à ces actions jusqu'à leur remise aux bénéficiaires a été déduit de la juste valeur.

(2) Consécutivement à la distribution, le 5 juillet 2016, d'un dividende prélevé sur la prime d'émission et conformément aux dispositions prévues dans les plans d'options de souscription d'actions et d'attribution gratuite d'actions, les droits octroyés au titre des plans vivants ont été ajustés pour permettre à leurs bénéficiaires d'investir la même somme que celle prévue au moment de l'attribution des droits.

Plans mis en place en 2015

Le 28 juillet 2015, Rexel a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions en faveur de ses cadres dirigeants pour un nombre maximum de 1 798 393 actions. Au titre de ces plans, les bénéficiaires, selon leur pays de résidence, sont éligibles à recevoir des actions Rexel à l'issue d'une période de :

- trois ans (29 juillet 2018), ces actions n'étant cessibles qu'à l'issue d'une période supplémentaire de deux ans (29 juillet 2020) dans le cadre d'un plan intitulé « Plan 3+2 » ;
- quatre ans (29 juillet 2019), ces actions étant alors cessibles immédiatement après leur remise aux bénéficiaires dans le cadre d'un plan intitulé « Plan 4+0 ».

La remise effective de ces actions est soumise au respect de conditions de présence, de performance et de marché telles que présentées dans le tableau suivant :

Conditions d'acquisition	Présence au 3 ^{ème} anniversaire de la mise en place du plan et conditions basées sur : (i) moyenne de la variation de la marge d'EBITA ajusté entre 2014 et 2017, (ii) la moyenne du ratio flux de trésorerie libre avant intérêts et impôts sur EBITDA entre 2015 et 2017, (iii) la performance de l'action Rexel sur les marchés financiers par rapport à ses pairs.	Présence au 4 ^{ème} anniversaire de la mise en place du plan et conditions basées sur : (i) moyenne de la variation de la marge d'EBITA ajusté entre 2014 et 2017, (ii) la moyenne du ratio flux de trésorerie libre avant intérêts et impôts sur EBITDA entre 2015 et 2017, (iii) la performance de l'action Rexel sur les marchés financiers par rapport à ses pairs.	Total
	3+2	4+0	
Plan			
Date de livraison des actions du plan	29 juillet 2018	29 juillet 2019	
Juste valeur des actions à la date d'octroi du 28 juillet 2015 (1)	10,56	9,91	
Nombre maximum d'actions attribuées au 28 juillet 2015	795 775	1 002 618	1 798 393
Ajustement des droits (2)	26 760	32 913	59 673
Nombre d'actions annulées	(749 112)	(919 343)	(1 668 455)
Nombre d'actions livrées	(73 423)	-	(73 423)
Nombre maximum d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2018	-	116 188	116 188
Ajustement des droits (voir note 18.2)	-	4 153	4 153
Nombre d'actions annulées	-	(7 227)	(7 227)
Nombre d'actions livrées	-	(113 114)	(113 114)
Nombre maximum d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2019	-	-	-

- (1) La juste valeur des actions attribuées a été déterminée selon un modèle Monte Carlo, qui simule l'évolution du cours de bourse de Rexel et des sociétés de l'échantillon sur trois ans. L'effet relatif aux restrictions de dividendes attachées à ces actions jusqu'à leur remise aux bénéficiaires a été déduit de la juste valeur.
- (2) Consécutivement à la distribution, le 5 juillet 2016, d'un dividende prélevé sur la prime d'émission et conformément aux dispositions prévues dans les plans d'options de souscription d'actions et d'attribution gratuite d'actions, les droits octroyés au titre des plans vivants ont été ajustés pour permettre à leurs bénéficiaires d'investir la même somme que celle prévue au moment de l'attribution des droits.

18.2 | Ajustements des droits sur les plans d'attribution gratuite d'actions existants

Consécutivement à la distribution, le 5 juillet 2019, d'un dividende prélevé sur la prime d'émission et conformément aux dispositions prévues dans les plans d'options de souscription d'actions et d'attribution gratuite d'actions, les droits octroyés au titre des plans en cours ont été ajustés pour permettre à leurs bénéficiaires d'investir la même somme que celle prévue au moment de l'attribution des droits. Cet ajustement s'est traduit par une augmentation de 192 906 du nombre d'options de souscription d'actions au titre des plans émis de 2015 à 2019.

Le ratio d'ajustement a été fixé à 0,96673 sur la base de la moyenne des cours d'ouverture de l'action Rexel durant les 20 jours précédant le coupon, soit le 2 juillet 2019.

Cet ajustement étant destiné à rétablir les droits des bénéficiaires comme si la distribution de la prime d'émission n'était pas intervenue conformément aux dispositions des plans, aucune charge complémentaire relative aux paiements fondés sur des actions n'a été enregistrée.

18.3 | Charge liée aux paiements fondés sur des actions

La charge relative aux plans d'attribution gratuite d'actions a été comptabilisée dans le poste « Frais administratifs et commerciaux ». Elle est présentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Plans mis en place en 2013.....	-	(0,1)
Plans mis en place en 2014.....	-	(0,2)
Plans mis en place en 2015.....	0,1	(0,4)
Plans mis en place en 2016.....	0,0	1,0
Plans mis en place en 2017.....	3,6	5,1
Plans mis en place en 2018.....	1,2	3,4
Plans mis en place en 2019.....	2,0	-
Charge relative à l'offre réservée aux salariés.....	0,4	0,4
Total charge liée aux paiements fondés sur des actions ...	7,3	9,1

19. | RÉSULTATS PAR ACTION

Les informations sur les résultats et le nombre d'actions ayant servi au calcul du résultat de base et du résultat dilué sont présentées ci-dessous :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018 ⁽¹⁾
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société (en millions d'euros)	204,4	134,0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	302 049	301 846
Actions potentielles non dilutives (en milliers)	-	248
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajusté des actions potentielles non dilutives (en milliers)	302 049	302 094
Résultat net par action (en euros)	0,68	0,44
Actions potentielles dilutives (en milliers)	728	406
- dont actions attribuées gratuitement (en milliers)	728	406
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajusté des actions potentielles dilutives (en milliers)	302 777	302 500
Résultat net dilué par action (en euros)	0,68	0,44

(1) Retraité consécutivement à l'adoption de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (voir note 3.2.1).

(2) Le nombre d'actions potentielles dilutives ne tient pas compte des actions attribuées gratuitement dont l'attribution est soumise à des conditions de performance ou de marché non encore réalisées à la date de clôture.

20. | PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2019	2018 ⁽¹⁾
Provisions	26,2	44,5
Instruments dérivés	7,3	2,4
Autres passifs non courants	7,3	7,5
Provisions et autres passifs non courants	40,8	54,5

(1) Retraité consécutivement à l'adoption de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (voir note 3.2.1).

(2) Comprennent les dettes relatives à la participation des salariés en France pour un montant de 7,3 millions d'euros (7,5 millions d'euros au 31 décembre 2018).

La variation des provisions est détaillée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Restructuration (2)	Autres litiges & garanties (3)	Réparation des immobilisations louées (4)	Total provisions
Solde au 1^{er} janvier 2018 ⁽¹⁾	14,4	21,1	3,3	38,8
Augmentations de provisions	25,4	6,6	0,1	32,0
Reprises de provisions utilisées	(11,5)	(3,1)	-	(14,5)
Reprises de provisions non utilisées	(0,3)	(9,4)	-	(9,7)
Autres variations	(2,0)	(0,2)	-	(2,1)
Solde au 31 décembre 2018 ⁽¹⁾	26,0	15,1	3,4	44,5
Augmentations de provisions	8,3	6,2	-	14,5
Reprises de provisions utilisées	(24,5)	(3,1)	(1,8)	(29,5)
Reprises de provisions non utilisées	(0,1)	(1,1)	-	(1,1)
Ecarts de conversion	0,1	0,0	0,1	0,3
Autres variations	(0,8)	(2,5)	0,7	(2,5)
Solde au 31 décembre 2019	9,1	14,6	2,4	26,2

(1) Retraité consécutivement à l'adoption de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (voir note 3.2.1).

(2) Les coûts des programmes de réorganisation et de transformation des activités opérationnelles visant à adapter la structure du Groupe à la conjoncture actuelle. Ces plans de restructuration concernent la fermeture d'agences, l'optimisation de centres logistiques et la réorganisation des services administratifs. Les restructurations engagées au 31 décembre 2019 concernent principalement l'Europe pour un montant de 6,8 millions d'euros (23,1 millions d'euros en 2018), et l'Asie-Pacifique pour un montant de 2,1 millions d'euros (1,0 million d'euros en 2018) et l'Amérique du Nord pour un montant de 0,3 million d'euros (1,7 million d'euros en 2018).

(3) Les autres litiges et les garanties s'élèvent à 14,6 millions d'euros (15,1 millions d'euros en 2018), dont un montant de 2,7 millions d'euros relatif à un contentieux avec l'URSSAF (2,6 millions d'euros en 2018), un montant de 2,8 millions d'euros (3,7 millions d'euros en 2018) relatif aux litiges liés au personnel et un montant de 1,7 million d'euros (1,8 million d'euros en 2018) relatif aux litiges commerciaux.

(4) Les provisions pour la réparation des immobilisations louées concernent essentiellement le Royaume-Uni pour 2,0 millions d'euros (3,0 millions d'euros en 2018).

21. | AVANTAGES DU PERSONNEL

21.1 | Description des régimes à prestations définies

Les avantages du personnel dans le Groupe se présentent sous diverses formes, dont des régimes à prestations définies et des régimes à cotisations définies. Les caractéristiques spécifiques de ces plans varient en fonction des réglementations applicables à chaque pays concerné. Les différents types de plans concernent les régimes de retraite, les indemnités de fin de carrière, les médailles du travail, les départs en retraite anticipés, les couvertures médicales et d'assurance-vie accordés aux anciens salariés, y compris les retraités.

Les régimes de retraite financés les plus importants concernent le Canada, le Royaume-Uni et la Suisse et sont gérés dans des structures indépendantes du Groupe.

Au Royaume-Uni, les plans de retraite à prestations définies sont gérés par le fonds de pension *Rexel UK Pension Scheme*. Ce plan est fermé aux nouveaux entrants depuis le 5 avril 2002. Les droits accumulés et les pensions font l'objet d'une indexation. Les objectifs statutaires de financement sont validés conjointement par le *Trustee board* et la société. Dans ce cadre, le *Trustee board* procède à l'évaluation du régime au moins tous les trois ans. Sur la base de cette évaluation, un échéancier des cotisations, permettant de restaurer l'équilibre du régime à terme, est décidé avec la Société. La dernière évaluation du régime a été réalisée le 5 avril 2017. L'évaluation 2019 a été projetée sur la base de cette dernière évaluation. Le *Trustee board* est également responsable de la stratégie d'investissement du fonds.

En Suisse, Rexel propose un régime de retraite complémentaire pour ses employés. Les actifs sont gérés dans un fonds de pension *Pension Kasse*, réservé à Elektro Material. Le régime fonctionne comme un contrat de retraite à cotisations définies assorti d'un rendement garanti, le qualifiant ainsi de régime à prestations définies. Le *Conseil de Fondation* est responsable de la mise en œuvre d'une stratégie adaptée d'allocation des actifs ayant pour objectif d'en garantir le rendement. Le fonds fait l'objet d'une évaluation tous les ans.

Au Canada, les régimes à prestations définies concernent principalement :

- Le régime « Employés », qui est agréé fiscalement et qui a deux types de dispositions : celles qualifiées de prestations définies et celles qualifiées de cotisations définies. Les prestations définies relèvent d'une formule basée sur le salaire moyen en cours de carrière. Ce plan a été fermé pour les membres du personnel entrant à compter du 1er janvier 2000.
- Le régime de retraite « Cadres » et le régime complémentaire « Dirigeants » (« SERP »), qui assurent aux retraités une pension calculée sur un pourcentage des derniers salaires perçus. Le régime « Cadres » est un plan agréé fiscalement. Le régime « Dirigeants » offre deux prestations : la première assure un complément de prestations au-delà des limites fixées pour le régime « Cadres ». La seconde offre une rente calculée sur le capital constitutif lors du départ à la retraite.

Une évaluation complète des plans canadiens est effectuée tous les trois ans. La dernière évaluation a été réalisée en 2017. L'évaluation de 2019 a été projetée sur la base de la dernière évaluation disponible.

21.2 | Informations relatives aux régimes à prestations définies

L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur actuelle de l'obligation				
	<i>Royaume-Uni</i>	<i>Canada</i>	<i>Suisse</i>	<i>Autres</i>	<i>Groupe</i>
Au 1er janvier 2018	512,9	248,8	231,0	208,5	1 201,2
Coûts des services rendus de la période	-	2,4	6,4	5,5	14,3
Charges d'intérêts financiers	12,7	7,9	1,2	3,6	25,3
Prestations servies	(16,2)	(12,1)	(5,9)	(13,2)	(47,4)
Cotisations versées par les participants	-	0,4	3,8	0,4	4,6
Ecart de conversion	(3,7)	(8,6)	8,6	0,3	(3,5)
Effet des réductions et liquidations de régime / autres	3,3	-	-	(0,1)	3,1
Réévaluation					
<i>Effet des changements d'hypothèses démographiques..</i>	<i>(28,4)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0,4</i>	<i>(28,0)</i>
<i>Effet des changements d'hypothèses financières.....</i>	<i>(29,1)</i>	<i>(17,9)</i>	<i>(16,1)</i>	<i>(12,6)</i>	<i>(75,6)</i>
<i>Effet des ajustements liés à l'expérience</i>	<i>9,9</i>	<i>0,3</i>	<i>(0,8)</i>	<i>1,0</i>	<i>10,4</i>
Au 31 décembre 2018	461,5	221,1	228,1	193,7	1 104,4
Coûts des services rendus de la période	-	2,1	6,1	5,6	13,7
Charges d'intérêts financiers	13,9	8,8	2,3	3,9	28,9
Prestations servies	(16,6)	(13,4)	(12,3)	(9,7)	(51,9)
Cotisations versées par les participants	0,0	0,4	4,1	0,4	4,9
Ecart de conversion	25,6	15,6	9,0	0,5	50,7
Réévaluation					
<i>Effet des changements d'hypothèses démographiques..</i>	<i>-</i>	<i>0,0</i>	<i>2,0</i>	<i>(0,3)</i>	<i>1,7</i>
<i>Effet des changements d'hypothèses financières.....</i>	<i>62,4</i>	<i>24,2</i>	<i>5,9</i>	<i>19,5</i>	<i>112,0</i>
<i>Effet des ajustements liés à l'expérience</i>	<i>(0,4)</i>	<i>(0,2)</i>	<i>4,9</i>	<i>(3,4)</i>	<i>0,9</i>
Au 31 décembre 2019	546,3	258,7	250,2	210,1	1 265,3

L'évolution de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur des actifs des régimes à prestations définies				
	<i>Royaume-Uni</i>	<i>Canada</i>	<i>Suisse</i>	<i>Autres</i>	<i>Groupe</i>
Au 1er janvier 2018	374,6	185,5	227,3	93,8	881,1
Cotisations versées par l'employeur	9,8	6,7	7,5	11,8	35,7
Cotisations versées par les participants	-	0,4	3,8	0,4	4,6
Rendements des actifs	8,3	5,9	1,2	1,6	17,0
Prestations servies	(16,2)	(12,1)	(5,9)	(13,2)	(47,4)
Ecarts de conversion	(2,9)	(6,5)	8,4	(0,5)	(1,4)
Rendement des fonds investis à l'exclusion des intérêts financiers (Résultat global) ⁽¹⁾	(19,5)	(11,6)	(17,6)	(2,8)	(51,5)
Au 31 décembre 2018	354,1	168,3	224,6	91,1	838,0
Cotisations versées par l'employeur	13,9	6,8	8,0	8,4	37,1
Cotisations versées par les participants	-	0,4	4,1	0,4	4,9
Rendements des actifs	8,4	6,8	2,5	1,7	19,4
Prestations servies	(16,6)	(13,4)	(12,3)	(9,7)	(52,0)
Ecarts de conversion	19,4	11,8	8,9	0,2	40,2
Rendement des fonds investis à l'exclusion des intérêts financiers (Résultat global) ⁽¹⁾	32,2	12,3	11,7	9,0	65,3
Au 31 décembre 2019	411,4	193,2	247,5	101,0	953,1

⁽¹⁾ Dont un montant de 3,6 millions d'euros relatif au plafonnement des actifs de couverture du plan suisse (un montant de (14,2) millions d'euros en 2018).

L'évolution des actifs et passifs nets des régimes à prestations définies se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Passif (actif) net au titre des prestations définies				
	<i>Royaume-Uni</i>	<i>Canada</i>	<i>Suisse</i>	<i>Autres</i>	<i>Groupe</i>
Au 1er janvier 2018	138,3	63,2	3,7	114,7	319,9
Coûts des services rendus de la période	-	2,4	6,4	5,5	14,3
Charges d'intérêts financiers	4,3	2,0	(0,0)	2,0	8,4
Effet des réductions et liquidations de régime / autres	3,3	-	-	(0,1)	3,1
Cotisations versées par l'employeur	(9,8)	(6,7)	(7,5)	(11,8)	(35,7)
Ecarts de conversion	(0,8)	(2,1)	0,1	0,8	(2,0)
Réévaluation	(28,0)	(6,1)	0,8	(8,5)	(41,7)
Au 31 décembre 2018	107,4	52,7	3,5	102,6	266,2
Coûts des services rendus de la période	-	2,1	6,1	5,6	13,7
Charges d'intérêts financiers	5,4	2,0	(0,2)	2,2	9,4
Cotisations versées par l'employeur	(13,9)	(6,8)	(8,0)	(8,4)	(37,1)
Ecarts de conversion	6,2	3,8	0,1	0,3	10,4
Réévaluation	29,8	11,7	1,2	6,8	49,4
Au 31 décembre 2019	134,9	65,5	2,7	109,1	312,1

Le rapprochement du passif au bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies s'analyse comme suit :

	Rapprochement du passif au bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies				
	Royaume-Uni	Canada	Suisse	Autres	Groupe
<i>(en millions d'euros)</i>					
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018					
Valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies	461,5	221,1	228,1	193,7	1 104,4
dont Plans par capitalisation	461,1	201,7	224,6	114,6	1 002,1
dont Plans par répartition	0,4	19,4	3,5	79,0	102,3
Juste valeur des actifs	(354,1)	(168,3)	(224,6)	(91,0)	(838,0)
Situation financière	107,4	52,7	3,5	102,6	266,2
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019					
Valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies	546,3	258,7	250,2	210,1	1 265,3
dont Plans par capitalisation	545,9	236,6	247,5	125,1	1 155,2
dont Plans par répartition	0,4	22,1	2,6	85,0	110,1
Juste valeur des actifs	(411,4)	(193,2)	(247,5)	(101,0)	(953,1)
Situation financière	134,9	65,5	2,7	109,0	312,1

21.3 | Réévaluation de la provision comptabilisée

	Éléments du résultat global				
	Royaume-Uni	Canada	Suisse	Autres	Groupe
<i>(en millions d'euros)</i>					
Rendement des actifs à l'exclusion des produits financiers et limitation d'actif	19,5	11,6	17,6	2,8	51,5
Effet des changements d'hypothèses démographiques	(28,4)	-	-	0,4	(28,0)
Effet des changements d'hypothèses financières	(29,1)	(17,9)	(16,1)	(12,6)	(75,6)
Effet des ajustements liés à l'expérience	9,9	0,3	(0,8)	1,0	10,4
Éléments reconnus en résultat global au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018	(28,0)	(6,1)	0,8	(8,5)	(41,7)
Rendement des actifs à l'exclusion des produits financiers et limitation d'actif	(32,2)	(12,3)	(11,9)	(9,0)	(65,4)
Effet des changements d'hypothèses démographiques	-	-	2,1	(0,3)	1,8
Effet des changements d'hypothèses financières	62,4	24,2	5,8	19,1	111,5
Effet des ajustements liés à l'expérience	(0,4)	(0,2)	5,9	(2,9)	2,4
Éléments reconnus en résultat global au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019	29,8	11,6	2,0	6,9	50,3

21.4 | Charge comptabilisée

La charge comptabilisée au compte de résultat consolidé s'analyse ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Charge comptabilisée				
	Royaume-Uni	Canada	Suisse	Autres	Groupe
Coûts des services rendus de la période (1)	-	2,4	6,4	5,5	14,3
Coût des services passés (3)	3,3	-	-	(0,3)	3,0
Charge d'intérêt nette (2)	4,3	2,0	0,0	2,0	8,4
Autre (1)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,1)	(0,1)
Charge comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018	7,6	4,3	6,4	7,2	25,6
Coûts des services rendus de la période (1)	-	2,1	6,1	5,6	13,7
Coût des services passés (1)	-	0,0	-	(0,1)	(0,0)
Charge d'intérêt nette (2)	5,4	2,0	(0,0)	2,2	9,6
Autre (1)	0,0	0,1	(1,0)	(0,2)	(1,0)
Charge comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019	5,5	4,2	5,1	7,6	22,3

(1) Inclus dans les charges de personnel (voir note 7).

(2) Inclus dans les charges financières nettes (voir note 9).

(3) Inclus dans les autres charges au Royaume -Uni (effet de l'égalisation des droits à la retraite minimum garantie d'un plan de retraite au Royaume-Uni) (voir note 8) et en charges de personnel.

Il n'y a eu ni modification ni règlement significatif sur les plans au titre des exercices clos le 31 décembre 2018 et 2019.

21.5 | Nature des fonds investis dans les plans de retraite

<i>(en millions d'euros)</i>	Nature des fonds investis dans les plans de retraite		
	Royaume-Uni	Canada	Suisse
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,4	0,8	12,5
Actions (cotées sur un marché actif).....	14,1	73,1	84,0
Instruments de dettes (cotés sur un marché actif).....	74,1	91,5	88,0
Biens immobiliers	-	-	51,7
Fonds d'investissements	257,6	-	-
Actifs détenus par des compagnies d'assurances.....	3,5	2,9	4,7
Autres	0,3	-	4,3
Au 31 décembre 2018	354,1	168,4	245,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5,0	0,9	11,9
Actions (cotées sur un marché actif).....	12,3	84,2	91,6
Instruments de dettes (cotés sur un marché actif).....	73,8	105,0	96,5
Biens immobiliers	-	-	57,2
Fonds d'investissements	315,9	-	-
Actifs détenus par des compagnies d'assurances.....	4,1	3,1	3,1
Autres	0,4	-	5,1
Au 31 décembre 2019	411,4	193,2	265,4

21.6 | Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

	Royaume-Uni		Canada		Suisse	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Maturité moyenne du plan (en années).....	17	17	12	12	15	15
Taux d'actualisation (en %).....	2,00	3,00	3,10	3,90	0,25	1,00
Taux d'augmentation futur des salaires (en%).....	N/A	N/A	3,00	3,00	0,75	1,00

Les taux d'actualisation ont été déterminés par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie (obligations cotées AA par au moins une des trois premières agences de notation : Standard & Poor's, Moody's et Fitch) ayant une échéance identique aux régimes concernés. Les prestations attendues de chaque plan sont actualisées avec la courbe des taux correspondant à leur échéance. S'il n'existe pas d'obligations d'une durée suffisamment longue, le taux d'actualisation est estimé en extrapolant les taux de marché suivant la courbe. Puis, un taux d'actualisation synthétique est calculé, qui, appliqué à l'ensemble des flux de trésorerie, permet de restituer la même charge d'intérêt que si les taux individuels avaient été appliqués.

21.7 | Analyse des risques liés aux plans de retraite

Afin d'identifier et de traiter les risques inhérents à la gestion des plans de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, un comité, composé de représentants de la direction financière et de la direction des ressources humaines, se réunit tous les trimestres. Ce comité, assisté d'experts, revoit plus particulièrement le financement des plans et la performance des actifs de couverture. Il est informé de tout événement significatif relatif aux avantages accordés aux salariés, à leur incidence financière et aux modifications de la réglementation. Il rend compte au Comité d'Audit une fois par an.

Les principaux régimes à prestations définies du Groupe sont soumis à des règles de financement qui dépendent essentiellement des taux d'intérêt, de la performance des actifs de couverture et des modifications des réglementations locales. Toute évolution défavorable de ces paramètres nécessiterait le versement de contributions complémentaires par le Groupe aux fonds de pension dans le cadre d'un échéancier.

- Volatilité des taux d'actualisation et d'inflation

La valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs. Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux de rendement des obligations à la date d'évaluation, qui peuvent varier d'une période à l'autre. Par ailleurs, les prestations accumulées et les rentes de retraite sont généralement soumises à des augmentations de salaires et à des indexations conditionnelles ou inconditionnelles qui varient selon le niveau d'inflation. Tout changement de ces paramètres peut modifier la valeur actuelle de l'obligation et le coût des services, déclenchant ainsi le versement de contributions supplémentaires, afin de respecter les exigences locales de financement minimum.

- Volatilité de la valeur des actifs de couverture

Les actifs de couverture sont constitués d'actions, d'obligations et d'autres actifs dont la valeur est soumise aux fluctuations du marché. Un retournement des marchés financiers augmenterait le passif net au titre des régimes à prestations définies. Les ratios de couverture des plans diminueraient en conséquence, nécessitant des versements complémentaires de cotisations par le Groupe dans le cadre d'un échéancier.

Analyse de la sensibilité

Sensibilité consécutive à la baisse de 50 points de base du taux d'actualisation					
	Royaume-Uni	Canada	Suisse	Autres	Groupe
(en millions d'euros)					
Coûts des services rendus de la période	-	0,1	0,5	0,3	1,0
Valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies	49,4	16,7	20,6	14,6	101,2
Sensibilité consécutive à la baisse de 10% des marchés financiers					
	Royaume-Uni	Canada	Suisse	Autres	Groupe
(en millions d'euros)					
Fonds investis dans les plans de retraite	(1,2)	(8,4)	(9,2)	(0,5)	(19,3)

Analyse du risque

Afin d'atténuer les risques identifiés ci-dessus, le Groupe a mis en œuvre ou est en train de mettre en place les actions suivantes qui incluent des changements dans la conception des régimes à prestations définies, ainsi que des mesures financières, parmi lesquelles :

- clôture de plans, lorsqu'appropriée, et migration vers des plans à cotisations définies, avec gel des prestations ;
- rationalisation des prestations incluant le niveau de pensions versées, les facteurs de taux de conversion et les plafonds d'indexation ;
- versement sélectif de cotisations en complément des cotisations récurrentes, afin d'augmenter la couverture du fonds ;
- couverture financière des taux d'intérêt et d'inflation ;
- adoption de stratégies d'investissement qui permettent une meilleure cohérence de la nature des dettes avec un alignement progressif de l'allocation des actifs et de la maturité des plans de retraite ;
- réunions régulières avec les représentants des fonds de pensions ;
- revue périodique de la performance des investissements par des experts indépendants pour piloter leur volatilité.

21.8 | Flux de trésorerie prévisionnels

<i>(en millions d'euros)</i>	Flux de trésorerie prévisionnels				
	<i>Royaume-Uni</i>	<i>Canada</i>	<i>Suisse</i>	<i>Autres</i>	<i>Groupe</i>
Prestations attendues pour 2020	16,3	13,4	12,6	8,4	50,7
Prestations attendues pour 2021	16,1	13,7	7,6	14,8	52,3
Prestations attendues pour 2022	17,3	13,9	8,0	8,2	47,5
Prestations attendues pour 2023	18,0	14,2	8,3	9,0	49,6
Prestations attendues pour 2024 et au-delà	122,5	89,5	51,1	65,8	328,9
Cotisations prévues pour 2020	14,8	7,0	8,1	7,9	37,8

22. | ENDETTEMENT FINANCIER

Cette note présente des informations sur l'endettement financier au 31 décembre 2019. L'endettement financier inclut les dettes auprès d'établissements financiers portant intérêt, les emprunts et intérêts courus nets des coûts de transaction.

22.1 | Endettement financier net

Au 31 décembre 2019, l'endettement financier net consolidé de Rexel s'élève à 1 945,9 millions d'euros et s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2019			Au 31 décembre 2018 ⁽¹⁾		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Obligations senior	-	1 413,4	1 413,4	-	1 456,2	1 456,2
Titrisation	620,0	332,9	952,9	517,0	484,2	1 001,2
Emprunts auprès des établissements de crédit	13,0	0,9	13,9	7,7	0,9	8,6
Billets de trésorerie	50,0	-	50,0	40,0	-	40,0
Concours bancaires et autres emprunts	65,5	-	65,5	84,1	-	84,1
Intérêts courus	4,6	-	4,6	5,0	-	5,0
Moins coûts de transaction	(4,2)	(14,1)	(18,4)	(4,4)	(16,3)	(20,7)
Total dettes financières et intérêts courus	748,8	1 733,1	2 481,8	649,5	1 925,0	2 574,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie			(514,3)			(544,9)
Intérêts courus à recevoir			(2,0)			(2,2)
Dérivés de couverture adossés à la dette financière ⁽³⁾			(19,6)			(12,7)
Endettement financier net			1 945,9			2 014,7

(1) Retraité consécutivement à l'adoption de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (voir note 3.2.1).

(2) dont intérêts courus sur les obligations pour un montant de 1,6 million d'euros au 31 décembre 2019 (1,8 million d'euros au 31 décembre 2018).

(3) les dérivés de couverture de la dette incluent les instruments de taux désignés comme couverture de juste valeur et des dérivés de couverture de change adossés à la dette financière.

22.1.1 | Contrat de Crédit Senior

Le 15 mars 2013, Rexel a conclu un contrat de Crédit Senior, ayant fait l'objet d'amendements successifs dont le dernier en date du 31 janvier 2018. Il comprend une ligne de crédit multidevises renouvelable d'une maturité de 5 ans d'un montant initial de 850 millions d'euros. Ce contrat est conclu avec BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Crédit Industriel et Commercial, HSBC France, ING Belgium SA, succursale française, Natixis et Société Générale Corporate & Investment Banking en qualité d'arrangeurs et de teneurs de livre associés. La ligne de crédit peut, entre autres, être utilisée au moyen de tirages au jour le jour (*swingline loans*) à hauteur de 137,8 millions d'euros.

Le 16 janvier 2020, Rexel a exercé son option pour proroger son échéance d'un an du 31 janvier 2024 au 31 janvier 2025.

Intérêts et marge

Les montants utilisés portent intérêt à un taux déterminé en référence (i) au taux EURIBOR lorsque les fonds sont tirés en euros et au taux LIBOR lorsque les fonds sont tirés dans des devises différentes de l'Euro, (ii) à la marge applicable, (iii) à certaines primes relatives aux emprunts en devises autres que l'euro et (iv) le cas échéant, à des coûts obligatoires (correspondant aux coûts devant être supportés par les prêteurs au titre du financement du système de contrôle bancaire imposé par les autorités de régulation bancaire de leurs pays respectifs).

Les tirages au jour le jour portent intérêt à un taux déterminé en référence (i) au taux EONIA, (ii) à la marge applicable et (iii) le cas échéant, aux coûts obligatoires.

La marge initiale applicable était de 1,25% par an et varie en fonction du ratio d'endettement de Rexel (défini comme le ratio entre la dette nette totale consolidée ajustée et l'EBITDA consolidé ajusté, tels que ces termes sont définis dans le Contrat de Crédit Senior), calculé au 31 décembre et au 30 juin de chaque année. La marge s'étale de 0,60% à 2,25%.

De plus, la marge applicable est augmentée des commissions d'utilisation qui varient en fonction du pourcentage des fonds effectivement tirés par rapport à l'ensemble des lignes disponibles à tout moment au titre du Contrat de Crédit Senior.

Rexel devra aussi payer une commission de non-utilisation dans la devise de chaque tirage disponible. Le montant de cette commission varie en fonction du montant de ratio d'endettement.

Le Ratio d'Endettement est égal au rapport de la dette nette ajustée sur l'EBITDA ajusté. Selon les dispositions du Contrat de Crédit Senior, l'EBITDA ajusté et la dette nette ajustée sont calculés à méthodes comptables constantes. A la suite de l'adoption de la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1^{er} janvier 2019, les termes suivants sont évalués sur la base des comptes sans prendre en compte les effets de la norme IFRS 16 :

L'EBITDA ajusté signifie, pour une période déterminée, le résultat opérationnel consolidé avant autres produits et autres charges, tel que présenté dans les états financiers consolidés du Groupe :

- majoré de l'EBITDA ajusté des douze derniers mois de toute filiale acquise pendant la période considérée au *pro rata* de la participation du Groupe ;
- majoré des produits relatifs aux dérivés sur matières premières pour couvrir l'exposition aux fluctuations des prix de certaines matières premières lorsque ces dérivés ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie selon les normes IFRS ;
- majoré de l'EBITDA des actifs destinés à être cédés et à l'exclusion de l'EBITDA des actifs vendus au cours de la période ;
- majoré des amortissements et des dépréciations ;
- à l'exclusion des charges relatives à toute rémunération en actions des salariés et dirigeants lorsque ces rémunérations ont un effet sur l'endettement financier ;
- majoré des charges calculées relatives à des plans de rémunérations en actions et des charges relatives à la participation des salariés lorsque ces charges ont un effet sur l'endettement ;
- ajusté de l'effet non récurrent de l'évolution du prix du cuivre inclus dans les câbles tel que mentionné dans le communiqué de presse relatif aux états financiers consolidés de la période considérée ;
- majoré des coûts de restructuration et des coûts relatifs aux acquisitions.

La dette nette consolidée ajustée signifie :

- toute dette financière portant intérêts (que les intérêts au titre de cette dette soient payés ou capitalisés) courante et non courante :
 - excluant les coûts de mise en place des financements (commissions de montage, honoraires juridiques, frais de conseil), ainsi que des charges financières supportées au titre du remboursement anticipé de la dette;
 - excluant les prêts intra-groupe;
 - incluant toute dette relative à l'émission de valeurs mobilières qui ne sont pas obligatoirement remboursables en actions ;
 - incluant tout autre montant assimilé à un emprunt selon les normes comptables internationales ;
- majorée des intérêts courus (y compris les intérêts capitalisés) à l'exclusion des intérêts courus au titre de prêts intra-groupe ; et
- diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Ce ratio d'endettement peut excéder 3,50 trois fois durant la durée du Contrat de Crédit Senior, étant précisé que ce seuil ne peut être dépassé plus de deux fois consécutivement. Par ailleurs, ce seuil pourra être porté au-delà de 3,75 une seule fois sans jamais pouvoir dépasser 3,90 au cours de la vie du Contrat de Crédit Senior.

En complément du Crédit Senior, Rexel dispose d'une ligne de crédit bilatérales de 35,6 millions d'euros (40 millions de dollars américains) dont l'échéance est en juin 2020.

Au 31 décembre 2019, ces lignes n'étaient pas tirées.

22.1.2 | Obligations

Au 31 décembre 2019, la valeur comptable des obligations se détaille comme suit :

	Au 31 décembre 2019			Au 31 décembre 2018		
	Nominal (en millions d'euros)	Ajuste- ments de juste valeur (1)	Total	Nominal (en millions d'euros)	Ajuste- ments de juste valeur (1)	Total
Obligations portant intérêt à 3,500% et remboursables en 2023	-	-	-	650,0	0,7	650,7
Obligations portant intérêt à 2,625% et remboursables en 2024	300,0	8,0	308,0	300,0	2,9	302,9
Obligations portant intérêt à 2,125% et remboursables en 2025	500,0	5,0	505,0	500,0	2,6	502,6
Obligations portant intérêt à 2,750% et remboursables en 2026	600,0	0,4	600,4	-	-	-
TOTAL	1 400,0	13,4	1 413,4	1 450,0	6,2	1 456,2

(1) Ajustement pour traduire les variations du taux d'intérêt sur une partie des obligations couvertes par des instruments dérivés de couverture de juste valeur (voir note 24.1)

Obligations de 300 millions d'euros remboursables en 2024

Le 13 mars 2017, Rexel a émis des obligations pour un montant de 300 millions d'euros à échéance 2024 et portant intérêt à 2,625% par an.

Ces obligations sont de même rang que le Contrat de Crédit Senior et les autres obligations non assorties de sûretés. Les intérêts sont payables semestriellement, au 15 juin et au 15 décembre, à compter du 15 juin 2017. Les obligations sont remboursables le 15 juin 2024 et sont admises aux négociations sur le marché de la Bourse du Luxembourg.

Ces obligations sont remboursables en totalité ou partiellement à tout moment jusqu'au 15 mars 2020 à un prix égal au montant total du nominal augmenté d'une prime de remboursement anticipé et des intérêts courus non échus. A partir du 15 mars 2020, elles seront remboursables en totalité ou partiellement pour les valeurs figurant dans le tableau ci-après :

Période de remboursement commençant le :	Prix de remboursement (en % du montant principal)
15 mars 2020.....	101,313%
15 mars 2021.....	100,656%
15 mars 2022 et au-delà	100,000%

Obligations de 500 millions d'euros remboursables en 2025

Le 20 novembre 2017, Rexel a émis des obligations pour un montant de 500 millions d'euros à échéance 2025 et portant intérêt à 2,125% par an.

Ces obligations sont de même rang que le Contrat de Crédit Senior et les autres obligations non assorties de sûretés. Les intérêts sont payables semestriellement, au 15 juin et au 15 décembre, à compter du 15 juin 2018. Les obligations sont remboursables le 15 juin 2025 et sont admises aux négociations sur le marché de la Bourse du Luxembourg.

Ces obligations sont remboursables en totalité ou partiellement à tout moment jusqu'au 15 décembre 2020 à un prix égal au montant total du nominal augmenté d'une prime de remboursement anticipé et des intérêts courus non échus. A partir du 15 décembre 2020, elles seront remboursables en totalité ou partiellement pour les valeurs figurant dans le tableau ci-après :

Période de remboursement commençant le :	Prix de remboursement (en % du montant principal)
15 décembre 2020.....	101,063%
15 décembre 2021.....	100,531%
15 décembre 2022 et au-delà	100,000%

Obligations de 600 millions d'euros remboursables en 2026

Le 12 mars 2019, Rexel a émis des obligations pour un montant de 600 millions d'euros à échéance 2026 portant intérêt à 2,75% par an.

Ces obligations sont de même rang que le Contrat de Crédit Senior et les autres obligations non assorties de sûretés. Les intérêts sont payables semestriellement, au 15 juin et au 15 décembre, à compter du 15 juin 2019. Les obligations sont remboursables le 15 juin 2026 et sont admises aux négociations sur le marché de la Bourse du Luxembourg.

Ces obligations sont remboursables en totalité ou partiellement à tout moment jusqu'au 15 mars 2022 à un prix égal au montant total du nominal augmenté d'une prime de remboursement anticipé et des intérêts courus non échus. A partir du 15 mars 2022, elles seront remboursables en totalité ou partiellement pour les valeurs figurant dans le tableau ci-après :

Période de remboursement commençant le :	Prix de remboursement (en % du montant principal)
15 mars 2022	101,375%
15 mars 2023	100,688%
15 mars 2024 et au-delà	100,000%

Obligations de 650 millions d'euros remboursables en 2023

Les fonds provenant de l'émission obligataire d'un montant de 600 millions d'euros portant intérêt à 2,75% ont été utilisés pour rembourser, le 19 mars 2019, les obligations de 650 millions d'euros portant intérêt à 3,50% à échéance 2023 pour un montant de 666,9 millions d'euros. Une charge financière de 20,8 millions d'euros a été constatée, composée de la prime de remboursement anticipé de 16,9 millions d'euros, des coûts de transaction non amortis et de l'ajustement de la juste valeur des couvertures adossées aux obligations remboursées (voir note 9).

22.1.3 | Programmes de titrisation des créances commerciales

Rexel gère plusieurs programmes de cession de créances commerciales lui permettant d'obtenir des financements à un coût moindre que celui des emprunts obligataires ou bancaires.

Les spécificités des programmes de cession de créances du Groupe varient selon les pays considérés. Les filiales concernées restent en charge du recouvrement des créances après leur cession. Ces créances sont cédées à des entités « *ad hoc* », fonctionnant sans aucune intervention des filiales. Les entités « *ad hoc* » obtiennent le financement nécessaire à l'achat de celles-ci notamment par l'émission d'instruments de dette à court terme, comme des billets de trésorerie français ou du *commercial paper* américain ou canadien, notés par des agences de notation.

En contrepartie des créances cédées, les filiales reçoivent un paiement en numéraire de la part de ces entités « *ad hoc* », représentant la valeur des créances diminuée d'un montant pour garantir le recouvrement, ce dernier montant étant seulement remboursé, en tout ou partie, après complet paiement des créances. Toutefois, certains programmes prévoient que les filiales concernées bénéficient de la possibilité de céder leurs créances contre la souscription de titres subordonnés du véhicule de titrisation.

Au titre de ces programmes, le Groupe continuant d'assumer une part significative du retard de paiement et du risque de crédit, les créances cédées ne remplissent pas les conditions requises pour leur décomptabilisation conformément à IFRS 9, à l'exception du programme de financement hors-bilan aux Etats-Unis. Par conséquent, les créances cédées restent inscrites à l'actif du bilan dans le poste « Créances clients », alors que les financements reçus sont traités comme des dettes financières.

Par ailleurs, le Groupe a conclu en 2009 un contrat avec Ester Finance Titrisation (l'acquéreur), filiale française de Calyon, portant sur la cession des droits aux flux de trésorerie relatifs à des créances commerciales des filiales américaines du Groupe, dans le cadre d'un *Receivables Participation Agreement* (« RPA »). En 2016, un avenant au contrat permet au Groupe de céder ses créances éligibles et de recevoir un paiement en numéraire pour un montant maximum de 225 millions de dollars américains. L'échéance du programme a été prorogée en septembre 2022.

Le prix de cession de ces créances est égal à la valeur nominale des créances diminuée d'une décote correspondant à la rémunération du risque de crédit et du coût de financement des fonds mis à disposition. Au titre du RPA, le Groupe conserve la responsabilité de la collecte des créances pour le compte de l'acquéreur en contrepartie d'une rémunération (« *service fee* »). Dans le cadre de cette transaction, le Groupe a signé un contrat « *Collateral and Intercreditor Agreement* », afin de garantir ses obligations au titre du RPA. Les obligations du Groupe au titre du RPA garantissent la remise des fonds recouverts par le Groupe pour le compte de l'acquéreur, ainsi que le paiement de frais et indemnités dus par le Groupe. Cependant, ces garanties ne comportent aucune obligation d'indemnisation au titre des créances non recouvrées.

Il résulte de ce contrat que les risques de crédit, de taux et de retard de paiement attachés aux créances visées dans le programme Ester sont transférés à l'acquéreur à travers la décote appliquée aux créances, qui correspond à la rémunération du risque de crédit et du coût de financement. Dans l'analyse des risques et avantages, le risque de dilution n'est pas considéré comme un risque attaché aux créances, mais est assimilé à un risque de mauvaise utilisation du programme de titrisation, dès lors que les créances douteuses ne sont pas éligibles à ce programme ou sont analysées comme un risque attaché au recouvrement de la créance et sont couverts par une caution bancaire. En conséquence, les créances cédées au titre du programme Ester sont décomptabilisées.

La différence entre le prix de vente et la valeur comptable de ces créances a été enregistrée dans le compte de résultat en charges financières.

Au 31 décembre 2019, les créances décomptabilisées s'élèvent à 199,3 millions d'euros (196,5 millions d'euros au 31 décembre 2018). La perte relative à ce programme reflétant la décote accordée à l'acquéreur des créances commerciales est enregistrée en charges financières pour un montant de 11,5 millions d'euros (10,4 millions d'euros en 2018). La valeur nette comptable et la juste valeur des fonds collectés dans le cadre de ce contrat au titre des créances décomptabilisées et non encore transférés à l'acquéreur s'élèvent à 37,6 millions d'euros (31,9 millions d'euros au 31 décembre 2018) et sont comptabilisées en dettes financières.

Le Groupe n'a conservé aucun intérêt résiduel dans les créances cédées au titre de ce programme.

Ces programmes imposent le respect de certaines obligations contractuelles relatives à la qualité du portefeuille de créances commerciales, notamment en ce qui concerne le ratio de dilution (créances ayant fait l'objet d'un avoir par rapport au montant total des créances commerciales éligibles), des ratios de défauts et d'arriérés (ratios relatifs respectivement au rapport entre les créances commerciales arriérées ou douteuses et les créances commerciales éligibles). Au 31 décembre 2019, toutes les obligations contractuelles au titre des programmes de cession de créances commerciales sont satisfaites, à l'exception de celles relatives au programme non déconsolidant en vigueur aux Etats-Unis, dont le ratio de défaut a excédé le niveau autorisé et qui a fait l'objet d'une dérogation des banques en janvier 2020. Ces programmes sont permanents et ne subissent aucun effet de saisonnalité autre que celui relatif à l'activité courante.

Les principales informations de ces programmes de titrisation, incluant le programme hors bilan, sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Programmes	Encours maximum autorisé au 31 décembre 2019	Montant des créances cédées au 31 décembre 2019	Sommes tirées au 31 décembre 2019	Solde dû au		Échéance
				31 décembre 2019	31 décembre 2018	
				<i>(en millions d'euros)</i>		
Europe - Australie	375,0 EUR	513,3 EUR	376,0 EUR	376,0	372,3	16/12/2020
Europe ⁽¹⁾	219,0 EUR	315,9 EUR	206,2 EUR	206,2	263,7	16/08/2022
Etats-Unis - Dette enregistrée au bilan ⁽²⁾	290,0 USD	467,2 USD	273,9 USD	243,8	253,3	20/09/2022
Etats-Unis - Financement hors bilan ⁽²⁾	225,0 USD	223,9 USD	223,9 USD	199,3	196,5	20/09/2022
Canada ⁽³⁾	185,0 CAD	250,4 CAD	185,0 CAD	126,7	112,0	19/09/2022
TOTAL				1 152,1	1 197,7	
dont :						
	- Dette enregistrée au bilan :			952,9	1 001,2	
	- Financement hors bilan :			199,3	196,5	

(1) En juillet 2019, Rexel a modifié son programme de cession de créances en Europe et a reporté l'échéance en août 2022. L'encours maximal de ce programme a été réduit de 309 millions d'euros à 219 millions d'euros.

(2) En septembre 2019, Rexel a modifié son programme de cession de créances aux Etats-Unis et a reporté l'échéance en septembre 2022. Les montants tirés au 31 décembre 2019, ont été classés en dettes financières courantes consécutivement à la rupture du ratio de défaut du portefeuille de créances cédées. En janvier 2020, les banques ont renoncé à la résiliation anticipée de ce programme.

(3) En septembre 2019, Rexel a modifié son programme de cession de créances au Canada et a reporté l'échéance en septembre 2022. L'encours maximal de ce programme a été augmenté de 180 millions de dollars canadiens à 185 millions de dollars canadiens.

Ces programmes de cession de créances portent intérêt à taux variables majorés d'une marge spécifique à chaque programme.

Au 31 décembre 2019, l'encours maximum autorisé s'élevait à 1 265,7 millions d'euros et était utilisé à hauteur de 1 152,1 millions d'euros.

22.1.4 | Contrats d'affacturage

En complément de ses programmes de titrisation de créances commerciales, Rexel a recours à des contrats d'affacturage en France et en Belgique, au terme desquels Rexel cède des créances commerciales au factor en contrepartie de trésorerie pour un financement maximum de 95 millions d'euros.

Au titre de ces contrats, le Groupe transfère le risque de crédit, le risque de retard de paiement au factor mais reste responsable du recouvrement de la créance pour le compte du factor.

Au 31 décembre 2019, Rexel a décomptabilisé les créances commerciales cédées au factor pour un montant de 68,4 millions d'euros (74,8 millions d'euros au 31 décembre 2018). Le montant de trésorerie encaissée pour le compte du factor relative aux créances transférées a été comptabilisée en dettes financières pour un montant de 16,7 millions d'euros au 31 décembre 2019 (18,9 millions d'euros au 31 décembre 2018).

22.1.5 | Billets de trésorerie

Rexel a lancé un programme de billets de trésorerie de 300 millions d'euros, dont l'échéance varie d'un à trois mois en fonction du type de billet de trésorerie émis, dans le but de diversifier le portefeuille d'investisseurs et d'optimiser les coûts de financement.

Au 31 décembre 2019, le montant des billets de trésorerie émis s'élève à 50,0 millions d'euros (40,0 millions d'euros au 31 décembre 2018).

22.1.6 | Billets à ordre

Afin d'optimiser son risque de crédit en Chine, le Groupe escompte sans recours auprès de divers établissements financiers des billets à ordre non échus émis par des banques (*Bank Acceptance Drafts*). Les billets à ordre sont reçus des clients en règlement de créances commerciales. Rexel transfère les risques et avantages lors de l'escompte des billets à ordre. Au 31 décembre 2019, les billets à ordre escomptés non échus ont été décomptabilisés du bilan pour un montant de 35,9 millions d'euros (52,8 millions d'euros au 31 décembre 2018).

22.2 | Variation de l'endettement net

Au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, la variation de l'endettement financier net se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018⁽¹⁾
Au 1er janvier	2 014,7	2 020,7
Emission d'emprunts obligataires nette des coûts de transactions...	594,4	-
Remboursement d'emprunts obligataires	(666,9)	-
Coûts de transaction.....	(1,4)	(1,3)
Variation nette des facilités de crédit, des billets de trésorerie et autres dettes financières	(4,9)	(8,3)
Variation nette des lignes de crédit	(78,8)	(9,6)
Variation nette des financements reçus au titre des programmes de titrisation	(71,6)	(6,9)
Variation nette des dettes financières	(150,4)	(16,5)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	22,0	(31,2)
Effet de la variation des taux de change sur l'endettement net	26,4	22,4
Effet des acquisitions sur l'endettement brut.....	0,3	1,1
Amortissement des coûts de transaction.....	4,6	4,4
Frais financiers non récurrents liés aux opérations de refinancement.....	20,8	1,1
Reclassement en actifs destinés à être cédés	5,4	10,0
Autres variations	2,0	2,7
Au 31 décembre	1 945,9	2 014,7

(1) Retraité consécutivement à l'adoption de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (voir note 3.2.1).

23. | RISQUES DE MARCHE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir l'exposition aux risques de change et de taux. Les instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés de couverture sont comptabilisés comme des instruments de transaction.

23.1 | Risque de taux

Rexel est exposé au risque de taux lié à son endettement et à la gestion de trésorerie. Les éléments couverts comprennent les emprunts, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi les transactions hautement probables prévues dans le plan d'affaires à 3 ans du Groupe. Le risque de taux est lié à la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en fonction des fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'exposition du Groupe au risque de variation des taux du marché concerne essentiellement la dette du Groupe portant intérêt, se composant des obligations à taux fixe, de la titrisation et des contrats d'affacturage, ainsi que des billets de trésorerie et des autres lignes de crédit. La composante du risque est limitée au taux d'intérêt sans risque, excluant la marge et toute autre composante financière.

Afin de couvrir son exposition à l'évolution des taux d'intérêt, le Groupe a opté pour une stratégie de couverture visant à maintenir, à taux fixe ou plafonné, avec une flexibilité de plus ou moins 20%, 80% de son endettement net à un an, 50% de son endettement net à deux ans et 25% de son endettement net à trois ans, le solde étant à taux variable avec une flexibilité de +/- 20%. Pour atteindre cet objectif, le Groupe a mis en place des *swaps* de taux d'intérêt, au terme desquels il s'engage à échanger, selon une périodicité régulière, la différence entre taux fixe et taux variable utilisé pour calculer les intérêts sur le montant notionnel du principal.

La ventilation de la dette financière entre taux fixe et taux variable, avant et après couverture, est la suivante :

(en millions d'euros)

	Au 31 décembre	
	2019	2018
Emprunts obligataires et autres dettes émises à taux fixe.....	1 382,2	1 430,8
Sw aps receveurs du taux variable et payeurs du taux fixe	1 137,2	1 221,4
Sw aps receveurs du taux fixe et payeurs du taux variable	(850,0)	(850,0)
Sous total taux fixe ou plafonné après couverture	1 669,3	1 802,2
Dettes à taux variable avant couverture	1 078,1	1 128,8
Sw aps receveurs du taux variable et payeurs du taux fixe	(1 137,2)	(1 221,4)
Sw aps receveurs du taux fixe et payeurs du taux variable	850,0	850,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	(514,3)	(544,9)
Sous total dette nette à taux variable après couverture	276,6	212,5
Endettement financier net	1 945,9	2 014,7

Instruments dérivés de couverture de juste valeur

Au 31 décembre 2019, le portefeuille des *swaps* de taux d'intérêt associé à ces dérivés qualifiés de couverture de juste valeur relatifs aux obligations décrites dans la note 22.1.2 est le suivant :

	Total nominal (en millions de devises)	Total nominal (en millions d'euros)	Date d'échéance	Taux moyen pondéré fixe reçu	Taux variable payé	Juste valeur (1) (en millions d'euros)
Swaps payeurs de taux variable						
Euro.....	500,0	500,0	juin 2022	0,57%	Euribor 3M	11,1
	50,0	50,0	juin 2023	0,31%	Euribor 3M	1,0
	300,0	300,0	juin 2024	0,33%	Euribor 3M	7,4
Total		850,0				19,6

(1) Les instruments dérivés sont présentés à leur juste valeur y compris les intérêts courus à recevoir pour un montant de 0,3 million d'euros.

Les gains ou pertes sur l'élément couvert attribuables au risque couvert viennent en ajustement de l'élément couvert et sont reconnus au compte de résultat en coût de l'endettement financier. Les variations de juste valeur des instruments dérivés destinés à couvrir les variations de juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat financier de manière symétrique.

Tout ajustement de la valeur comptable des éléments évalués au coût amorti est constaté en résultat sur la durée restant à courir.

Les variations de juste valeur des *swaps* de taux qualifiés de couverture de juste valeur au 31 décembre 2019 représentent un gain de 6,0 millions d'euros, neutralisé par une perte de 8,0 millions d'euros résultant de la variation de juste valeur des obligations.

Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie

Dans le cadre de la politique définie ci-dessus, le Groupe a souscrit différents *swaps* payeurs du taux fixe.

Les *swaps* qualifiés de couvertures de flux de trésorerie arrivent à échéance en juin 2023. Le Groupe a l'intention de renouveler une part significative de ces *swaps* de façon à se couvrir contre la variabilité des intérêts futurs associés à son endettement à taux variable concernant principalement les programmes de titrisation, conformément à la stratégie décrite ci-dessus. Les couvertures sont allouées par devise en fonction des anticipations du Groupe sur l'évolution des taux d'intérêts liés à ces devises.

Au 31 décembre 2019, les instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie sont présentés dans le tableau suivant :

	Total nominal (en millions de devises)	Total nominal (en millions d'euros)	Date d'échéance	Taux variable reçu	Taux moyen pondéré fixe payé (reçu)	Juste valeur ⁽¹⁾ (en millions d'euros)
Swaps payeurs de taux fixe						
Dollar américain.....	150,0	133,5	Avril 2020	Libor 3M	1,78%	0,2
	150,0	133,5	Septembre 2020	Libor 3M	1,68%	0,1
	250,0	222,5	Décembre 2021	Libor 3M	2,88%	(5,4)
	100,0	89,0	Janvier 2022	Libor 3M	2,54%	(1,7)
Dollar canadien	30,0	20,6	Juin 2020	CDOR 3M	1,11%	0,1
	50,0	34,3	Août 2021	CDOR 3M	2,34%	(0,2)
Dollar australien.....	75,0	46,9	Juin 2020	BBSW AUD 3M	1,94%	(0,2)
	75,0	46,9	Juin 2023	BBSW AUD 3M	0,65%	0,5
Francs suisse.....	50,0	46,1	Octobre 2021	Libor 3M	-0,43%	(0,2)
Euro.....	200,0	200,0	Janvier 2020	Euribor 3M	-0,19%	(0,1)
Total		973,2				(7,1)

⁽¹⁾ Les instruments dérivés sont présentés à leur juste valeur y compris les intérêts courus à payer pour un montant de 0,3 million d'euros.

Les variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, sont comptabilisées en diminution de la réserve de couverture de flux de trésorerie pour un montant de 9,6 millions d'euros (avant impôt). L'inefficacité reconnue en résultat en 2019 n'est pas significative.

Instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture

Dans le cadre de sa politique de fixation des taux d'intérêts de son endettement net, le Groupe a souscrit différents *swaps* payeurs du taux fixe non qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

	Total nominal (en millions de devises)	Total nominal (en millions d'euros)	Date d'échéance	Taux variable reçu (payé)	Taux moyen pondéré fixe payé (reçu)	Juste valeur ⁽¹⁾ (en millions d'euros)
Swaps payeurs de taux fixe						
Couronne suédoise.....	750,0	71,8	février 2020	Stibor 3M	(0,07)%	0,0
Franc suisse.....	100,0	92,1	février 2020	Libor 3M	(0,69)%	(0,0)
Total		163,9				0,0

⁽¹⁾ Les instruments dérivés sont présentés à leur juste valeur. Les intérêts courus à payer pour un montant nul.

Ces dérivés sont désignés essentiellement comme des couvertures de flux de trésorerie variables adossés à des *swaps* de taux d'intérêt et ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture selon la norme IFRS 9.

Sensibilité à la variation des taux d'intérêt

Au 31 décembre 2019, une augmentation des taux d'intérêt de 1% sur la dette à taux variable après prise en compte des opérations de couverture effective aurait pour conséquence une hausse de la charge annuelle d'intérêt d'un montant de 12,4 millions d'euros et un gain de 10,9 millions d'euros relatif à la variation de la juste valeur des instruments de couverture, dont 1,7 million d'euros d'augmentation des produits financiers et 9,3 millions d'euros d'augmentation des autres éléments du résultat global.

23.2 | Risque de change

La politique de financement du Groupe consiste à centraliser les dettes externes et assurer le financement de ses filiales étrangères dans leurs devises de fonctionnement. Le risque de change survient principalement des financements intragroupes en devises autres que l'euro et est géré au niveau de la holding du Groupe. Dans le but de neutraliser l'exposition au risque de change, la société mère du Groupe se finance avec de la dette externe en devises autres que l'euro ou souscrit à des dérivés de change (contrats à terme ou *swap* de change). Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la perte de change non réalisée relative aux emprunts externes qualifiés de couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger s'élève à 15,2 millions d'euros avant impôt et est constaté dans le résultat global.

Au 31 décembre 2019, les contrats à terme présentent une valeur notionnelle de 665,0 millions d'euros (dont 671,2 millions d'euros de ventes à terme et 6,2 millions d'euros d'achats à terme) et sont comptabilisés à leur juste valeur pour un montant net positif de 0,3 million d'euros. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la variation de juste valeur des contrats à terme est comptabilisée en produits financiers pour un montant de 0,8 million d'euros.

Sensibilité à la variation des taux de change

Le Groupe publiant ses états financiers en euro, il convertit les actifs, les passifs, les produits et les charges libellés dans d'autres monnaies que l'euro.

Les résultats des activités libellées en devises étrangères sont consolidés dans le compte de résultat du Groupe, après conversion au taux moyen de la période. Aussi, en base annuelle, une appréciation (dépréciation) de 5% de l'euro par rapport aux principales devises (dollars américain, canadien, australien et livre sterling) se traduirait par une diminution (augmentation) du chiffre d'affaires de 323,0 millions d'euros et par une baisse (hausse) du résultat opérationnel avant autres produits et autres charges de 12,4 millions d'euros.

Les dettes financières et les capitaux propres du Groupe sont consolidés dans le bilan après conversion au taux de clôture de l'exercice. Aussi, une appréciation (dépréciation) de 5% de l'euro vis-à-vis de l'ensemble des devises du Groupe par rapport aux taux de change de clôture au 31 décembre 2019 aurait pour conséquence une diminution (augmentation) de l'endettement financier et des capitaux propres de respectivement 44,9 millions d'euros et 134,1 millions d'euros.

Endettement financier net par devise de remboursement

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de la dette financière nette à la variation des taux de change par devise de remboursement :

(en millions d'euros)	euro	dollar us	dollar canadien	dollar australien	couronne norvégienne	couronne suédoise	livre sterling	franc suisse	Renminbi chinois	autres devises	Total
Dettes financières	1 827,4	282,4	127,1	88,1	(0,0)	0,1	111,6	0,2	16,9	6,4	2 460,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(163,9)	(85,3)	(44,2)	(1,7)	(19,3)	(15,1)	(127,9)	(38,4)	(18,4)	0,1	(514,3)
Position nette avant couverture.....	1 663,5	197,1	82,9	86,4	(19,3)	(15,1)	(16,3)	(38,2)	(1,5)	6,4	1 945,9
Effet des couvertures.....	(616,1)	200,6	-	22,0	-	40,0	-	327,1	(1,0)	27,3	0,0
Position nette après couverture.....	1 047,4	397,8	82,9	108,4	(19,3)	24,9	(16,3)	288,9	(2,5)	33,7	1 945,9
Impact d'une augmentation de 5% des taux de change.....	-	19,9	4,1	5,4	(1,0)	1,2	(0,8)	14,4	(0,1)	1,7	44,9

23.3 | Risque de liquidité

La politique poursuivie par le Groupe pour gérer ses liquidités consiste à s'assurer qu'il y aura un montant suffisant de liquidités pour payer les dettes à leur échéance. Le Groupe vise à maintenir le niveau de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, ainsi que celui des facilités de crédit disponibles, à un montant qui couvre les décaissements relatifs aux dettes financières à un horizon de 12 mois.

L'échéancier des remboursements contractuels des dettes financières, en capital, est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2019	2018 ⁽¹⁾
Echéances :		
Un an	753,0	653,8
Deux ans	0,8	484,8
Trois ans	333,0	0,3
Quatre ans	-	-
Cinq ans	308,0	650,7
Au-delà	1 105,4	805,5
Sous-total dette financière avant coûts de transaction	2 500,2	2 595,1
Coûts de transaction	(18,4)	(20,7)
Dette financière brute	2 481,8	2 574,4

(1) Retraité consécutivement à l'adoption de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (voir note 3.2.1).

Au 31 décembre 2019, les échéances contractuelles résiduelles relatives à l'endettement financier et aux instruments dérivés, y compris intérêts à payer, sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Dette financière et intérêts	Dérivés	Total
Echéances :			
Un an	807,2	(3,7)	803,5
Deux ans	49,6	(3,2)	46,4
Trois ans	378,0	(3,9)	374,1
Quatre ans	36,8	(1,4)	35,4
Cinq ans	340,5	(0,5)	340,0
Au-delà	1 134,4	0,8	1 135,2
Total	2 746,5	(11,8)	2 734,7

Les obligations émises en mars 2017 pour un montant de 300 millions d'euros arrivent à échéance en juin 2024, celles émises en novembre 2017 d'un montant de 500 millions d'euros arrivent à échéance en juin 2025 et celles émises en mars 2019 d'un montant de 600 millions d'euros arrivent à échéance en juin 2026.

Conformément à l'option d'extension d'un an exercée en janvier 2020, l'échéance du contrat de Crédit Senior a été prorogée jusqu'en janvier 2025. Le contrat de Crédit Senior offre une ligne de crédit multidevises renouvelable d'un montant total de 850 millions d'euros, qui peut également être utilisée au moyen de tirages au jour le jour jusqu'à hauteur d'un montant de 137,8 millions d'euros. Au 31 décembre 2019, cette ligne de crédit n'est pas utilisée.

La ligne de crédit de 40 millions de dollars américains (35,6 millions d'euros) avec Wells Fargo Bank International, qui arrive à échéance en juin 2020, n'était pas utilisée au 31 décembre 2019.

Enfin, les programmes de titrisation arrivent à échéance en 2020 et 2022, conformément à des amendements effectués en 2017 et 2019 (voir note 22.1.3). Dans l'hypothèse où les entités concernées ne respecteraient pas certains engagements, ces programmes de titrisation pourraient faire l'objet d'une résiliation anticipée, ce qui aurait un effet défavorable sur la situation financière du Groupe et sa liquidité. Au 31 décembre 2019, le ratio de défaut du programme de titrisation non déconsolidant en vigueur aux Etats-Unis a excédé le niveau autorisé. En janvier 2020, les banques ont renoncé à la résiliation anticipée du programme. Le financement résultant de ces programmes dépend directement du montant et de la qualité du portefeuille de créances cédées.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où les entités *ad hoc* ne seraient plus en mesure d'émettre des instruments de dette à court terme (billets de trésorerie) dans des conditions équivalentes à celles pratiquées à ce jour, la liquidité et la situation financière du Groupe pourraient être affectées.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 2 021,7 millions d'euros au 31 décembre 2019 (2 024,1 millions d'euros au 31 décembre 2018) et sont exigibles à moins d'un an.

Le montant des liquidités du Groupe est passé de 1 305,7 millions d'euros au 31 décembre 2018 à 1 284,5 millions d'euros au 31 décembre 2019. En conséquence, le montant des liquidités du Groupe représente un excédent de 531,5 millions d'euros comparé au montant de 753,0 millions d'euros de dettes exigibles à l'horizon de 12 mois.

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2019	2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	514,3	544,9
Concours bancaires.....	(65,5)	(84,1)
Billets de trésorerie.....	(50,0)	(40,0)
Contrat de crédit senior non tiré.....	850,0	850,0
Ligne Bilatérale.....	35,6	34,9
Liquidité.....	1 284,5	1 305,7

23.4 | Risque de contrepartie

Les instruments financiers pouvant exposer le Groupe au risque de contrepartie sont principalement les créances clients, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les instruments dérivés.

Le risque de contrepartie concernant les créances clients est limité du fait du grand nombre de clients, de la diversité de leurs activités (installateurs, industries, administrations publiques) et de leur dispersion géographique en France et à l'étranger. Par ailleurs, des programmes d'assurance-crédit ont été mis en place dans certains pays significatifs du Groupe. Au 31 décembre 2019, le risque maximum, correspondant à l'encours total du poste clients s'élève à 2 059,3 millions d'euros (2 091,5 millions d'euros au 31 décembre 2018) et est détaillé en note 12.2. Créances clients.

Le risque de contrepartie concernant la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les instruments dérivés actifs est également limité par la qualité des contreparties en question qui sont les établissements financiers historiques du Groupe situés quasi exclusivement en Europe. L'encours s'élève à 537,5 millions d'euros au 31 décembre 2019 (563,9 millions d'euros au 31 décembre 2018) et correspond à la valeur nette comptable de l'ensemble de ces éléments.

Le risque de contrepartie maximum sur les autres actifs financiers du Groupe s'élève à 559,1 millions d'euros (561,6 millions d'euros au 31 décembre 2018) et correspond principalement aux rabais fournisseurs à recevoir.

24. | SYNTHÈSE DES PASSIFS FINANCIERS

(en millions d'euros)

Au 31 décembre

	Catégorie IFRS 9	Hiérarchie Juste Valeur *	2019		2018 ⁽¹⁾	
			Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
			Obligations	Coût amorti	1	1 413,4
Autres dettes financières, y compris intérêts courus	Coût amorti		1 068,5	1 068,5	1 118,2	1 118,2
Total des dettes financières			2 481,8	-	2 574,4	-
Instruments dérivés dans une relation de couverture	⁽²⁾ JV Res.	2	0,1	0,1	-	-
Instruments dérivés dans une relation de couverture	⁽²⁾ JV Cap.	2	7,2	7,2	2,4	2,4
Autres passifs	⁽³⁾ N/A	2	7,3	N/A	7,5	N/A
Total autres passifs non courants			14,6	-	9,9	-
Dettes fournisseurs	Coût amorti		2 021,7	2 021,7	2 024,1	2 024,1
Remises clients à payer	Coût amorti		162,7	162,7	155,1	155,1
Dettes au personnel et charges sociales	⁽³⁾ N/A		265,0	N/A	253,0	N/A
TVA à payer et autres taxes sur le chiffre d'affaires	⁽³⁾ N/A		56,2	N/A	61,8	N/A
Instruments dérivés dans une relation de couverture	⁽²⁾ JV Cap.	2	0,2	0,2	-	-
Autres instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture	JV Rés.	2	2,8	2,8	1,1	1,1
Autres dettes	Coût amorti		248,6	248,6	250,1	250,1
Produits constatés d'avance	⁽³⁾ N/A		3,5	N/A	7,8	N/A
Total des autres dettes			738,9	-	728,9	-
Juste valeur par le résultat sur option	JV Rés.					
Juste valeur par les autres éléments du résultat global	JV Cap.					

* Pour la définition des hiérarchies de juste valeur, voir la note 3.13

- (1) Retraité consécutivement à l'adoption de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (voir note 3.2.1).
(2) Traitement spécifique pour la couverture.
(3) Ne constitue pas un instrument financier au sens de la norme IFRS 9.

25. | TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Rémunération des dirigeants

Les charges au titre des rémunérations des membres du comité exécutif du Groupe sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Salaires et autres avantages à court terme	6,9	7,1
Avantages postérieurs à l'emploi - coût des services rendus	0,5	0,4
Indemnités de fin de contrat	1,4	1,0
Attribution gratuite d'actions et stocks options	⁽¹⁾ 0,6	1,5

- (1) Charge liée aux plans d'attribution gratuite d'actions et aux plans de stocks options décrits en note 18 Paiements fondés sur des actions.

Les salaires et autres avantages à court terme comprennent les charges sociales et les charges assises sur salaires payées par le Groupe.

En cas de rupture du contrat de travail, le Groupe pourrait être amené à verser pour l'ensemble des membres du Comité exécutif un montant global de 7,6 millions d'euros.

26. | HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément au Règlement n°2016-09 émis par l'Autorité des normes comptables (ANC), le tableau suivant présente le montant hors taxes des honoraires (hors débours) versés par la maison-mère et ses filiales françaises au titre du mandat de Commissaire aux comptes :

(en millions d'euros)	PWC Audit		KPMG Audit		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Audit.....	0,9	0,8	0,9	0,9	1,8	1,7
Services autres que la certification des comptes.....	0,2	0,2	0,2	0,1	0,4	0,3
Total	1,1	1,0	1,1	1,0	2,2	2,0

Les services autres que la certification des comptes intègrent les honoraires relatifs à des travaux requis par la loi, ainsi qu'aux lettres de confort, au rapport RSE.

27. | LITIGES ET AUTRES PASSIFS EVENTUELS

27.1 | Litiges

Le Groupe peut être impliqué dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de Rexel ou de l'une de ses filiales pour régler le litige et que le montant peut être estimé de façon fiable.

Les principales procédures en cours sont les suivantes :

Litiges amiante

Le Groupe est mis en cause dans différentes procédures relatives à l'exposition au matériel contenant de l'amiante aux États-Unis. Le Groupe considère que le risque de supporter des charges importantes au titre de ces litiges est limité et que ces litiges n'auraient pas, individuellement ou collectivement, un effet défavorable significatif sur sa situation financière ou ses résultats, dès lors que ces plaintes pourraient être rejetées ou réglées pour des montants couverts partiellement ou totalement par les polices d'assurance du Groupe. Compte tenu de la diversité des procédures, de leur état d'avancement différent, du nombre de plaignants et de l'absence de demandes visant individuellement le Groupe, ce dernier n'est pas en mesure de évaluer précisément les conséquences financières qu'il pourrait supporter.

Enquête de l'Autorité de la Concurrence

Le 6 septembre 2018, des perquisitions ont été menées dans les locaux de Rexel dans le cadre d'une information judiciaire menée par un juge d'instruction au Tribunal de Grande Instance de Paris.

Cette enquête, menée avec le concours de l'Autorité de la Concurrence, porte principalement sur les mécanismes de formation des prix sur le marché de la distribution de matériel électrique.

A ce stade, Rexel n'est pas partie à la procédure et n'a donc pas connaissance des pratiques qui pourraient lui être reprochées. Si un certain nombre d'informations ont été diffusées dans la presse, elles ne permettent pas de déterminer les infractions qui pourraient viser Rexel.

Il n'est donc pas possible à ce jour d'évaluer le degré de probabilité d'une éventuelle mise en cause de la responsabilité de Rexel, ni *a fortiori* d'une éventuelle condamnation et donc d'évaluer le risque financier auquel Rexel pourrait potentiellement être exposé.

Contentieux fiscal - Rexel

A la suite d'un contrôle fiscal, la société a reçu en décembre 2011 une proposition de rectification dans laquelle l'administration fiscale française prétendait que Rexel n'a pas apporté la preuve que les emprunts contractés auprès de Ray Finance LP (filiale de Ray Investment Sarl, société mère de Rexel au moment des exercices fiscaux contrôlés) pour un montant de 952 millions d'euros fussent des opérations réelles. Elle alléguait également que Ray Finance LP bénéficiait d'un régime fiscal privilégié et rejetait par ces moyens la déduction de 91 millions d'euros d'intérêts pour les années 2005 à 2007. Rexel a contesté l'ensemble de cette argumentation et a porté le litige devant le tribunal administratif qui a validé la position du Groupe. Cette décision a été confirmée par la Cour d'Appel en mars 2019, ce qui clôt la procédure judiciaire en faveur de Rexel (voir note 10.3).

Contentieux fiscal - Succursale finlandaise de Hagemeyer Finance BV

Dans un rapport de mai 2014, l'administration fiscale finlandaise a estimé que les intérêts sur l'emprunt destiné à financer l'acquisition de la société Elektroskandia Oyj auraient dû être pris en charge par le siège de Hagemeyer Finance BV situé aux Pays-Bas, plutôt que par la succursale finlandaise de cette société. Sur ce fondement, l'administration fiscale a signifié un redressement d'impôt en décembre 2014, au titre des exercices 2008 à 2012, pour un montant de 11,3 millions d'euros en 2015. La succursale a fait appel de cette décision devant une commission des redressements « *Board of Adjustments* ». En décembre 2015, les redressements au titre des exercices 2013 et 2014 ont été signifiés, augmentant le montant de 1,5 million d'euros, contesté également par la succursale. En avril 2017, le *Board of Adjustments* a rejeté la demande de la succursale. En juillet 2017, le Groupe a porté l'affaire devant la Cour Administrative d'Helsinki. En novembre 2018, la Cour a jugé que la position de l'administration fiscale était correcte. En décembre 2018, Rexel a fait appel de ce jugement devant la Cour Suprême Administrative. Une charge d'impôt d'un montant de 13,5 millions d'euros a été comptabilisée en 2018 (voir note 10.3).

A la connaissance de Rexel, il n'y a pas d'autre procédure judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir, ou a eu récemment, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Rexel.

27.2 | Autres passifs éventuels

Dans le cadre de cessions d'actifs, le Groupe a octroyé les garanties suivantes aux acquéreurs.

Amérique latine

Dans le cadre des accords de cession de ses activités en Amérique latine, le Groupe s'est engagé à indemniser l'acquéreur des passifs antérieurs à la cession dans la limite de 9 millions de dollars américains. Aucune réclamation n'est en cours à la date d'arrêté des comptes.

Slovaquie, Pologne et Pays Baltes

Les contrats de cession signés avec le groupe Würth dans le cadre de la cession des activités en Slovaquie, en Pologne et aux Pays Baltes prévoient que Rexel indemnise l'acquéreur pour tout passif qu'il aurait à subir au titre de cette transaction. La garantie de passif est limitée à un montant de 8,0 millions d'euros. A la date d'arrêté des comptes, cette garantie n'a pas été appelée.

28. | EVENEMENTS POSTERIEURS A LA PERIODE DE REPORTING

A la date de présentation des états financiers consolidés, il n'y a pas eu d'évènements postérieurs au 31 décembre 2019 susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière de Rexel.

29. | SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2019

	<i>Siège social</i>	<i>% Intérêt</i>
FRANCE		
<i> Holding et sociétés de services du Groupe</i>		
Rexel	Paris	Société mère
Rexel Développement S.A.S.	Paris	100,00
Rexel Amérique Latine S.A.S.	Paris	100,00
<i> Sociétés d'exploitation</i>		
Rexel France S.A.S.	Paris	100,00
Dismo France S.A.S.	St-Ouen l'Aumône	100,00
Espace Elec S.A.S.	Ajaccio	100,00
Bizline S.A.S.	Paris	100,00
BCCT	Paris	100,00
Conectis S.A.S.	Paris	100,00
Francofa Eurodis S.A.S.	Neuilly-Plaisance	100,00
La Boîte Electrique	Paris	100,00
Esabora Digital Services	Paris	100,00
Sofinther	Bouguenais	100,00
Cordia	Mitry-Mory	100,00
Sirlan Technologies	Eybens	100,00
EUROPE		
Allemagne		
Rexel GmbH	Munich	100,00
Rexel Germany GmbH & Co KG	Munich	100,00
Rexel Germany Verwaltungs GmbH	Munich	100,00
Rexel Germany Beteiligungs GmbH	Munich	100,00
Silstar Deutschland GmbH	Emmerich am Rhein	100,00
Rexel Industrial Solutions GmbH	Munich	100,00
Royaume-Uni		
Rexel Senate Ltd	Birmingham	100,00
Denmans Electrical Wholesalers Ltd	Birmingham	100,00
Senate Group Ltd	Birmingham	100,00
Rexel (UK) Holdings Ltd.	Birmingham	100,00
Rexel (UK) Ltd	Birmingham	100,00
Newey & Eyre Ltd.	Birmingham	100,00
Parker Merchanting Limited	Birmingham	100,00
WF Electrical Plc	Birmingham	100,00
Warrior (1979) Ltd.	Birmingham	100,00
Rexel UK Pension Trustees Ltd.	Birmingham	100,00
J&N Wade Limited	Birmingham	100,00
Clearlight Electrical Company	Birmingham	100,00
Suède		
Rexel Sverige AB	Älvsjö	100,00
Moel AB	Bredaryd	100,00
Autriche		
Rexel Central Europe Holding GmbH	Vienne	100,00
Rexel Austria GmbH	Vienne	100,00
Comtech IT Solutions GmbH	Annaberg	100,00

	<i>Siège social</i>	<i>% Intérêt</i>
Pays-Bas		
Rexel Nederland B.V.	Zoetermeer	100,00
Rexel Holding Netherlands B.V.	Hoofddorp	100,00
Borsu International B.V.	Hoofddorp	100,00
Rexel Holding Benelux BV	Hoofddorp	100,00
Italie		
Rexel Italia SpA	Milan	100,00
Espagne		
ABM-Rexel SL	Madrid	100,00
Suministros Eléctricos Erka, S.L.	Renteria	100,00
Belgique		
Rexel Belgium S.A.	Zellik	100,00
Portugal		
Rexel Distribuição de Material Electrico S.A.	Lisbonne	100,00
Irlande		
M Kelliher 1998 Ltd.	Tralee	100,00
Suisse		
Elektro Material AG	Zurich	100,00
Digitalfeld AG	Zurich	70,00
Luxembourg		
Rexel Luxembourg S.A.	Luxembourg	100,00
REXEL RE S.A.	Luxembourg	100,00
Hongrie		
Rexel Hungary General Supply & Services LLC	Fót	100,00
Slovénie		
Elektronabava d.o.o.	Ljubljana	100,00
Russie		
OOO Elektroskandia Rus	St. Petersburg	100,00
Finlande		
Rexel Finland Oy	Hyvinkää	100,00
Norvège		
Elektroskandia Norge AS	Langhus	100,00
Elektroskandia Norway Holding AS	Langhus	100,00
AMERIQUE DU NORD		
Etats-Unis		
Rexel USA, Inc	Dallas	100,00
SKRLA LLC	Dallas	100,00
SPT Holdings Inc.	Dallas	100,00
Rexel of America LLC	Dallas	100,00
Rexel Patriot Acquisition, LLC	Dallas	100,00
Canada		
Rexel North America Inc.	St Laurent	100,00
Rexel Canada Electrical Inc.	Mississauga	100,00
Rogers Electrical Wholesale Limited	North Bedeque	100,00

	<i>Siège social</i>	<i>% Intérêt</i>
ASIE PACIFIQUE		
Hong Kong RAS		
Rexel Hong Kong Ltd	Hong Kong	100,00
Huazhang Electric Automation Holding Co Ltd	Hong Kong	100,00
Chine		
Rexel Ouneng (Beijing) Technology Co. Ltd	Pékin	100,00
Rexel Electric Co. Ltd	Shanghai	100,00
Zhejiang Huazhang Automation Equipment Co. Ltd	Huanzhou	100,00
Rexel Integrated Solutions (Shanghai) Co., Ltd.	Shanghai	100,00
Rexel China Management Co. Ltd	Shanghai	100,00
Suzhou Xidian Co. Ltd	Suzhou	100,00
Beijing Zhongheng Hengxin Automation Equipment Co. Ltd	Pékin	100,00
Henan Qixin Automation Equipment Co. Ltd	Zhengzhou	100,00
Shanghai Suhua Industrial Control Equipment Co. Ltd	Shanghai	100,00
LinElec Business Consulting (Shanghai) Limited	Shanghai	100,00
Zhonghao (Shanghai) Technology Co. Ltd.	Shanghai	60,00
Jinan Rexel Enterprise Management Service Co., Ltd.	Jinan	100,00
Inde		
Rexel India Private Limited	Pune	100,00
Corée		
Gexpro Korea Co. Ltd	Séoul	100,00
Australie		
Rexel Holdings Australia Pty Ltd	Sydney	100,00
Rexel Electrical Supplies Pty Ltd	Sydney	100,00
Australian Regional Wholesalers Pty Ltd	Sydney	100,00
Nouvelle-Zélande		
Rexel New Zealand Limited	Auckland	100,00
Redeal Pensions Ltd	Auckland	100,00
Royaume d'Arabie Saoudite		
Rexel Services KSA LLC	Riyadh	100,00
Rexel Arabia Electrical Supplies LLC	Riyadh	65,00
Emirats Arabes Unis		
Redco FZE	Jebel Ali	100,00
Rexel Emirates LLC	Abu Dhabi	90,00

III. Rapport des commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG Audit
Tour EQHO
2, avenue Gambetta
CS60055
92066 Paris La Défense

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2019

Rexel S.A.
13, boulevard du Fort de Vaux
CS 60002
75017 Paris

A l'assemblée générale de la société Rexel S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Rexel SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.2 « Préparation des états financiers » de l'annexe aux comptes consolidés relative aux normes et interprétations que la société applique au 1er janvier 2019, et en particulier au changement de méthode résultant de la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » dont l'incidence sur les états financiers est présentée en note 3.2.1.1 « IFRS 16 Contrats de location » de l'annexe aux comptes consolidés.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation de la valeur recouvrable des *goodwill* et autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie

Notes 3.5, 3.8 et 11.1 de l'annexe aux comptes consolidés

Description du risque

Au 31 décembre 2019, les goodwill et autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie sont inscrits respectivement au bilan pour une valeur nette comptable de 3 785,5 millions d'euros et 819 millions d'euros, soit 42% du total des actifs du Groupe. Un test de dépréciation de ces actifs est réalisé au moins une fois par an au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont rattachés ces actifs. Comme mentionné dans les notes 3.5 et 3.8 de l'annexe aux comptes consolidés, une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable.

La détermination de la valeur recouvrable des UGT (pays) est réalisée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés et requiert des jugements importants de la direction, en particulier pour la détermination des prévisions de chiffres d'affaires et de taux d'EBITA ainsi que pour le choix des taux d'actualisation et de croissance sur le long terme.

Tel qu'indiqué dans la note 11.1 de l'annexe aux comptes consolidés, la performance en 2019 en retrait de certains pays a conduit le Groupe à revoir à la baisse ses prévisions, y compris, le cas échéant, le taux d'EBITA retenu dans la valeur terminale. Ceci s'est traduit par la constatation d'une charge de dépréciation de 118 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Nous avons considéré l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill et autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie comme un point clé de l'audit, du fait de l'importance de ces actifs dans le bilan consolidé et des incertitudes inhérentes à certains éléments notamment la réalisation des prévisions entrant dans la détermination de la valeur recouvrable, et des analyses de sensibilité présentées en note 11.1.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance du processus budgétaire du Groupe, à partir duquel sont construites les prévisions de flux de trésorerie utilisées pour réaliser ces tests de dépréciation.

Pour les UGT dont la valeur recouvrable est proche de la valeur nette comptable, nous avons :

- apprécié les éléments composant la valeur comptable des UGT auxquelles les écarts d'acquisition sont rattachés par le Groupe ;
- apprécié la cohérence des projections de flux de trésorerie au regard des environnements économiques dans lesquels opèrent les filiales du Groupe et la fiabilité du processus d'établissement des estimations, notamment en examinant les éventuelles différences entre les prévisions passées et les réalisations ;
- apprécié, avec l'appui de nos experts en évaluation financière, le caractère raisonnable des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie prévisionnels des différentes unités génératrices de trésorerie ;
- corroboré, notamment par des entretiens avec la Direction le caractère raisonnable des principales données et hypothèses reprises dans les prévisions de trésorerie (croissance des ventes, marge d'EBITA) ;
- testé l'exactitude arithmétique du modèle d'élaboration des flux de trésorerie utilisé et des analyses de sensibilité ;
- vérifié que la note 11.1 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée.

Rabais fournisseurs

Notes 3.9, 3.19 et 12.3 de l'annexe aux comptes consolidés

Description du risque

Le Groupe conclut des contrats avec ses fournisseurs par lesquels il bénéficie en particulier de rabais, généralement annuels, basés sur les volumes de marchandises acquises ainsi que sur la réalisation d'actions commerciales spécifiques. Ces rabais peuvent être dépendants ou non de l'atteinte d'objectifs prédéterminés d'achat (rabais conditionnels ou inconditionnels).

Ces rabais sont comptabilisés en diminution du coût des ventes.

Nous avons considéré la reconnaissance des rabais reçus des fournisseurs comme un point clé de l'audit, compte tenu :

- du montant significatif des rabais,
- de la diversité des contrats,
- des estimations nécessaires relatives aux données d'achats auxquelles doivent être appliquées les clauses des contrats pour la détermination du montant à recevoir à la clôture,
- de leur incidence sur la valorisation des stocks.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons analysé les procédures de contrôle interne relatives au suivi des contrats de rabais conclus avec les fournisseurs, et à l'estimation des rabais dans la détermination du coût des ventes.

Nous avons également réalisé les procédures suivantes :

- analysé, sur base d'échantillonnage, les contrats signés avec les fournisseurs ainsi que la correcte application des termes de ces contrats pour la détermination des rabais comptabilisés sur l'exercice en particulier au regard des volumes achetés y compris l'estimation des remises à recevoir à la clôture ;
- réconcilié, sur base d'échantillonnage, le montant des achats réalisés avec les bases de calcul utilisées pour la détermination des rabais à recevoir en fin d'exercice, ainsi qu'avec les éventuelles confirmations d'achats reçues des fournisseurs, et apprécié l'atteinte des objectifs conditionnels au regard des volumes achetés ;
- évalué le caractère recouvrable des créances à recevoir des fournisseurs au titre des rabais et vérifié l'absence de créances anciennes à recevoir ;
- comparé les rabais reçus après la clôture comptable de l'exercice précédent avec les créances comptabilisées à la clôture afin d'évaluer la fiabilité des estimations réalisées par la Direction ;
- vérifié, sur base d'échantillonnage, la correcte prise en compte des rabais dans la valorisation des stocks de marchandises.

Première application de la norme IFRS 16 sur les « Contrats de location »

Notes 3.2.1.1, 3.7 et 11.3 de l'annexe aux comptes consolidés

Description du risque

Comme indiqué dans la note 3.2.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2019, le Groupe a adopté la nouvelle norme IFRS 16 sur les contrats de location au 1er janvier 2019 selon la méthode rétrospective complète, en comptabilisant les impacts dans les capitaux propres au 1er janvier 2018. Selon cette nouvelle norme, l'ensemble des contrats de location fait l'objet d'un modèle unique de comptabilisation pour les preneurs, avec la reconnaissance d'un « droit d'utilisation des actifs loués » à l'actif et d'« obligations locatives » au passif.

Le groupe a déterminé les obligations locatives et les droits d'utilisations des actifs loués à la date de transition de manière rétrospective en reconstituant l'historique des contrats depuis leur origine et en tenant compte notamment, pour chaque contrat, de la durée de location et du taux d'actualisation afférent.

La première application de la norme IFRS 16 a conduit à comptabiliser des droits d'utilisations à l'actif pour une valeur nette comptable de respectivement 830,5 millions d'euros et 833,4 millions d'euros au 1er janvier 2018 et 1er janvier 2019 et les obligations locatives au passif pour une valeur comptable de respectivement de 925,2 millions d'euros et 945,1 millions d'euros au 1er janvier 2018 et 1er janvier 2019. L'application de la norme IFRS 16 a également pour conséquence d'augmenter le résultat opérationnel de 26 millions d'euros et de réduire le résultat net de 16,7 millions d'euros, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous avons considéré la première application de la nouvelle norme IFRS 16 sur les contrats de location comme un point clé de l'audit compte tenu de la nécessité d'identifier et d'analyser tous les contrats existants depuis leur origine, de la forte volumétrie des données à collecter, du montant significatif de l'obligation locative et du droit d'utilisation dans les comptes, et du degré de jugement de la direction dans la détermination pour chaque contrat de la durée de location et du taux d'actualisation.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension de l'organisation du projet, des systèmes d'information et des contrôles clés mis en place par la direction pour l'application de la nouvelle norme.

Nous avons également réalisé les procédures suivantes :

- obtenu les instructions préparées par le Groupe et adressées aux filiales et apprécié si leur conception permet d'identifier et d'analyser l'ensemble des contrats de location et de collecter pour chacun d'eux toutes les informations nécessaires au calcul de l'obligation locative et du droit d'utilisation ;
- évalué et testé les paramétrages clés du système d'information mis en place par le Groupe pour collecter et calculer les impacts comptables résultant de l'application de la norme ;

- corroboré, sur la base d'un échantillon de contrats, les informations utilisées par le Groupe pour l'évaluation de l'obligation locative et du droit d'utilisation avec les données propres du contrat et apprécié la pertinence de la durée de location retenue ;
- apprécié la cohérence des taux d'actualisation utilisés pour le calcul des obligations locatives par contrat avec les données de marché.

Nous avons par ailleurs vérifié que les notes annexes 3.2.1.1, 3.7 et 11.3 donnent une information appropriée sur les impacts liés à la première application de la norme IFRS 16, sur les principes comptables appliqués et les principaux jugements exercés par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Rexel S.A. par votre Assemblée générale du 16 mai 2012 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 25 mai 2016 pour le cabinet KPMG Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 8ème année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG Audit dans la 4ème année.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 13 février 2020

KPMG Audit <i>Département de KPMG S.A.</i>	PricewaterhouseCoopers Audit
Valérie Besson Jean-Marc Discours	Amélie Wattel Pierre Clavié

